

DÉPÊCHE DE TERRAIN

MÉCANISMES D'APPROVISIONNEMENT EN ARMES DES MOUVEMENTS TERRORISTES ACTIFS DANS LA CRISE DU LAC TCHAD

Analyse des armes et munitions illicites en circulation dans le sud-est du Niger

Mai 2022





Publié en ligne par Conflict Armament Research

© Conflict Armament Research Ltd., Londres, 2022

Première publication en mai 2022

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de l'Union européenne (UE), le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères (GFFO), le gouvernement du Canada, et le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements (UNSCAR). Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Conflict Armament Research et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les positions de l'UE, le GFFO, le gouvernement du Canada, et les Nations Unies.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération ou transmise, sous n'importe quelle forme ou par n'importe quel moyen, sans l'autorisation écrite préalable de Conflict Armament Research, ou si expressément autorisée par la loi, ou en vertu des accords sur les droits de reprographie. Toute demande de renseignements concernant la reproduction en dehors du champ d'application mentionné ci-dessus doit être adressée au secrétariat de Conflict Armament Research (admin@conflictarm.com).

Conception et mise en page par Julian Knott (www.julianknott.com)
Travail éditorial par Tania Inowlocki

Image de couverture : Fusils disposés pour la documentation, Zinder, Niger, mars 2021.

Image de couverture intérieure : Munitions de petit calibre arrangées pour la documentation, Arlit, novembre 2021.

Toutes les images sont © Conflict Armament Research, à moins de mention contraire.

CONTENTS

LISTE D'ENCADRÉS, IMAGES, CARTES ET TABLEAUX	4
ACRONYMES	7
POINTS CLÉS	8
MÉTHODOLOGIE	10
COMMENT TRAVAILLE CAR	10
PARTENAIRES NATIONAUX DE CAR AU NIGER	11
INTRODUCTION	12
ANALYSE STATISTIQUE DE L'ÉCHANTILLON	15
ARMES ET MUNITIONS DÉTOURNÉES DES ARSENAUX DES ÉTATS RIVERAINS DU LAC TCHAD	18
NIGERIA	19
NIGER ET NIGERIA	32
TCHAD	34
ARMES ATTRIBUABLES À D'AUTRES STOCKS NATIONAUX AFRICAINS	37
ARMES DÉTOURNÉES DES STOCKS NATIONAUX LIBYENS	37
FUSILS D'ASSAUT AKM DÉTOURNÉS DES STOCKS NATIONAUX MAROCAINS	44
FUSIL D'ASSAUT VEKTOR R4 DÉTOURNÉ DES STOCKS NATIONAUX DU RWANDA	44
ARMES FABRIQUÉES EN AFRIQUE DU NORD	46
FUSILS D'ASSAUT MODÈLE 89-1 DE FABRICATION ALGÉRIENNE	47
FUSILS D'ASSAUT MISR DE FABRICATION ÉGYPTIENNE	47
AUTRE MATÉRIEL DE FABRICATION RÉCENTE	49
FUSIL À POMPE « JOJEFF MAGNUM » DE FABRICATION TURQUE	49
MATÉRIEL CHINOIS PRODUIT APRÈS 2010	52
ARMES PRÉSENTANT DES MARQUAGES OBLITÉRÉS	55
FUSILS D'ASSAUT TYPE 56-1, SÉRIE 560XXXX	56
FUSIL D'ASSAUT TABUK AU NUMÉRO DE SÉRIE OBLITÉRÉ	58
FUSIL TYPE AK-63F AVEC LE NUMÉRO DE SÉRIE OBLITÉRÉ	59
CONCLUSION	61
NOTES DE BAS DE PAGE	63
RÉFÉRENCES	74

LISTE D'ENCADRÉS, IMAGES, CARTES ET TABLEAUX

D'ENCADRÉS

1. Encadré 1 — Parties mobiles interchangeables
2. Encadré 2 — Cordeau détonant fabriqué en France en 2004

IMAGES

1. Évolution des groupes militants dans la région du lac Tchad
2. Répartition des armes (n=185) et des munitions (n=6 448) documentées, par calibre
3. Répartition des armes documentées par pays de fabrication et par catégorie d'arme (n=185)
4. Répartition des munitions (n=6 317) et des armes (n=90) par décennie de fabrication
5. Répartition des munitions documentées, par pays de fabrication et par calibre (n=6 448)
6. La mitrailleuse MG-1M, numéro de série BA 55 1158, documentée à Diffa en 2019
7. Marquages de la mitrailleuse MG-1M, numéro de série BA 55 1158
8. Pistolet CZ 999 Scorpion, numéro de série 16149, documenté au Niger en novembre 2019
9. Profil de la mitrailleuse FN MAG présentant le marquage secondaire « NAF-MG-0242 » documentée à Diffa, en octobre 2019
10. Vue rapprochée des marquages, notamment « NAF-MG-0242 », de la mitrailleuse FN MAG documentée à Diffa, en octobre 2019
11. Profil droit du fusil d'assaut Type 56 documenté à Diffa en octobre 2019, muni du numéro de série 5203280, et vue rapprochée des marquages peints sur la crosse
12. Profil droit du fusil d'assaut Type 56 documenté à Diffa en octobre 2019, muni du numéro de série 5203051 et vue rapprochée des marquages peints sur la crosse
13. Mitrailleuse HK21 avec inscription peinte manuellement sur la crosse, documentée à Diffa en octobre 2019
14. Marquages extérieurs et contenu de la caisse de munitions P1A1 de calibre 12,7 × 108 mm produites par Pakistan Ordnance Factories en 2005 et documentée à Diffa, en octobre 2019
15. Caissettes de type H52 MK2 pour balles traçantes L5A3, documentées à Diffa en octobre 2019, et vue rapprochée des marquages du culot de ces munitions
16. Boîte H50 MK1 pour munitions traçantes L5A3, documentée à Diffa, en octobre 2019
17. Munitions de calibre 7,62 × 51 mm munies des marquages du culot 61_93 et 61_94, documentées à l'intérieur des cartons affichant le nom de NORINCO et placés dans les caisses H50 MK1
18. Obus de mortier de 60 mm et boîtes d'amorces MP-1B documentés à Diffa, en octobre 2019
19. Caisse contenant des obus de mortier destinés à l'Armée du Nigeria, documentée à Diffa en octobre 2019
20. Caisse en bois contenant 81 cartouches de 37 mm pour armes anti-émeute destinées à la Police du Nigeria, et vue rapprochée de ces mêmes cartouches. Matériel documenté à Diffa, en octobre 2019
21. Cartons documentés à Diffa en octobre 2019 et contenant des munitions à gaz CS destinées à la Police du Nigeria, peut-être par le biais de l'intermédiaire Transhawk Global Services Limited

22. Un des deux cartons documentés à Diffa, en octobre 2019, contenant un ensemble de différentes munitions à gaz CS et une cartouche de 37 mm, peut-être à gaz CS ou en caoutchouc
23. Fusil Type 56 muni du numéro de série 5216035, documenté à Diffa en octobre 2019
24. Fusil Type 56 muni du numéro de série 5226009, documenté à Diffa en octobre 2019
25. Fusil SG 542 muni du numéro de série 62011, documenté à Diffa en octobre 2019
26. Fusil d'assaut Galil numéro de série 2041973 documenté à Diffa en octobre 2019
27. Vue rapprochée des marquages figurant sur le fusil modèle Galil AR muni du numéro de série 2041973, documenté à Diffa en octobre 2019
28. Fusil d'assaut AK103-2 muni du numéro de série 071399398, documenté à Diffa en octobre 2019
29. Tourillon avant de quatre fusils d'assaut AKM de fabrication roumaine saisis des mains d'affiliés au JAS ou de l'EIAO, documentés à Diffa et à Niamey entre 2016 et 2019
30. Marquages (numéro de série, hausse et sélecteur de tir) de quatre fusils AKM
31. Fusil Kbk-AKMS muni du numéro de série 1978 MG04520, documenté à Diffa en octobre 2019
32. Fusil AKM muni du numéro de série 1993-AFA 2636 documenté à Diffa, en octobre 2019
33. Fusil AKM muni du numéro de série 1993-AFA 2873 documenté à Diffa, en octobre 2019
34. Fusil d'assaut R4, numéro de série 797882A1
35. Fusil Modèle 89-1 muni du numéro de série 01019649, documenté à Diffa en octobre 2019
36. Vue rapprochée des marquages estampillés sur le fusil Misr muni du numéro de série 1183457, documenté à Diffa en octobre 2019
37. Fusil JOJEFF muni du numéro de série 11161, documenté à Diffa en octobre 2019
38. Une des cargaisons de fusils saisie dans le port de Lagos, en juin 2017
39. Cordeau détonant fabriqué par Davey Bickford Enaex en France, en 2004, et documenté à Diffa en octobre 2019
40. Bloc de la hausse et tourillon avant du fusil Type 56-1 muni du numéro de série 58007612, saisi auprès de militants affiliés au JAS/ à l'EIAO dans la forêt Madarounfa, en janvier 2017, que CAR a documenté à Niamey en février 2017
41. Ceinture de munitions marquées 811_12, documentées à Diffa en octobre 2019
42. Fusil Type 56-1 muni du numéro de série 56053748 documenté à Diffa, en octobre 2019, et saisi auprès de combattants du JAS ou de l'EIAO au Niger. Les marquages sur le bloc de la hausse ont été oblitérés volontairement
43. Fusil Type 56-1 muni du numéro de série 56060594, documenté à Niamey en avril 2016 et saisi au nord du Niger auprès d'acteurs non autorisés et non identifiés. Les marquages du bloc de la hausse ont été oblitérés et recouverts de peinture noire
44. Fusil Tabuk affichant des marques oblitérées et le numéro 2048971 sur son cylindre à gaz, documenté à Diffa, en octobre 2019
45. Fusil type AK-63F muni de marquages correspondant aux fusils de fabrication hongroise, avec le numéro de série oblitéré et la marque de l'arsenal irakien (mis en surbrillance), documenté à Diffa en octobre 2019

CARTES

1. Zones frontalières de la région du lac Tchad et sites où CAR a réalisé des documentations d'armes au Niger, entre 2016 et 2021
2. Fusils d'assaut Kbk-AKMS fabriqués entre 1976 et 1978 que CAR a documenté sous saisie au Niger et dans les pays voisins, entre 2014 et 2021
3. Fusils Type 56-1 produits par Jianshe Machine Tool en 2011, munis de numéros de série de format 560XXXXX, que CAR a documenté en Afrique de l'Ouest, entre 2014 et 2019

TABLEAUX

1. Sélection des principales offensives menées dans les régions autour du lac Tchad, signalées entre octobre 2019 et octobre 2021
2. Fusils d'assaut Type 56 fabriqués en Chine par l'Usine d'État 313, documentés au Niger munis de numéros de série conformes aux formats 520XXXX, 521XXXX, 522XXXX et 523XXXX.
3. Numéros de série des dix fusils SG 542 de fabrication française documentés au Niger
4. Fusils d'assaut modèle Galil documentés en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale
5. Fusils AKM fabriqués en 1983 et en 1984 et munis des numéros de série au format
6. Lot de fabrication et numéros de série des 14 fusils d'assaut Kbk-AKMS de fabrication polonaise documentés à Diffa, en octobre 2019
7. Fusils Misr fabriqués entre 1972 et 1984 et documentés par CAR au Niger et au Nigeria.
8. Fusils Type 56-1 munis d'un numéro de série commençant par « 560 » ou « 580 » que CAR a documenté au Niger
9. Fusils Tabuk présentant des marquages oblitérés et documentés par CAR en Afrique de l'Ouest entre 2016 et 2019
10. Fusils de type AK-63F que CAR a documentés au Niger, entre 2017 et 2019

ACRONYMES

AQMI	Al-Qaïda au Maghreb islamique
CAR	Conflict Armament Research
CNCCAI	Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites du Niger
DESTO	<i>Defence Science and Technology Organization</i>
ECMK	Entreprise de Construction Mécanique de Khenchela
EEI	Engin explosif improvisé
EIAO	État Islamique en Afrique de l'Ouest
FAN	Forces Armées Nigériennes
FMM	Force Multinationale Mixte
JAS	<i>Jama'atu Ahlis Sunnah Lidda'awati wal-Jihad</i> ('Boko Haram')
NORINCO	<i>China North Industries Corporation</i>
RCA	République Centrafricaine
SCLCT-CTO	Service Central de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale Organisée

POINTS CLÉS

- En octobre 2019, CAR a documenté 165 armes et plus de 6 000 munitions que les autorités nigériennes ont saisies dans la région de Diffa, située dans le sud-est du Niger. À cet échantillon s'ajoutent 20 armes que CAR a documenté entre 2016 et 2019 dans la capitale, Niamey, où elles étaient entreposées après avoir fait l'objet de saisie dans les régions de Diffa, Maradi et Zinder. Il s'agit de la première étude internationale approfondie de matériel saisi ou récupéré auprès des militants associés au *Jama'atu Ahlis Sunnah Lidda'awati wal-Jihad* (JAS, généralement appelé Boko Haram) et à l'État Islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO) dans le sud du Niger et dans les régions qui bordent le lac Tchad.
- Les réserves d'armement des États de la région et le matériel détenue par les forces de sécurité opérant dans les zones qui jouxtent le lac Tchad représenteraient une source significative, bien qu'involontaire, d'armes et de munitions pour les militants affiliés au JAS et à l'EIAO. Au moins 32 des armes documentées (17 pour cent de l'échantillon) ont été détournées des arsenaux nationaux de trois pays : le Niger, le Nigeria et le Tchad. Plus d'un cinquième (23 pour cent) des munitions documentées proviennent des stocks du Nigeria.
- Les combattants affiliés au JAS et à l'EIAO semblent avoir acquis une proportion importante de leur armement de manière opportuniste et directement dans les théâtres où ils opèrent, notamment à l'issue d'attaques contre les forces militaires et de sécurité déployées dans la région du lac Tchad, en particulier entre 2013 et 2019. Une proportion inférieure du matériel documenté a initialement été détournée à partir de sources d'approvisionnement situées à des milliers de kilomètres du Niger, tel que l'arsenal national rwandais, et peu d'éléments tendent à indiquer que les groupes armés impliqués dans le conflit du lac Tchad auraient recours à un trafic de longue portée.
- CAR a documenté des armes et des munitions fabriquées après 2010, ce qui confirme que les militants engagés dans ce conflit ne profitent pas uniquement d'armes héritées de conflits plus anciens et en circulation illicite depuis des décennies. L'arme la plus récente de l'échantillon a été fabriquée en Bulgarie en 2015 et exportée la même année à destination du ministère de la Défense nigérian. Les trois quarts des munitions de l'échantillon ont été produites dans les décennies 1990 et 2010. Les plus récentes, 1 958 munitions de calibre 7,62 × 51 mm, ont été produites en Chine en 2012.
- Les éléments recueillis suggèrent que les militants du JAS et de l'EIAO tirent également profit des marchés noirs et des réseaux de trafic locaux. Un fusil à pompe de fabrication turque est de la même marque que plusieurs milliers de fusils saisis au Nigeria en 2017 après avoir été clandestinement acheminés depuis la Turquie. Il est probable qu'une bobine de cordeau détonant commercial documentée au sein du matériel saisi ait également été acquise par voie de contrebande ou sur le marché noir.
- Par ailleurs, l'analyse permet d'établir un rapprochement entre l'équipement saisi au Niger des mains de militants affiliés au JAS et à l'EIAO et d'autre matériel que CAR a préalablement observé en circulation illicite en Afrique du Nord et de l'Ouest. En particulier, CAR a identifié plusieurs liens de rattachement avec

IL S'AGIT DE LA PREMIÈRE ÉTUDE INTERNATIONALE APPROFONDIE DE MATÉRIEL SAISI OU RÉCUPÉRÉ AUPRÈS DES MILITANTS ASSOCIÉS AU JAMA'ATU AHLIS SUNNAH LIDDA'AWATI WAL-JIHAD (JAS, GÉNÉRALEMENT APPELÉ BOKO HARAM) ET À L'ÉTAT ISLAMIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (EIAO) DANS LE SUD DU NIGER ET DANS LES RÉGIONS QUI BORDENT LE LAC TCHAD.

LES RÉSERVES D'ARMEMENT DES ÉTATS DE LA RÉGION ET LE MATÉRIEL DÉTENU PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ OPÉRANT DANS LES ZONES QUI JOUXTENT LE LAC TCHAD REPRÉSENTERAIENT UNE SOURCE SIGNIFICATIVE, BIEN QU'INVOLONTAIRE, D'ARMES ET DE MUNITIONS POUR LES MILITANTS AFFILIÉS AU JAS ET À L'EIAO.

du matériel provenant ou ayant transité par l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la Libye, le Mali et le Maroc. Certaines des armes documentées à Diffa présentent également des caractéristiques particulières correspondant à celles observées sur l'équipement saisi auprès de combattants d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et leurs affiliés en Afrique de l'Ouest. Ces similarités indiquent que les divers groupes peuvent partager les mêmes mécanismes d'approvisionnement, voir connaître des transfuges de militants et d'équipements.

- Près de la moitié des armes documentées (79, soit 43 pour cent de l'échantillon) ont été fabriquées en Afrique (Afrique du Sud, Algérie et Égypte) ou ont été exportées vers un pays d'Afrique de l'Ouest ou du Nord (Libye, Maroc, Niger, Nigeria, Tchad). Cela indique pos-

siblement qu'une proportion significative du matériel en circulation illicite au Sahel puisse être attribuée à la production et aux activités militaires africaines.

- Neuf armes de l'échantillon présentent des marquages ayant fait l'objet d'une oblitération délibérée. Trois de ces armes appartiennent à un groupe de fusils d'assaut dont le modèle et le format de numéro de série correspondent à ceux d'autres armes documentées par CAR dans la région. Ces armes présentent des traces d'oblitération obtenues par des techniques similaires et ont été récupérées à l'issue d'attaques terroristes ou au cours d'opérations antiterroristes dans la région. Les similarités de ces armes indiquent là encore que des groupes djihadistes distincts peuvent avoir recours à des sources d'approvisionnement communes.

▼ Munitions de petit calibre arrangées pour la documentation, Arlit, novembre 2021.



MÉTHODOLOGIE

COMMENT TRAVAILLE CAR

Les équipes de chercheurs de CAR documentent les armes et les munitions illicites, ainsi que tout matériel connexe, dans les zones de conflit, afin de retracer les sources d'approvisionnement.

Ces équipes documentent les armes dans des situations variées – qu'elles aient été récupérées par des forces de sécurité nationales, collectées après la cessation d'hostilités, cachées ou détenues par des forces insurgées. Elles documentent chaque matériel par voie photographique, datent et géo-référencent également la documentation, en recueillant des données contextuelles obtenues auprès des autorités sous le contrôle desquelles est placé le matériel. CAR collabore également avec des collecteurs de données locaux, formés par l'organisation afin d'opérer dans des zones inaccessibles à ses chercheurs.

CAR peut être amené à utiliser des informations et des photographies disponibles sur les réseaux sociaux comme éléments contextuels, mais ne fonde pas ses investigations sur ces dernières, car la provenance de ces données est souvent difficile à vérifier. De plus, les éléments disponibles dans les sources du domaine public ne permettent pas de confirmer les caractéristiques physiques — notamment les marques externes et internes — nécessaires pour tracer les armes et les munitions.

CAR ne trace qu'une partie du matériel documenté sur le terrain. En effet, ce matériel tracé doit présenter un intérêt particulier pour les chercheurs car si davantage de matériels devaient être tracés, les autorités gouvernementales et les entreprises productrices seraient soumises à un volume trop important de demandes.

▼ Une chercheur de terrain de CAR documentant un fusil d'assaut, Arlit, novembre 2021.



De surcroît, certains matériels documentés ne peuvent pas être tracés. Ainsi, la plupart des munitions de petit calibre saisies en vrac ne fournissent pas d'indications utiles à déterminer leur numéro de lot qui permettrait de les identifier précisément dans les registres de production, de vente et d'exportation. De même, les documents relatifs à la production, la vente et à l'exportation d'un grand nombre d'armes de fabrication ancienne sont indisponibles. CAR complète le traçage officiel des armes en analysant les informations recueillies sur les armes elles-mêmes et le matériel connexe, en obtenant de la documentation administrative, commerciale, de transport ou d'autre nature, et en réalisant des interviews auprès de personnes ayant des connaissances ou de l'expérience au sujet du transfert du matériel soumis à examen.

CAR conserve tous les documents, notes d'entretien, courriers électroniques, enregistrements, photographies et autres données obtenus auprès de tiers, dans un format chiffré et sécurisé. Le cas échéant, les publications de CAR font référence à ces éléments comme étant « archivés ». Afin de protéger ses sources, CAR se

garde de publier tous les détails et circonstances dans lesquelles l'organisation a acquis certains éléments. Les sources d'information de CAR fournissent ces éléments volontairement et ont pleinement connaissance de leur utilisation par CAR. CAR n'entreprend pas d'opérations sous couverture ni utilise d'autres méthodes d'enquêtes clandestines. Pour des motifs de confidentialité, les publications de CAR ne mentionnent donc pas de patronyme, à moins qu'il s'agisse de personnalités publiques et connues.

CAR a pris attache avec tous les gouvernements et producteurs mentionnés dans la présente dépêche. Sauf mention explicite contraire, les références faites aux pays de fabrication, aux entreprises productrices, aux parties intermédiaires, aux distributeurs ou aux utilisateurs finaux dans cette dépêche ne sous-entendent aucun acte illégal ou répréhensible de la part des entités nommées. CAR souhaite reconnaître les efforts de coopération des gouvernements, entreprises et individus dont les réponses aux demandes de traçage de CAR et les informations complémentaires ont été essentielles à la réalisation de cette dépêche.

PARTENAIRES NATIONAUX DE CAR AU NIGER

Au Niger, CAR travaille en collaboration avec la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI) depuis 2016. La Commission a pour mandat de soutenir la Présidence du Niger dans la mise en œuvre des stratégies destinées à lutter contre la prolifération et la circulation d'armes illicites (Niger, 2014). La Commission sert également d'organe de coordination pour la mise en œuvre des conventions, traités et accords en matière de commerce et de gestion des armes sur le plan international.

Le personnel de la Commission nationale a facilité l'organisation des missions de CAR au Niger, a accompagné les chercheurs de CAR sur le terrain et a autorisé les

équipes de chercheurs de CAR à documenter le matériel que les forces de défense et de sécurité nigériennes ont saisi et récupéré. CAR soutient en outre la Commission dans la création d'un inventaire numérique national d'armes, de munitions et de matériel connexe illicites ayant été saisis et récupérés sur l'ensemble du territoire nigérien.

CAR bénéficie également, depuis 2014, du soutien et de la collaboration du Service Central de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale Organisée (SCLCT-CTO), du ministère de la Justice et des forces nationales de défense et de sécurité dans de nombreux aspects de la collecte et de l'analyse des données.

▼ Thé traditionnel infusé, Artit, novembre 2021.

CAR TRAVAILLE EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION NATIONALE POUR LA COLLECTE ET LE CONTRÔLE DES ARMES ILLICITES (CNCCAI) DEPUIS 2016.



INTRODUCTION

Depuis fin 2012 et suite à plusieurs années de violence et d'activité terroriste dans le nord-est du Nigeria, le conflit entre les forces étatiques et les groupes armés extrémistes s'est étendu à l'ouest du Tchad, au nord du Cameroun et au sud-est du Niger — une zone désignée dans ce dépêche « les régions du lac Tchad » (voir la Carte 1).

En 2014, appuyés par l'Union Africaine, les gouvernements de la région ont renforcé la Force Multinationale Mixte (FMM) destinée à lutter contre le groupe d'origine nigériane *Jama'atu Ahlis Sunnah Lidda'awati wal-Jihad* (JAS) – plus couramment connu sous le nom de Boko Haram¹ – et depuis 2015, l'État Islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO).²

Entre octobre 2019 et octobre 2021, les attaques terroristes prenant pour cible les forces de défense et de sécurité et les civils tchadiens, nigériens et nigériens dans les régions frontalières du lac Tchad se sont intensifiées, entraînant de lourdes pertes, des enlèvements, des exécutions et des captures importantes de matériel militaire (Hoinathy, 2020; voir Tableau 1). Au mois de novembre 2021, plus de 2,8 millions de personnes ont été déplacées en raison de l'insécurité, et l'intensité du conflit ne diminue pas.³ Malgré cela, l'attention régionale et internationale s'est largement tournée vers la zone dite des « trois frontières » entre le Burkina Faso, le Mali et l'ouest du Niger en raison de la détérioration rapide de la situation sécuritaire et de la prolifération de groupes djihadistes au sein de cette dernière.

Carte 1

Zones frontalières de la région du lac Tchad et sites où CAR a réalisé des documentations d'armes au Niger, entre 2016 et 2021

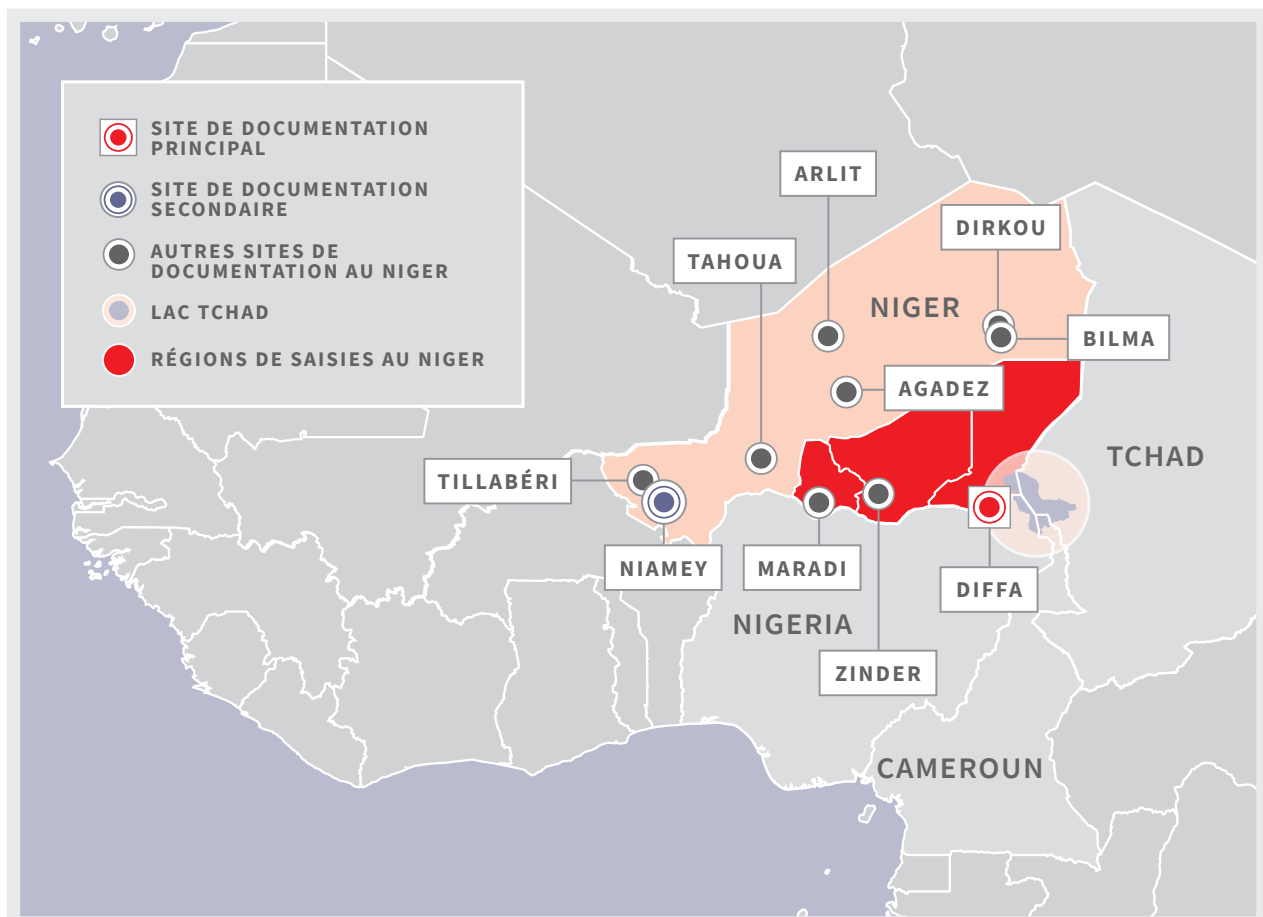


Image 1

Évolution des groupes militants dans la région du lac Tchad

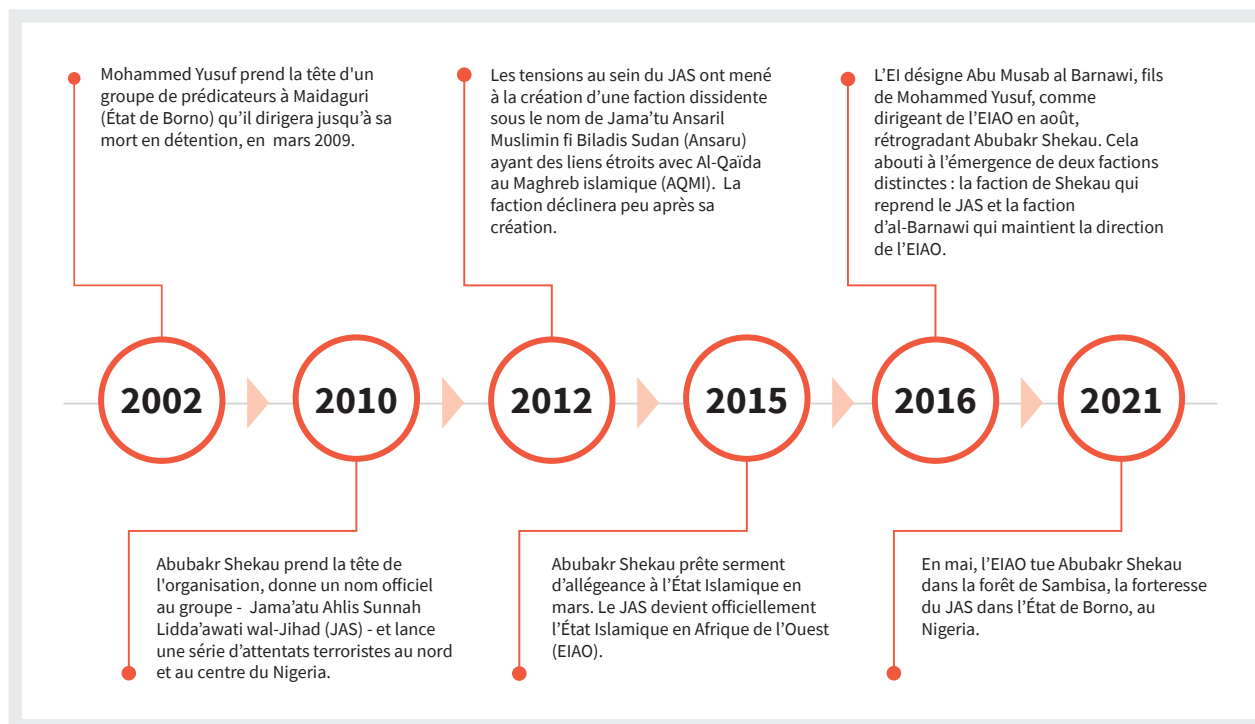


Tableau 1

Sélection des principales offensives menées dans les régions autour du lac Tchad, signalées entre octobre 2019 et octobre 2021

Date de l'attaque	Description
30 octobre 2019	L'attaque de l'avant-poste militaire de Blabrine, dans la région de Diffa au Niger, cause la mort de 12 soldats nigériens ainsi que le vol et la destruction d'équipement.
24 mars 2020	L'attaque d'un avant-poste militaire situé sur la péninsule de Boma (Tchad) entraîne la mort de 92 soldats tchadiens et des pertes importantes d'équipement.
27 octobre 2020	L'enlèvement d'un citoyen américain près de Birnin Konni dans le sud du Niger (secouru par les Forces spéciales américaines).
28 novembre 2020	Au moins 44 fermiers sont tués durant un attentat perpétré par des hommes armés (qui seraient affiliés au JAS) contre le village de Garin Kwashiba, dans l'État de Borno (Nigeria).
14 décembre 2020	Un raid attribué au JAS, ciblant le village de Toumour, dans la région de Diffa, fait au moins 27 morts.
8 janvier 2021	Douze civils sont tués durant une attaque complexe (armes à feu et kamikaze) perpétrée dans le département de Mayo Tsanaga, dans l'extrême nord du Cameroun.
17 avril 2021	L'attaque lancée contre un poste de l'armée nationale tchadienne à Litri, dans la Région du lac Tchad, cause la mort d'au moins 12 soldats et de plusieurs civils.
3 juin 2021	L'enlèvement de 136 étudiantes de l'école « Sahilu Tanko » située à Tegna, une localité de l'État de Niger, au Nigeria. En août 2021, les victimes sont toutes relâchées.
24 août 2021	Une unité des Forces Armées Nigériennes déployée à Baroua (Région de Diffa) est visée par environ 50 combattants, qui seraient affiliés au JAS. À l'issue des combats, 16 soldats sont morts et neuf autres sont blessés.
16 septembre 2021	Un convoi routier des Forces Armées du Nigeria circulant entre Maiduguri et Mogono a été pris en embuscade par des hommes armés affiliés au JAS. Les attaquants tuent 12 soldats et capturent trois véhicules transportant du matériel militaire.

Source : CAR (2022)

En octobre 2019, les chercheurs de CAR se sont rendus dans la région de Diffa dans le sud-est du Niger pour documenter des armes et des munitions saisies par les forces de défense et de sécurité nigériennes. Ces saisies, effectuées entre 2014 et 2019, ont eu lieu dans le cadre d'opérations militaires et antiterroristes. Les autorités nigériennes signalent qu'un grand nombre de ces opérations visaient des acteurs armés ayant des liens avec des groupes djihadistes œuvrant dans les régions autour du lac Tchad, mais elles ne sont pas en mesure de déterminer avec précision l'identité des groupes qui étaient en possession du matériel saisi. Toutefois, dans les cas où les autorités nigériennes ont pu fournir à CAR des informations contextuelles précises, le matériel a été récupéré en majeure partie auprès des groupes liés au JAS et à l'EIAO. Ces cas concernent des saisies dans les régions de Diffa, Maradi et Zinder du Niger, ainsi que dans les régions limitrophes avec le nord-est du Nigeria et la Région du Lac dans l'ouest du Tchad.

À la connaissance de CAR, c'est la première fois que des observateurs internationaux ont mené des investigations approfondies sur l'armement saisi dans ces régions—en grande partie en raison de la situation sécuritaire et des difficultés d'accès à ces régions éloignées de la capitale. La présente dépêche fournit donc la première étude systématique sur les origines de certaines des armes illicites déployées par les militants affiliés au JAS/EIAO.

Cette étude porte sur un échantillon de 165 armes légères de fabrication industrielle (principalement des fusils d'assaut et des mitrailleuses), 6 243 munitions de petit calibre, 24 obus de mortier dans leur emballage d'origine, 99 cartouches à gaz CS et 82 cartouches pour armes anti-émeute, ainsi qu'une bobine de cordeau détonant industriel (voir Encadré 2). Tout ce matériel a été documenté à Diffa, en octobre 2019.

L'échantillon est complété par 20 armes supplémentaires saisies auprès d'individus qui seraient affiliés au JAS et à l'EIAO dans les régions du sud et sud-est du Niger : 8 armes saisies à Zinder en juillet 2015, 11 armes saisies dans la Forêt de Madarounfa, au sud de Maradi, en janvier 2017, et 1 arme saisie à Diffa en juillet 2019. CAR a documenté toutes ces armes à Niamey, entre 2016 et 2019, où elles ont été transférées pour entreposage après leur saisie.

Les chercheurs ont examiné le matériel placé sous l'autorité des Forces Armées Nigériennes (FAN), de la Garde Nationale, de la Gendarmerie, de tribunaux et du SCLCT-CTO. Au moment de la documentation, il n'a pas été possible d'identifier avec précision la faction djihadiste d'affiliation des individus auprès desquels chaque arme a été saisie car cette information n'a pas été déterminée, enregistrée ou communiquée par les forces de sécurité en charge de la conservation du matériel saisi.

▼ Des munitions dans leur emballage d'origine, Diffa, octobre 2019.



ANALYSE STATISTIQUE DE L'ÉCHANTILLON

La grande majorité des 185 armes documentées par les chercheurs de CAR au sud-est du Niger (158 armes ou 85 pour cent) sont des fusils d'assaut de calibre 7,62 × 39 mm (voir Image 2).

L'échantillon complet comprend également 11 mitrailleuses (trois moyennes, six lourdes et deux légères) ; six fusils d'assaut d'un calibre différent de celui mentionné précédemment (quatre de calibre 7,62 × 51 mm (.308 WIN) et deux de calibre 5,56 × 45 mm) ; quatre lance-roquettes ; deux lance-grenades ; deux pistolets semi-automatiques ; un mortier ; un fusil à pompe ; un revolver ; et un pistolet à blanc. Si CAR recense au moins 22 pays de fabrication, plus de la moitié des armes de l'échantillon proviennent de seulement trois États producteurs : la Chine (35 pour cent), la Fédération de Russie (12 pour cent) et la Pologne (10 pour cent) (voir Image 3).⁴

Malgré la prépondérance des fusils d'assaut chambrés pour les munitions 7,62 × 39 mm (calibre adopté à l'époque de l'Union soviétique), le calibre 7,62 × 51 mm (calibre standard de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord – OTAN) est de loin le plus courant et correspond à 90 pour cent des 6 448 munitions de petit calibre documentées (voir Image 2). Cette proportion

Le matériel documenté par CAR à Diffa, Niamey et Zinder qui compose l'échantillon complet est disponible sur iTrace®

Visiter https://bit.ly/iTrace_LakeChadcrisis pour plus d'informations



s'explique par la documentation de trois saisies importantes de munitions de calibre 7,62 × 51 mm fabriquées en Chine et au Royaume-Uni (voir Image 4). La présence de munitions de ce calibre en grand nombre suggère que les combattants affiliés au JAS et à l'EIAO (dont les armes sont quasi exclusivement de calibre 7,62 × 39 mm) ont capturé le matériel auprès d'une ou plusieurs unités des forces de défense et de sécurité déployées dans la région.⁵

Image 2

Répartition des armes (n=185) et des munitions (n=6 448) documentées, par calibre

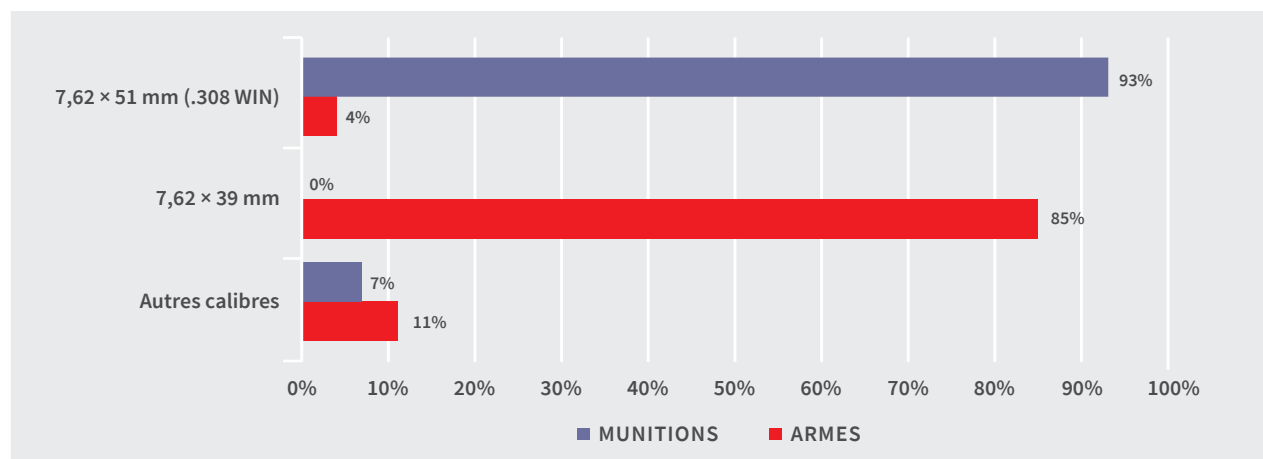


Image 3

Répartition des armes documentées par pays de fabrication et par catégorie d'arme (n=185)

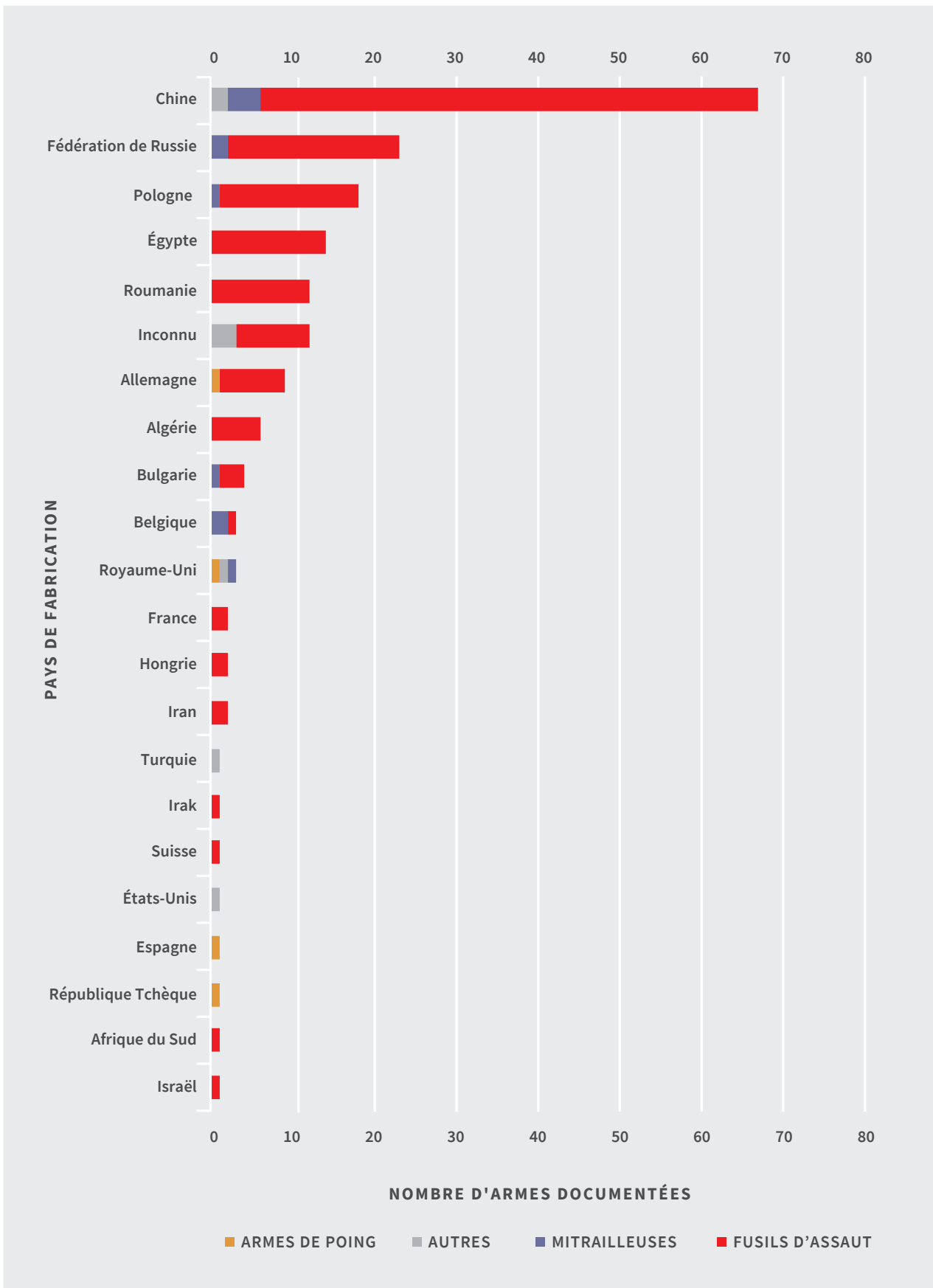
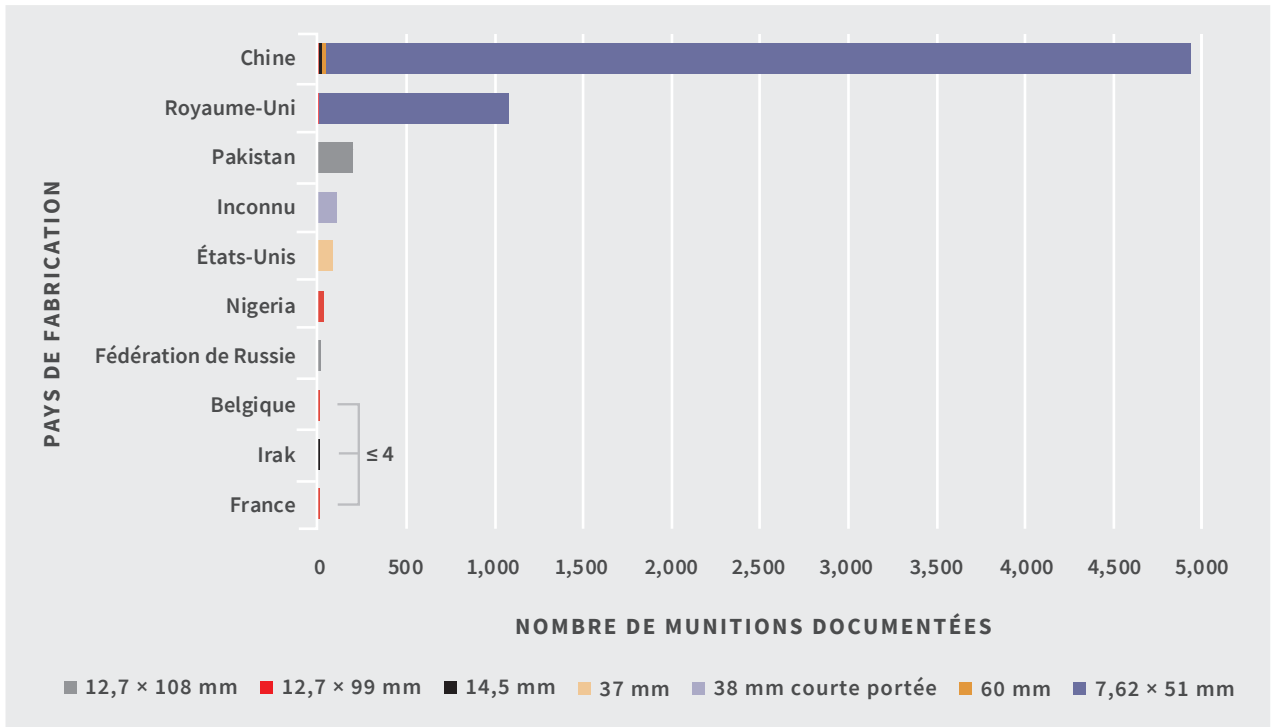


Image 4

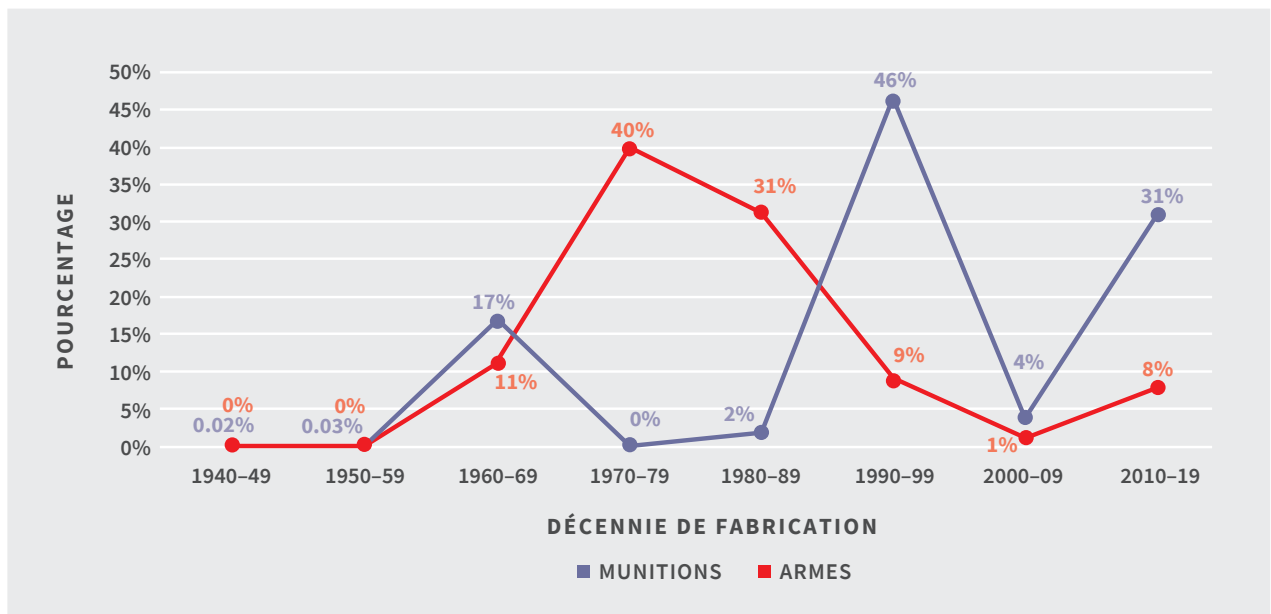
Répartition des munitions documentées, par pays de fabrication et par calibre (n=6 448)



Les chercheurs de CAR ont déterminé la date de production d'environ 50 pour cent des armes (90 armes au total) et de 98 pour cent des munitions de l'échantillon. Quarante pour cent des armes ont été fabriquées dans les années 70, tandis que 46 pour cent des munitions

ont été produites dans les années 90 (voir Image 5). Le pic représentant le volume des munitions produites dans les années 2010 découle des saisies de munitions de calibre 7,62 × 51 mm fabriquées en Chine et mentionnées ci-dessus.

Image 5

Répartition des munitions (n=6 317) et des armes (n=90) par décennie de fabrication⁶

ARMES ET MUNITIONS DÉTOURNÉES DES ARSENAUX DES ÉTATS RIVERAINS DU LAC TCHAD

L'analyse réalisée par CAR permet d'identifier au moins 32 armes (17 pour cent de l'échantillon) et 1 461 munitions (23 pour cent de l'échantillon complet) qui ont été transférées légalement à destination de pays riverains du lac Tchad et qui ont ensuite fait l'objet de détournement à partir des arsenaux nationaux des pays en question.

L'absence d'information sur les circonstances précises dans lesquelles ce matériel a été saisi empêche toutefois de déterminer de manière définitive les mécanismes de détournement et les méthodes d'approvisionnement auxquels les groupes armés ont recouru afin de se procurer ces armes dans les régions du sud-est du Niger.

L'analyse de l'ensemble des données que CAR a recueilli au Niger permet toutefois d'identifier trois origines principales des armes et des munitions qui composent l'échantillon :

- le détournement récent depuis les réserves nationales des États riverains du lac Tchad ;
- la circulation ancienne de matériel hérité de conflits régionaux antérieurs ; et
- l'acquisition opportuniste de matériel sur les marchés illicites locaux et par le biais de la contrebande.

Aucun élément n'indique qu'un quelconque gouvernement d'Afrique de l'Ouest ait délibérément approvisionné les groupes militants et l'utilisation de ces armes par des acteurs non-autorisés ne résulte pas nécessairement d'un manquement ou d'une faute commise de la part du personnel en charge de la garde des réserves d'armement. Les acteurs non-autorisés dont il est question pourraient avoir acquis le contrôle de ces armes, par exemple, après qu'elles aient été

perdus suite à des affrontements armés sur le champ de bataille, à des attaques à l'encontre des positions des forces de défense et de sécurité ou à des vols au sein des infrastructures d'entreposage.

Les cas de détournement illustrés dans cette dépêche n'indiquent pas nécessairement l'existence de vulnérabilités systémiques ou répandues. Ils mettent toutefois en évidence les difficultés qu'éprouvent les forces de sécurité nationales de la région à assurer le contrôle de leurs équipements militaires, en particulier lorsque celles-ci sont engagées dans des opérations militaires actives et des dispositifs antiterroristes.

L'échantillon comprend des armes qui ont circulé dans l'espace régional et qui proviennent de conflits précédents. CAR a notamment tracé du matériel détourné à partir des arsenaux étatiques de Libye, du Rwanda, et du Tchad. Une partie de l'échantillon correspond à de l'armement qui circule parmi un éventail de groupes armés actifs en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel et que CAR a observé à plusieurs reprises depuis 2014. CAR ne peut pas confirmer la date de saisie de ces armes, et aucune d'elles ne permet d'identifier des cas de détournement récents. La présence de ces éléments parmi les saisies que les chercheurs de CAR ont documenté à Diffa et Niamey confirme néanmoins l'existence d'itinéraires de trafic reliant les régions du sud-est du Niger et le lac Tchad au reste du Sahel et à des régions plus éloignées.

Parmi le matériel saisi auprès des groupes armés au Niger, seuls quelques éléments— y compris des cartouches anti-émeute, un fusil à pompe, un revolver, un pistolet à blancs, et une bobine de cordeau détonant — ne correspondent pas à du matériel de guerre. Certains de ces équipements, notamment le fusil à pompe et la bobine de cordeau détonant, pourraient avoir été acquis à travers des marchés illicites locaux.

Quoi qu'il en soit, l'échantillon analysé confirme que les groupes armés opérant dans les régions autour du lac Tchad acquièrent généralement du matériel de manière opportuniste, quitte à collecter du matériel

qui a peu d'utilité tactique (ce qui est le cas, par exemple, des munitions anti-émeute) ou qui ne sont pas nécessairement compatibles avec le reste de leurs arsenaux.

NIGERIA

Les chercheurs ont examiné plusieurs fusils et mitrailleuses, ainsi qu'un pistolet automatique, une série de caisses, cartons et boîtes pour munitions de petit calibre, des obus de mortier de 60 mm et des

cartouches pour armes anti-émeute. Les marquages de tous ces équipements indiquent qu'ils étaient préalablement en possession des forces de sécurité du Nigeria.

Mitrailleuse MG-1M de fabrication bulgare

CAR a documenté une mitrailleuse moyenne MG-1M de calibre 7,62 × 54 mm R, fabriquée en Bulgarie par Arsenal JSCo (voir Image 6) et exportée pour le compte du ministère de la Défense du Nigeria en 2015. L'arme, munie du numéro de série BA 55 1158, est l'arme de fabrication la plus récente que CAR a identifiée dans l'échantillon.

En réponse à une demande de traçage formelle émise par CAR, les autorités bulgares ont confirmé que la mitrailleuse était de fabrication bulgare et qu'elle avait été exportée au Nigeria en 2015. Selon les autorités bulgares, la demande nigérienne était accompagnée d'un certificat d'exemption de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁷, et un certificat de vérification de livraison a été émis par le destinataire.⁸

Le détournement de cette arme des arsenaux de l'État nigérian s'est donc produit, au plus, quatre ans après son exportation légale en 2015. La date et les circonstances précises du détournement, de même que la manière d'acquisition de l'arme par les militants

djihadistes, demeurent inconnues. Plusieurs cas de figure sont envisageables ; l'arme a pu être perdue durant un affrontement des forces nigériennes avec un groupe armé ou avoir été soustraite directement des stocks nationaux.⁹

Image 6

La mitrailleuse MG-1M, numéro de série BA 55 1158, documentée à Diffa en 2019



Image 7

Marquages de la mitrailleuse MG-1M, numéro de série BA 55 1158



Pistolet CZ999 Scorpion de fabrication serbe

Le processus de traçage entrepris par CAR a permis de confirmer qu'une deuxième arme appartenant à l'échantillon documenté au Niger provenait de l'arsenal des Forces Armées du Nigeria : le pistolet CZ 999 Scorpion de calibre 9 × 19 mm, portant le numéro de série 16149 (voir Image 8). Cette arme a été fabriquée en Serbie par Zastava oruzje a.d., Kragujevac, et saisie le 10 juillet 2019 dans la zone de Diffa, auprès d'un individu qui aurait entretenu des liens avec le JAS.

Le 12 octobre 2020, les autorités serbes ont répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR et ont ainsi confirmé que cette arme avait été exportée auprès de la Marine nigériane, en mars 2014. L'arme faisait partie d'une cargaison plus importante, comprenant 1 500 pistolets CZ 999 et des munitions connexes, dont

l'exportation a été autorisée en janvier 2014. La livraison au Nigeria, quant à elle, a été réalisée le 12 mars 2014, ainsi que confirmé par un certificat de vérification de livraison délivré par l'État-major de la Marine nigériane, le 7 avril 2014.¹⁰

Même si CAR n'a pas pu déterminer les circonstances exactes dans lesquelles le pistolet a été détourné, il semble plausible qu'il ait été capturé durant une attaque contre les forces de la Marine nigériane dans l'État de Borno, où la Marine occupe des avant-postes situés non loin des rives nigérianes du lac Tchad. Le 26 décembre 2018, par exemple, un attentat revendiqué par l'EIAO a entraîné l'occupation de la ville de Baga, où le poste naval local, établi en 2016 dans le cadre de la FMM, a été pillé (AFP, 2018 ; BBC, 2018).

Image 8

Pistolet CZ 999 Scorpion, numéro de série 16149, documenté au Niger en novembre 2019



Mitrailleuse FN MAG de fabrication belge

CAR a documenté une mitrailleuse FN MAG produite en Belgique, de calibre 7,62 × 51 mm, portant les marques « NAF », indiquant qu'elle appartenait originellement à la Force Aérienne Nigériane.¹¹ L'arme a été fabriquée par l'entreprise FN Herstal, à une date inconnue. Le numéro de série d'origine de cette arme n'a pas pu être déterminé au moment de sa documentation. Toutefois, la boîte de culasse de cette arme est marquée du code « NAF-MG-0242 ». Compte tenu de la signification de l'acronyme NAF identifiant la Force Aérienne Nigériane, CAR a adressé une demande formelle de traçage au gouvernement du Nigeria.

Le 26 janvier 2021, le gouvernement nigérian a répondu à ladite demande de traçage et confirmé que cette mitrailleuse appartenait aux Forces Armées du Nigeria et qu'elle avait été perdue lors d'affrontements avec des combattants de l'EIAO/JAS entre 2013 et 2017.¹²

Selon les informations recueillies par CAR au moment de sa documentation, la mitrailleuse aurait été saisie durant l'opération « Gama Aiki II », menée en avril 2017 sous le commandement de la FMM, afin de mettre un terme à la présence d'un groupe affilié à l'EIAO, dans la zone de Gueskerou (région de Diffa) au Niger.

Image 9

Profil de la mitrailleuse FN MAG présentant le marquage secondaire « NAF-MG-0242 » documentée à Diffa, en octobre 2019



Image 10

Vue rapprochée des marquages, notamment « NAF-MG-0242 », de la mitrailleuse FN MAG documentée à Diffa, en octobre 2019



Armes aux emblèmes peintes sur la crosse

CAR a documenté trois armes – deux fusils de fabrication chinoise et une mitrailleuse de production britannique – dont la crosse présente un emblème alphanumérique distinctif peint manuellement. Les trois armes ont toutes été saisies dans l'espace nigérien bordant le lac Tchad et CAR a déterminé que ces marquages, qui semblent tous avoir été réalisés après l'exportation des armes, identifient les bataillons des Forces Armées du Nigeria qui en étaient dotés.

Le 26 janvier 2021, les autorités nigérianes ont répondu aux demandes formelles de traçage émises par CAR et confirmé que les trois armes appartenaient aux Forces Armées du Nigeria et qu'elles avaient été perdues lors d'affrontements avec des groupes terroristes présumés, entre 2013 et 2017.¹³ Les autorités nigérianes n'ont toutefois pas confirmé la signification des emblèmes dont il est question.

Deux des armes étaient des fusils d'assaut Type 56 fabriqués en Chine. Ces deux fusils ont été fabriqués par l'Usine d'État 313 et portent l'inscription « SP COY 174BN » peinte sur le profil droit de la crosse (voir

Images 11 et 12). La marque désigne probablement la compagnie de soutien du 174^{ème} Bataillon de l'armée nigérienne. Même si l'une des deux marques n'est pas parfaitement lisible (voir Image 12), il semble très plausible que les deux fusils aient été en dotation au sein de la même unité, à partir de laquelle ils ont ensuite été détournés (simultanément ou séparément).

Dans leur réponse aux demandes de traçage émises par CAR les autorités nigérianes n'ont pas apporté de précisions quant à la manière dont ces armes ont été détournées. En novembre 2014, toutefois, des médias ont indiqué que la base du 174^{ème} bataillon de l'armée nigérienne situé à Abadam, dans l'État de Borno, à proximité de la frontière avec le Niger, aurait subi une attaque lancée par des éléments affiliés au JAS. Les assaillants auraient envahi la base et pillé le matériel qui y était entreposé (Premium Times, 2014).

La troisième arme, une mitrailleuse d'appui HK21 de calibre 7,62 × 51 mm et munie du numéro de série EN 50937, a probablement été fabriquée sous licence par Enfield au Royaume-Uni (voir Image 13).¹⁴ Elle présente également l'inscription « 192BN C 1927 » peinte sur la crosse. CAR estime que le marquage pourrait identifier le 192^{ème} bataillon de l'armée nigérienne, qui est connu pour avoir mené des opérations contre le JAS/EIAO lors des dernières années. CAR n'a pas pu déterminer la date de fabrication de l'arme et les autorités britanniques n'ont trouvé aucun élément pertinent dans leurs archives, informant CAR que les archives antérieures à 2007 pourraient être incomplètes ou inaccessibles.¹⁵

THE DISTINCTIVE HAND-PAINTED MARKS ON SEVERAL RIFLES' REAR STOCKS MAY IDENTIFY BATTALIONS OF THE NIGERIAN ARMED FORCES.

Image 11

Profil droit du fusil d'assaut Type 56 documenté à Diffa en octobre 2019, muni du numéro de série 5203280, et vue rapprochée des marquages peints sur la crosse



Image 12

Profil droit du fusil d'assaut Type 56 documenté à Diffa en octobre 2019, muni du numéro de série 5203051 et vue rapprochée des marquages peints sur la crosse



Image 13

Mitrailleuse HK21 avec inscription peinte manuellement sur la crosse, documentée à Diffa en octobre 2019



Munitions dans leur emballage d'origine

Plus d'un cinquième de l'échantillon de munitions que CAR a documenté au Niger (1 461 pièces sur un total de 6 448) provient des arsenaux étatiques du Nigeria. Dans de nombreux cas, les chercheurs de CAR ont pu identifier les Forces Armées du Nigeria comme le probable dernier détenteur légal des munitions saisies des mains des affiliés du JAS et de l'EIAO, grâce au fait que le matériel a été saisi dans son emballage d'origine.¹⁶

Munitions de calibre 12,7 × 108 mm de fabrication pakistanaise

Parmi les munitions saisies lors d'affrontements avec des militants du JAS/de l'EIAO dans la région de Diffa, CAR a documenté 200 balles P1A1 perforantes et incendiaires de calibre 12,7 × 108 mm, à l'intérieur d'une caisse métallique ouverte. Ces dernières ont très probablement été détournées à partir de l'arsenal des Forces Armées du Nigeria. Les marquages à l'extérieur de la caisse et ceux sur le culot des cartouches indiquent que ces munitions ont été produites en 2005 par l'entreprise *Pakistan Ordnance Factories* (POF) (voir Image 14). Les marques peintes sur la caisse comprennent également des références au numéro de contrat (5541), au numéro de la boîte (069) et au

destinataire (ministère de la Défense, Ship House, Abuja) du matériel.¹⁷

Des enquêtes ultérieures et des échanges entre CAR et les autorités nigérianes sont toujours en cours afin de déterminer si les munitions P1A1 contenues dans la caisse marquée 5541 ont appartenu à l'armée du Nigeria avant d'avoir fait l'objet d'un détournement.¹⁸

Munitions traçantes de fabrication britannique

Les chercheurs de CAR ont documenté plusieurs caisses de munitions fabriquées au Royaume-Uni et munies de marquages indiquant qu'elles ont été exportées à destination des Forces Armées du Nigeria. Ces caisses contenaient de nombreux cartons de munitions de fabrication chinoise qui ne faisaient vraisemblablement pas partie du contenu d'origine. Toutefois, lors de la même session de documentation, les chercheurs ont également observé des munitions traçantes fabriquées au Royaume-Uni sans doute correspondant au contenu initial des caisses dont il est question ici.

CAR a ainsi documenté 1 076 munition traçantes L5A3 de calibre 7,62 × 51 mm fabriquées au Royaume-Uni et contenues dans quatre caissettes de type H52 MK2

Image 14

Marquages extérieurs et contenu de la caisse de munitions P1A1 de calibre 12,7 × 108 mm produites par Pakistan Ordnance Factories en 2005 et documentée à Diffa, en octobre 2019



(voir Image 15). CAR a identifié le fabricant de ces cartouches comme étant l'entreprise britannique Kynoch, aujourd'hui défunte, et déterminé qu'il s'agissait de munitions produites en 1965. Compte tenu de l'arrêt des activités de Kynoch¹⁹, et en raison de l'impossibilité pour les autorités britanniques chargées de l'octroi des licences d'exportation de se référer aux archives antérieures à 2007, CAR n'est pas en mesure d'identifier les détenteurs légaux successifs de ces munitions.²⁰

CAR a également inspecté trois boîtes métalliques de type H50 MK1 produites par le même fabricant et lors de la même année que les caissettes mentionnées plus haut contenant les cartouches traçantes L5A3, et dont la marque fait référence à ce type de munition. Les marquages figurant sur les boîtes MK1 font référence aux cartouches traçantes L5A3 et indiquent que le premier destinataire légal était le dépôt central du matériel de l'armée nigérienne à Yaba, un faubourg de Lagos (voir Image 16).

Image 15

Caissettes de type H52 MK2 pour balles traçantes L5A3, documentées à Diffa en octobre 2019, et vue rapprochée des marquages du culot de ces munitions



Image 16

Boîte H50 MK1 pour munitions traçantes L5A3, documentée à Diffa, en octobre 2019



LES SIMILARITÉS ENTRE LES MARQUAGES SUR LES CAISSETTES CONTENANT LES MUNITIONS ET LES BOÎTES EN MÉTAL, CAR ESTIME QU'IL EST POSSIBLE QUE LES CARTOUCHES L5A3 AIENT AUSSI ÉTÉ INITIALEMENT EXPORTÉES À DESTINATION DES FORCES ARMÉES DU NIGERIA.

Au moment de la documentation, les boîtes métalliques H50 MK1 contenaient 2 932 munitions de calibre 7,62 × 51 mm, dont les marques de culot indiquent qu'elles ont été fabriquées en Chine, dans l'Usine d'État 61, lors des années 1993 et 1994. Ces munitions étaient toujours emballées dans leurs cartons d'origine qui affichaient des marquages

indiquant qu'elles provenaient de l'entreprise *China North Industries Corporation* (NORINCO) et le calibre des cartouches : .308 WIN — un équivalent commercial du calibre standard de l'OTAN 7,62 × 51 mm (voir Image 17). CAR ne dispose pas d'informations permettant de déterminer si ces munitions fabriquées en Chine ont été placées dans les caisses MK1 avant d'avoir fait l'objet de détournement ou après leur saisie par les forces de sécurité nigériennes.

Bien que les cartouches L5A3 ne se trouvaient pas à l'intérieur des caisses marquées MK1 lorsque CAR les a documentées, les informations recueillies auprès du personnel militaire responsable de leur conservation confirme que les emballages et les munitions de fabrication britannique ont été saisis simultanément et au même endroit dans le sud-est du Niger. Au vu des similarités entre les marquages sur les caissettes contenant les munitions et les boîtes en métal, CAR estime qu'il est possible que les cartouches L5A3 aient aussi été initialement exportées à destination des Forces Armées du Nigeria.

Image 17

Munitions de calibre 7,62 × 51 mm munies des marquages du culot 61_93 et 61_94, documentées à l'intérieur des cartons affichant le nom de NORINCO et placés dans les caisses H50 MK1



Obus de mortier de 60 mm de fabrication chinoise

CAR a documenté 24 obus de mortier de 60 mm et 12 amorces MP-1B, ainsi que des cartouches de lancement et des charges d'appoint (voir Image 18). Ces dernières étaient contenues séparément dans des boîtes en plastique (dont la plupart n'étaient pas ouvertes) à l'intérieur de deux caisses en bois.

Les marquages figurant sur les côtés des caisses permettent d'identifier le fabricant chinois comme étant l'Usine d'État 313 et de déterminer que la fabrication du matériel remonte à 2008. Les inscriptions peintes sur les caisses désignent également Poly Technologies Inc., une filiale de l'entreprise d'État *China Poly Group Corporation* négociant des équipements de défense, en tant

qu'expéditeur ainsi que l'État-major de l'armée nigériane, Area 8, Abuja, Nigeria en tant que destinataire du matériel (Poly Technologies, n.d. ; voir Image 19).

Les autorités nigérianes ont confirmé à CAR, par le biais d'une réponse à une demande formelle de traçage, que les obus de mortier faisaient partie des arsenaux des Forces Armées du Nigeria avant d'être récupérés par des combattants affiliés au JAS ou à l'EIAO entre 2013 et 2017.²¹ En raison de l'absence d'informations détaillées sur le contexte dans lequel le matériel a été saisi, CAR n'est pas en mesure de déterminer à partir de quelle unité, ni dans quelles circonstances, ces munitions ont été détournées et ensuite acquises par des militants opérant dans le sud-est du Niger.

Image 18

Obus de mortier de 60 mm et boîtes d'amorces MP-1B documentés à Diffa, en octobre 2019



Image 19

Caisse contenant des obus de mortier destinés à l'Armée du Nigeria, documentée à Diffa en octobre 2019



▼ Des douilles de munitions au Niger.



Munitions anti-émeute de calibre 37 et 38 mm

CAR a documenté des dizaines de cartouches anti-émeute de calibre 37 mm et de cartouches à gaz CS de calibre 38 mm, dont 72 pour cent (131 sur un total de 181) sembleraient avoir été détournées des réserves de la Police du Nigeria.

L'entreprise britannique Haley & Weller, aujourd'hui dissoute, a fabriqué 81 des munitions anti-émeute de calibre 37 mm en 1985.²² Ces cartouches étaient placées dans une caisse en bois non scellée contenant initialement 130 munitions. Les inscriptions peintes sur la caisse correspondent aux marquages sur les munitions elles-mêmes : l'identité du fabricant (H&W), la date de fabrication (1985) et le numéro de lot (004) figurent à la fois sur la caisse et sur les munitions.

Compte tenu de la concordance des marquages, CAR estime fort probable que la caisse en bois soit l'emballage d'origine des munitions contenues au moment de la documentation, et par conséquent, que leur premier destinataire légal soit celui mentionné sur

la caisse : Inspecteur Général de la Police du Nigeria, État-major, Moloney Street, Lagos (voir Image 20).

CAR a également répertorié 99 cartouches à gaz CS de calibre 38 mm contenues dans deux cartons marqués. Sur la base de ces marquages, il apparaît que les cartons ont fait partie d'une cargaison comprenant un total de 140 cartons identiques, chacun d'eux contenant des munitions à gaz CS de calibre 38 mm, fabriquées en 2011 et destinées « à l'usage de la Police du Nigeria » (voir Image 21). Les deux cartons présentent également la marque « Transhawk Global Services Limited » qui pourrait désigner une entité ayant fait office d'intermédiaire durant le processus d'acquisition. Une société du nom de *Transhawk Global Services Limited* était bien immatriculée à Lagos, au Nigeria, en 2010, bien que son statut actuel soit inconnu. CAR ne peut pas confirmer le rôle que cette entreprise a pu éventuellement jouer dans le transfert des munitions à gaz CS.²³ Les cartons n'indiquaient pas l'identité du fabricant des cartouches qu'ils contenaient.²⁴

Image 20

Caisse en bois contenant 81 cartouches de 37 mm pour armes anti-émeute destinées à la Police du Nigeria, et vue rapprochée de ces mêmes cartouches. Matériel documenté à Diffa, en octobre 2019



Le scellé d'un des deux cartons semblait intact au moment de la documentation réalisée par CAR, ce qui confirme que le premier destinataire légal d'au moins 50 munitions à gaz CS était la police nigérienne. Le deuxième carton, quant à lui, avait été ouvert et rempli de 50 munitions provenant d'au moins six lots de fabrication différents. Une de ces munitions était une cartouche de 37 mm, peut-être une cartouche anti-émeute mal rangée, mais CAR n'a pas été en mesure de confirmer son identité (voir Image 22).

Seules cinq de ces munitions à gaz CS présentaient des marquages permettant leur identification. Les cinq cartouches en question ont été fabriquées par *Defence Science and Technology Organization (DESTO)* à Rawalpindi, au Pakistan, à une date inconnue.²⁵ Toutefois, étant donné les origines diverses des munitions contenues dans le carton et le fait que ce dernier ait été ouvert avant le début de la documentation, CAR n'est pas en mesure de confirmer si ces cartouches ont fait partie de la cargaison initiale et ont été exportées pour le compte de la Police du Nigéria.

Image 21

Cartons documentés à Diffa en octobre 2019 et contenant des munitions à gaz CS destinées à la Police du Nigeria, peut-être par le biais de l'intermédiaire Transhawk Global Services Limited



Image 22

Un des deux cartons documentés à Diffa, en octobre 2019, contenant un ensemble de différentes munitions à gaz CS et une cartouche de 37 mm, peut-être à gaz CS ou en caoutchouc



▼ Une boîte H50 MK1 pour munitions traçantes L5A3, documentée à Diffa en octobre 2019.



NIGER ET NIGERIA

Fusils d'assaut Type 56 fabriqués en Chine

Vingt-trois des armes que CAR a documenté à Diffa sont des fusils d'assaut Type 56 (calibre 7,62 × 39 mm) fabriqués en Chine par l'Usine d'État 313. Auparavant, CAR avait documenté deux fusils Type 56 additionnels auprès du SCLCT-CTO de Niamey. Ces deux armes avaient été saisies dans la région de Maradi, au sud du Niger, des mains d'individus réputés être en relation avec un groupe terroriste, au cours du mois de janvier 2017. Ces deux armes ont été incluses dans cette analyse à titre comparatif, car leurs caractéristiques et leurs numéros de série présentent des analogies avec ceux des 23 fusils documentés à Diffa.

L'analyse des numéros de série figurant sur ces 25 fusils suggère la possibilité que ces armes proviennent des arsenaux d'un ou plusieurs États de la région, peut-être du Niger et/ou du Nigeria. Les fusils affichent tous des numéros de série de format 520XXXX, 521XXXX, 522XXXX et 523XXXX. Ainsi qu'indiqué ci-dessous (voir Tableau 2), plusieurs numéros de série ont un écart de moins de 500 unités.

Tableau 2 –

Fusils d'assaut Type 56 fabriqués en Chine par l'Usine d'État 313, documentés au Niger munis de numéros de série conformes aux formats 520XXXX, 521XXXX, 522XXXX et 523XXXX.

Format de numéro de série	Numéro de série	Écart d'unités entre le numéro de série et le précédent	Date de documentation	Lieu de documentation
520XXXX	5201355	/	février 2017	SCLCT-CTO, Niamey (saisi dans la région de Maradi, en janvier 2017)
	5201696	341	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5203051	1 355	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5203280	229	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5207543	4 263	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
521XXXX	5212691	n/a	October 2019	Military Governorate No. 5, Diffa
	5215315	2 624	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5216035	720	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5216793	758	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5218020	1 227	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
5219147	1 127	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa	
522XXXX	5222084	/	février 2017	SCLCT-CTO, Niamey (saisi dans la région de Maradi, en janvier 2017)
	5222512	428	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5222757	245	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5223911	1 154	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5224525	614	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5225965	1 440	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5226009	44	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5227026	1 017	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5227189	163	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
5228091	902	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa	
523XXXX	5230236	/	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5231498	1 262	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa
	5233237	1 739	octobre 2019	Tribunal de Grande Instance (TGI), Diffa
	5234293	1 056	octobre 2019	Zone Militaire N° 5, Diffa

Image 23

Fusil Type 56 muni du numéro de série 5216035, documenté à Diffa en octobre 2019

**Image 24**

Fusil Type 56 muni du numéro de série 5226009, documenté à Diffa en octobre 2019



Bien que CAR ne puisse se prononcer de manière définitive sur la portée des corrélations entre différents numéros de série sans disposer de davantage d'informations sur les pratiques de marquage et de production de ce modèle, les données présentées ci-dessus évoquent l'existence d'une connexion entre les achats de ces fusils. La proportion des fusils Type 56 dans l'échantillon (13 pour cent du total), de même que la proximité de certains de leurs numéros de série, suggère la possibilité qu'ils aient été exportés dans le cadre d'un nombre limité de transferts vers un ou plusieurs pays de la région.

Dans leur réponse à une demande de traçage émise par CAR, les autorités nigérianes ont confirmé que les Forces Armées du Nigeria détenaient deux fusils Type 56 appartenant à la série 520XXXX – ceux munis des numéros de série 5203051 et 5203280 (voir les Images 11 et 12, aux pages 22-23), lesquels ont été successivement récupérés des mains d'un groupe armé au Niger.²⁶

Tel que mentionné au début de ce chapitre, les chercheurs de CAR avaient déjà précédemment

documenté, à Niamey, deux fusils Type 56 également produits en Chine par l'Usine d'État 313 avec des numéros de série dont le format correspond à celui des armes documentées à Diffa. Ainsi, la possibilité que ces fusils Type 56 aient, à un moment donné, appartenu aux forces de sécurité nigériennes ne peut être écartée. Compte tenu de ce qui précède, CAR estime plausible que le Niger et le Nigeria puissent faire partie des importateurs légaux de certains fusils Type 56 discutés dans cette section.

L'ANALYSE DES NUMÉROS DE SÉRIE FIGURANT SUR CES 25 FUSILS SUGGÈRE LA POSSIBILITÉ QUE CES ARMES PROVIENNENT DES ARSENAUX D'UN OU PLUSIEURS ÉTATS DE LA RÉGION.

TCHAD

Lors de la documentation réalisée à Diffa, CAR a identifié deux fusils d'assaut correspondant à des modèles différents qui semblent provenir des arsenaux des forces de défense et de sécurité du Tchad.

Le premier de ces fusils est un modèle SG 542 muni du numéro de série 62011 qui a été fabriqué sous licence de production par l'entreprise Manurhin, en France

(voir Image 25). Auparavant, CAR avait déjà documenté neuf autres fusils SG 542 de fabrication française qui avaient fait l'objet de saisie de la part des autorités nigériennes, principalement à Agadez, mais également à Zinder. Aucun de ces neuf fusils, contrairement à ceux documentés à Diffa, n'aurait été saisi auprès d'individus entretenant des liens avec le JAS et/ou l'EIAO (voir Tableau 3 ci-dessous).

Image 25

Fusil SG 542 muni du numéro de série 62011, documenté à Diffa en octobre 2019



Tableau 3

Numéros de série des dix fusils SG 542 de fabrication française documentés au Niger

Numéro de série	Date de documentation	Lieu de documentation
46279	juin 2019	Agadez
50145	juin 2019	Agadez
54364	juin 2019	Agadez
62011	octobre 2019	Diffa
62118	novembre 2019	Zinder
62257	juin 2019	Agadez
62648	novembre 2019	Zinder
64292	juin 2019	Agadez
64784	juin 2019	Agadez
64943	juin 2019	Agadez

À noter : le fusil qui aurait été saisi des mains de combattants affiliés au JAS ou à l'EIAO est surligné.

Suite à la réception d'une demande formelle de traçage ayant été adressée par CAR, les autorités françaises ont confirmé que la France avait exporté les dix fusils en question au Tchad entre 1985 et 1987.²⁷ Ce modèle de fusil d'assaut ne fait plus partie de l'équipement standard de l'Armée Nationale Tchadienne (ANT). Il est donc peu probable que l'utilisation de ces armes par des groupes armés au Niger résulte d'un détournement récent. La présence de ces fusils dans l'échantillon, cependant, illustre clairement que le matériel considéré comme obsolète par les forces de défense peut toujours représenter un atout pour les groupes armés opérant au Niger et dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Cela démontre

l'importance, pour les forces de défense et de sécurité régionales, d'assurer le contrôle de toutes les réserves d'équipements appartenant à l'État, y compris celles classées comme inadéquates pour les objectifs opérationnels actuels.

Le deuxième fusil qui semble avoir été détourné à partir des arsenaux étatiques tchadiens est un Galil AR fabriqué en Israël et muni du numéro de série 2041973, que CAR a documenté auprès du Tribunal de Grande Instance de Diffa (voir Images 26 et 27). La présence de l'emblème des forces de défense d'Israël sur la carcasse indique que ce fusil appartenait, avant son exportation, aux stocks nationaux israéliens.²⁸

Image 26

Fusil d'assaut Galil numéro de série 2041973 documenté à Diffa en octobre 2019



Image 27

Vue rapprochée des marquages figurant sur le fusil modèle Galil AR muni du numéro de série 2041973, documenté à Diffa en octobre 2019



Avant de réaliser la documentation des armes saisies à Diffa, CAR avait déjà documenté quatre autres fusils de type Galil présentant des marquages identiques et des numéros de série similaires au Niger, en République Centrafricaine (RCA), et au Soudan.²⁹ Les numéros de série de ces armes, ainsi que la date et le lieu de documentation sont indiqués dans le Tableau 4 ci-des-

sous. Au vu des données disponibles sur iTrace[®] et des conclusions du Groupe d'experts des Nations Unies concernant la RCA, CAR estime que ces cinq fusils ont probablement été exportés par Israël par lots successifs au bénéfice de l'ANT, dans le cadre de contrats approuvés par les deux gouvernements en question, entre 2007 et 2010.³⁰

Tableau 4

Fusils d'assaut modèle Galil documentés en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale

Numéro de série	Date de documentation	Lieu de documentation
2003025	juillet 2010	Darfour, Soudan
200618831	mars 2017	Région d'Agadez, Niger
2041973	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
205023432	janvier 2017	Niamey, Niger
2070357	avril 2015	RCA

À noter : le fusil qui aurait été saisi des mains de combattants affiliés au JAS ou à l'EIAO est surligné.

▼ La documentation d'armes saisies, Agadez, Niger, juin 2019.



ARMES ATTRIBUABLES À D'AUTRES STOCKS NATIONAUX AFRICAINS

Les investigations concernant le matériel que CAR a documenté au Niger en 2019 révèlent que les groupes armés dans le sud-est du Niger ne tirent pas uniquement profit des détournements réalisés à partir des arsenaux étatiques d'Afrique de l'Ouest, mais acquièrent également de l'armement en provenance des réserves de matériel militaire de pays africains qui sont situés loin du lac Tchad. En particulier, CAR a identifié 26 fusils d'assaut (14 pour cent de l'échantillon analysé) ayant probablement été détournés depuis les arsenaux de la Libye, du Maroc et du Rwanda.

La présence de ces armes dans l'équipement saisi auprès des individus affiliés au JAS et/ou à l'EIAO suggère que ces groupes disposent également de la capacité d'acquérir des armes provenant de différents flux illicites qui transitent sur le continent. Les mécanismes de détournement vers la sphère illicite de ces armes restent en grande partie inconnus, ce qui s'explique, en partie, par le faible niveau de coopération au processus de traçage de quelques pays de fabrication. Dans

d'autres cas, les pays de fabrication n'ont pas été en mesure de fournir à CAR les informations demandées, à cause de l'absence d'archives complètes (CAR, 2020). En raison de l'état lacunaire des informations disponibles, CAR arrive à la conclusion selon laquelle ces armes – plus particulièrement celles exportées initialement en Libye et au Rwanda – sont davantage le legs de conflits précédents que le résultat de transferts délibérés de la part des gouvernements de ces pays vers les régions du lac Tchad.

Les deux fusils AKM produits en Roumanie et exportés au Maroc et le fusil Vektor R4 produit en Afrique du Sud et probablement exporté au Rwanda que CAR a documenté à Diffa s'affichent comme autant d'anomalies relatives parmi les 185 armes qui composent l'échantillon et qui ont été saisies par les forces de sécurité du Niger auprès de militants affiliés au JAS ou à l'EIAO. Leur présence dans le sud-est du Niger renforce la déduction faite par CAR, selon laquelle les groupes armés actifs dans la région s'appuient sur des méthodes d'approvisionnement opportunistes.

ARMES DÉTOURNÉES DES STOCKS NATIONAUX LIBYENS

Entre le 13 et le 20 mars 2015, les chercheurs de CAR se sont rendus au Liban et ont documenté 2 224 articles saisis par les autorités libanaises à bord du navire *Let-fallah II*, intercepté en avril 2012 alors qu'il transportait du matériel militaire qui aurait été détourné des stocks

nationaux libyens vers la Syrie.³³ Le personnel de CAR s'est également rendu à Tripoli, à Misrata et à Sebha en juillet et en août 2015 pour confirmer les liens entre les stocks libyens et les armes illicites circulant dans la région. CAR a ainsi documenté du matériel issu des arsenaux constitués sous le régime de Kadhafi et récupéré des mains d'éléments de l'État Islamique à Syrte, ou encore de l'équipement qui avait été saisi par les autorités ou acheté auprès de milices locales ou de trafiquants.

CAR ESTIME PROBABLE QUE 23 FUSILS SAISIS DANS LE SUD-EST DU NIGER ENTRE 2014 ET 2019 AIENT ÉTÉ DÉTOURNÉS DES RÉSERVES D'ARMEMENT CONSTITUÉES PAR L'ÉTAT LIBYEN AVANT 2011.

Ce matériel a fourni à CAR une base de référence des armes en circulation illicite dans l'ouest et le sud de la Libye. Celle-ci a permis par la suite d'identifier les armes d'origine libyenne parmi les échantillons documentés au Burkina Faso, en RCA, au Liban, au Mali, au Niger et en Syrie.

CAR estime probable que 23 fusils saisis dans le sud-est du Niger entre 2014 et 2019 (12 pour cent de l'échantillon) aient été détournés des réserves d'armement constituées par l'État libyen avant 2011. En raison du peu d'informations contextuelles disponibles, il est impossible de déterminer si ces armes ont été détournées par un ou plusieurs acteurs et si les

détournements ont eu lieu simultanément ou non. De même, la présence dans le sud-est du Niger des fusils présentés dans cette section ne signifie pas qu'ils ont nécessairement été transférés récemment depuis la Libye, ni que leurs derniers utilisateurs (les militants affiliés au JAS ou à l'EIAO) les ont eux-mêmes acquis en Libye.

Fusil d'assaut AK103-2 fabriqué en Russie

L'échantillon que CAR a documenté sur la base des FAN à Diffa comprend un fusil d'assaut AK103-2 de calibre 7,62 × 39 mm produit en Russie par Izhmash en 2007 avec le numéro de série 071399398 (voir Image 28). CAR estime probable que le fusil ait été détourné des arsenaux libyens durant la révolte de 2011 ou peu après.

Un rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour la Libye, publié en 2014, a confirmé que la Fédération de Russie avait exporté légalement plusieurs lots de fusils AK103-2 auprès du gouvernement libyen avant la mise en place d'un embargo sur les armes en 2011 (Groupe d'experts UN sur la Libye, 2014, paragraphes 118, 135). Le rapport du même Groupe d'experts réalisé en 2017 présente également la liste des armes saisies entre mars et avril 2016 par les Forces Armées Tunisiennes dans la région de Ben Gardane (sud-est de la Tunisie), laquelle comprend dix fusils modèle AK103-2 munis d'un numéro de série de format 071XXXXXX (Groupe d'experts UN sur la Libye, 2017, annexe 44, page 178).

Entre 2012 et 2020, CAR a documenté 12 fusils AK103-2, qui présentent un numéro de série de format identique, dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Ces armes ont été documentées au Burkina Faso, en Libye, au Mali

et au Niger ; toutes ont été saisies auprès d'individus réputés être affiliés à des groupes armés.

Tous ces éléments laissent à penser que le fusil AK103-2 muni du numéro de série 071399398 que CAR a documenté à Diffa a été détourné des arsenaux constitués lors du régime de Kadhafi durant la révolte de 2011 ou peu après.³⁴ Cette inférence pourrait toutefois ne pas représenter une base suffisante pour conclure que les combattants du JAS et de l'EIAO opérant dans les régions du sud-est du Niger ont mis en place des mécanismes d'approvisionnement allant jusqu'en Libye. Elle indique néanmoins que les armes utilisées par ces groupes ont été transférées par le biais de routes de trafics qui parcourent de longues distances et qui trouvent leur origine dans d'autres conflits régionaux.

CAR ESTIME PROBABLE QUE LE FUSIL AIT ÉTÉ DÉTOURNÉ DES ARSENAUX LIBYENS DURANT LA RÉVOLTE DE 2011 OU PEU APRÈS.

Image 28

Fusil d'assaut AK103-2 muni du numéro de série 071399398, documenté à Diffa en octobre 2019



Fusils d'assaut AKM fabriqués en 1983 et 1984

Parmi les armes documentées au sein de l'échantillon auquel cette étude fait référence, huit sont des fusils d'assaut AKM de calibre 7,62 × 39 mm fabriqués en 1983 et 1984 (voir Image 29). Tous ces fusils ont été saisis des mains de combattants affiliés au JAS et/ou à l'EIAO.

En 2016 et 2017, CAR avait documenté neuf fusils présentant des caractéristiques similaires et des numéros de série de format identique, en particulier dans la région de Dirkou, à proximité de la frontière entre le Niger et la Libye. Ces armes avaient été détournées à partir des arsenaux libyens durant l'insurrection de 2011 ou dans les mois suivants. Il apparaît donc probable que les huit fusils AKM du présent échantillon aient été également détournés des mêmes stocks et à la même période. Le Tableau 5 ci-dessous présente les numéros de série, les fabricants et les lieux de saisie des 17 fusils en question.

Quatre des huit fusils qui aurait été saisi des mains d'éléments affiliés au JAS ou à l'EIAO ont été produits par des fabricants roumains. En réponse aux demandes de traçage émises par CAR, les autorités roumaines ont confirmé que les fusils munis des numéros de série 1983 NI 0227 et 1984 NX 8694 ont été fabriqués par *Cugir Factory*, tandis que les fusils munis des numéros de série 1984-AM 2815 et 1984-AN 0148 ont été fabriqués par *Uzina Mecanica Sadu* (voir Image 29).³⁵ Les autorités exportatrices n'ont pas pu identifier les premiers destinataires légaux de ces armes car, en vertu de la législation roumaine, les fabricants de matériel militaire ne sont tenus de conserver leurs documents d'exportation que pendant une période de 30 ans, et les entreprises autorisées à commercialiser ce matériel pendant une période de 20 ans. Compte tenu du fait que les fusils ont été fabriqués approximativement 40 ans avant leur documentation, les exportateurs n'étaient pas en mesure d'identifier leurs premiers destinataires légaux.

Image 29

Tourillon avant de quatre fusils d'assaut AKM de fabrication roumaine saisis des mains d'affiliés au JAS ou de l'EIAO, documentés à Diffa et à Niamey entre 2016 et 2019



Tableau 5

Fusils AKM fabriqués en 1983 et en 1984 et munis des numéros de série au format

Serial number	Manufacturer	Date of documentation	Seizure site in Niger
1983 NF 9604	Inconnu	18/04/2016	Inconnu, Niger
1983 NH 7149	Inconnu	02/03/2017	Dirkou, Niger
1983 NI 0227	Usine de Cugir	29/10/2019	Diffa, Niger
1983 NI 3672	Inconnu	18/04/2016	Zinder, Niger
1983 NI 9879	Inconnu	18/04/2016	Zinder, Niger
1983 NK 2455	Inconnu	02/03/2017	Dirkou, Niger
1983 NK 3272	Inconnu	18/04/2016	Zinder, Niger
1983 NK 5693	Inconnu	02/03/2017	Dirkou, Niger
1983 NK 6017	Inconnu	18/04/2016	Zinder, Niger
1984-AM 1994	Uzina Mecanica Sadu	02/03/2017	Dirkou, Niger
1984-AM 2815	Uzina Mecanica Sadu	31/10/2019	Diffa, Niger
1984-AN 0148	Uzina Mecanica Sadu	18/04/2016	Zinder, Niger
1984-AN 1661	Uzina Mecanica Sadu	02/03/2017	Dirkou, Niger
1984-AN 4976	Uzina Mecanica Sadu	02/03/2017	Dirkou, Niger
1984 NX 7597	Usine de Cugir	02/03/2017	Dirkou, Niger
1984 NX 8694	Usine de Cugir	29/10/2019	Diffa, Niger
1984 NX 9473	Usine de Cugir	15/03/2017	Agadez, Niger

À noter : les fusils qui auraient été saisis des mains de combattants affiliés au JAS ou à l'EIAO sont surlignés.

Le/les fabricant/s des quatre autres fusils saisis auprès de militants affiliés au JAS (fusils munis des numéros de série 1983 NI 3672, 1983 NI 9879, 1983 NK 3272 et 1983 NK 6017) demeurent inconnus.³⁶ Ces fusils présentent néanmoins des caractéristiques semblables à celles du fusil numéro 1983 NI 0227 fabriqué par *Cugir Factory*, notamment les marques du sélecteur de tir sur la carcasse (S/A/R) et les marques présentes sur la hausse (pour un exemple concret, voir Image 30).

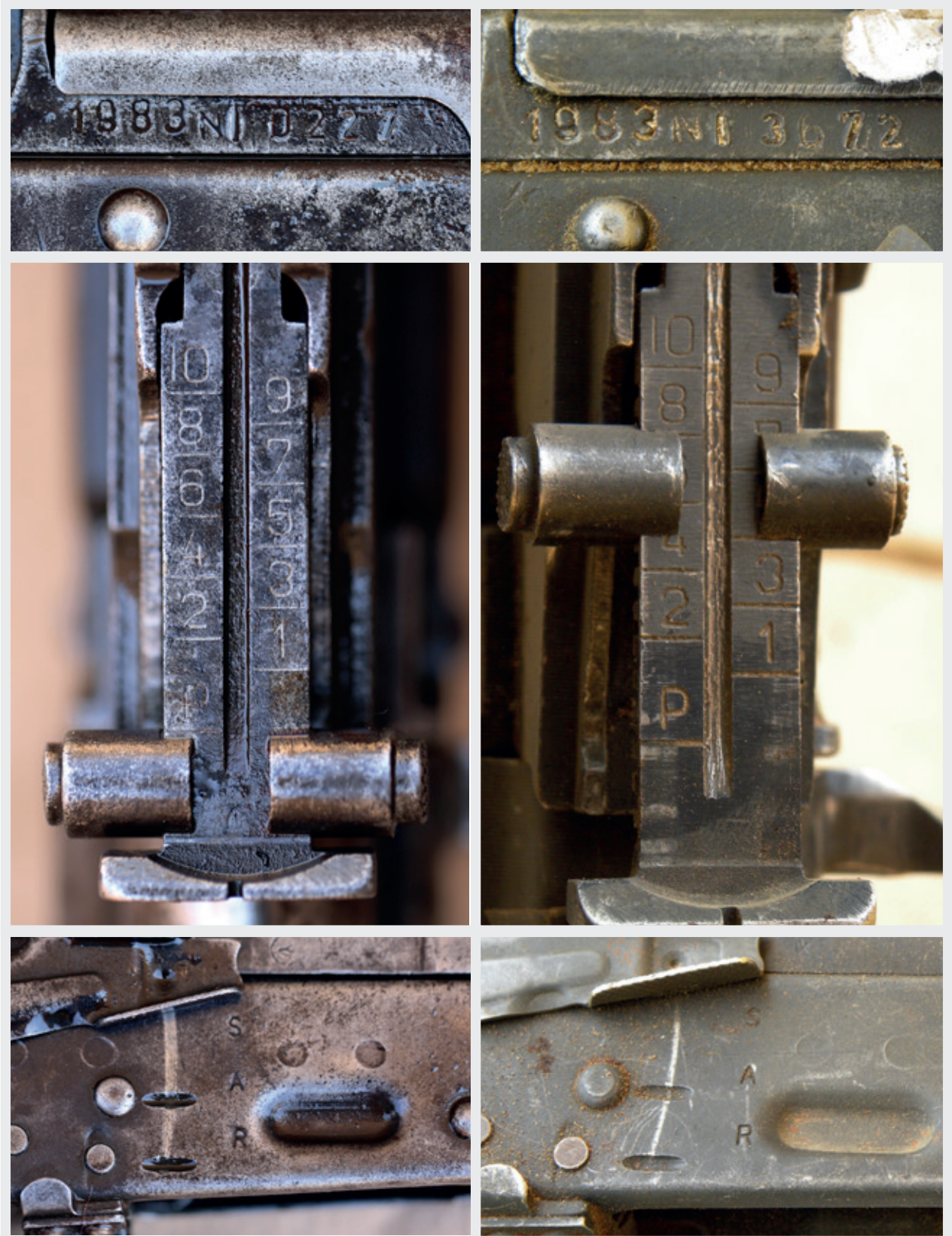
Les neuf fusils AKM que CAR a documentés au Niger avant octobre 2019 et qui ne peuvent pas être attribués à des combattants affiliés au JAS ou à l'EIAO ont été saisis presque exclusivement à Agadez et à Dirkou. D'après les informations que CAR a recueillies lors de leur documentation, ces fusils auraient été saisis séparément entre 2012 et 2017 près de la frontière séparant le Niger et la Libye ou auprès d'individus non autorisés ayant transité par la zone frontalière. Compte tenu de leurs dates de fabrication communes, des formats de leurs

numéros de série et des caractéristiques communes à tous les fusils AKM mentionnés dans le Tableau 5, saisis auprès de militants affiliés au JAS ou à l'EIAO à Diffa et à Zinder et ceux saisis au nord du Niger, CAR estime plausible que tous ces fusils aient été exportés auprès d'un seul et même premier destinataire unique – potentiellement la Libye – et détournés ultérieurement depuis la même source en un nombre indéterminé de lots.³⁷

Les entretiens réalisés au début de 2017 par les chercheurs de CAR et du Small Arms Survey auprès des commerçants Toubou libyens circulant entre le sud de la Libye et le nord du Niger semblent renforcer cette hypothèse. Ces derniers affirmaient notamment que des fusils modèle AKM similaires (spécifiquement ceux présentant les marquages du sélecteur de tir « S/A/R ») étaient distribués aux civils de la province libyenne du Fezzan par les milices fidèles à Kadhafi, dans une tentative tardive d'obtenir du soutien populaire au régime, début 2011 (Tubiana et Gramizzi, 2018).

Image 30

Marquages (numéro de série, hausse et sélecteur de tir) de quatre fusils AKM



Les images présentées dans la colonne de gauche correspondent aux marquages du fusil muni du numéro de série 1983 NI 0227 1G1A6313, 1G1A6320, 1G1A6317. La colonne de droite présente le numéro de série du fusil 1983 NI 3672 (haut), la hausse de tir du fusil numéro 1983 NK 3272 (centre), et les marques du sélecteur de tir du fusil numéro 1983 NI 9879 (bas).

Fusils d'assaut Kbk-AKMS de fabrication polonaise munis des marquages en arabe sur la hausse

L'échantillon documenté comprend 14 fusils d'assaut Kbk-AKMS de fabrication polonaise, fabriqués entre 1975 et 1978.³⁸ CAR considère plausible qu'ils aient été détournés depuis les réserves nationales de Libye durant ou à la suite de l'insurrection de 2011.

Ces fusils d'assaut Kbk-AKMS mm présentent une particularité : la hausse est marquée avec des chiffres arabes et la lettre arabe « ت » est utilisée comme indice de réglage (voir Image 31). Ainsi qu'indiqué dans le Tableau 6 ci-dessous, les 14 fusils en question appartiennent à six différents lots de fabrication : lot SW de 1975, lot HT de 1976, lot CK de 1977, lot SS de 1977, lot GL de 1978 et lot MG de 1978.³⁹

Image 31

Fusil Kbk-AKMS muni du numéro de série 1978 MG04520, documenté à Diffa en octobre 2019



Tableau 6

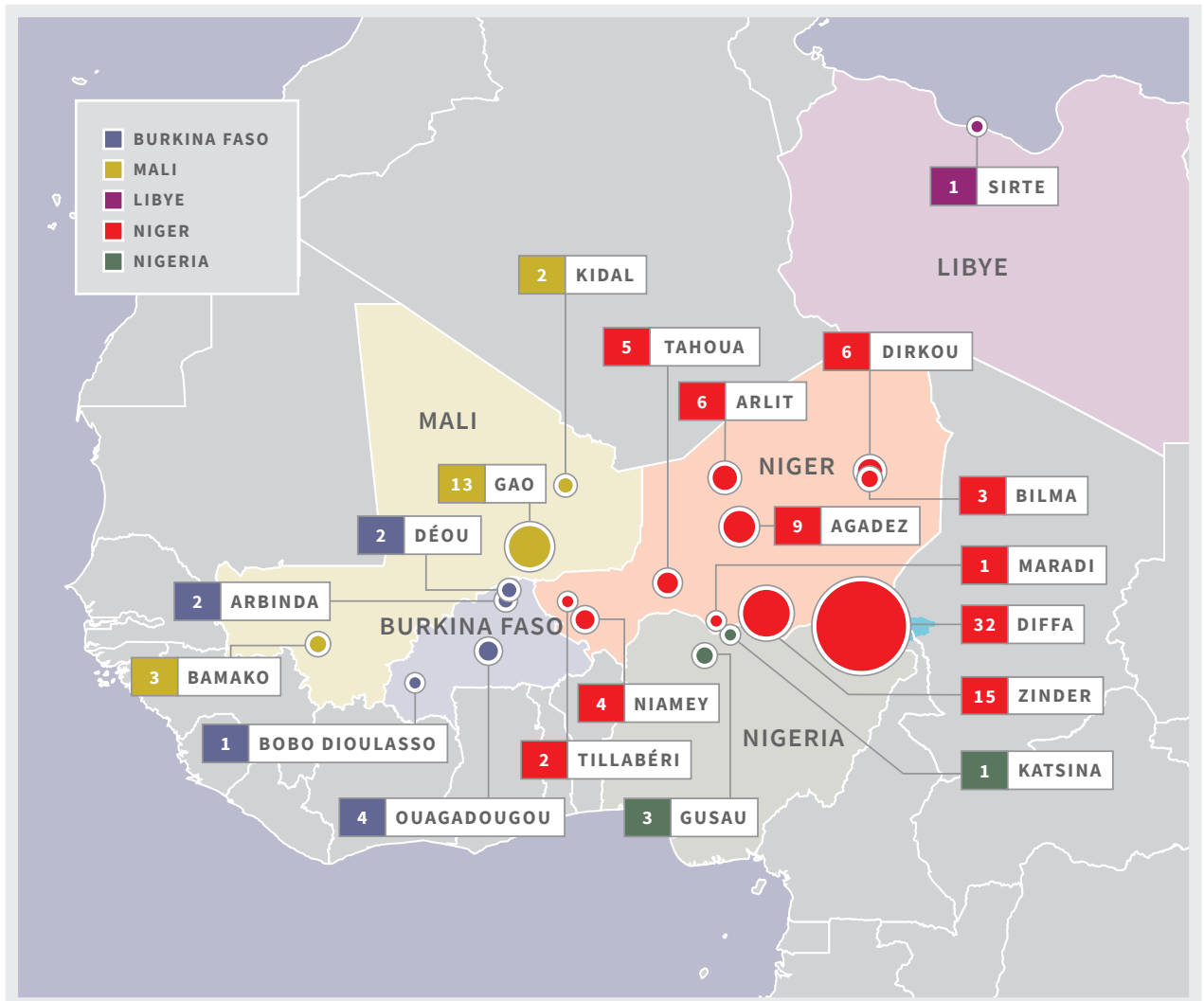
Lot de fabrication et numéros de série des 14 fusils d'assaut Kbk-AKMS de fabrication polonaise documentés à Diffa, en octobre 2019

Lot de fabrication (année)	Numéro de série
SW (1975)	1975 SW06156
HT (1976)	1976 HT00484
	1976 HT03402
	1976 HT12571
	1976 HT19454
CK (1977)	1977 CK26986
SS (1977)	1977 SS06982
	1977 SS11633
GL (1978)	1978 GL10431
MG (1978)	1978 MG04520
	1978 MG16397
	1978 MG25258
	1978 MG35198
	1978 MG35558

CAR avait déjà observé des fusils issus de ces lots de fabrication, sous saisie en Afrique de l'Ouest. Un fusil issu du lot SW de 1975 a été documenté au Nigeria ; 5 fusils issus du lot HT de 1976 ont été documentés au Burkina Faso, en Libye, au Mali et au Niger ; 4 fusils issus du lot CK de 1977 ont été documentés en Côte d'Ivoire et au Niger ; 3 fusils issus du lot SS de 1977 ont été documentés au Burkina Faso et au Niger ; 4 fusils issus du lot GL de 1978 ont été documentés en Côte d'Ivoire, au Niger et au Nigeria ; et 13 fusils issus du lot MG de 1978 ont été documentés au Burkina Faso, au Mali et au Nigeria (voir Carte 2).

Carte 2

Fusils d'assaut Kbk-AKMS fabriqués entre 1976 et 1978 que CAR a documenté sous saisie au Niger et dans les pays voisins, entre 2014 et 2021



Dans certains cas, l'écart numérique entre les numéros de série des fusils documentés à Diffa et ceux des fusils documentés ailleurs dans la région est très réduit. Par exemple, le numéro de série 1978 MG35257 du fusil Kbk-AKMS saisi au Burkina Faso fin 2019 n'est séparé que de 59 unités du numéro de série 1978 MG35198 et que de 301 unités du numéro de série 1978 MG35558 qui correspondent à deux fusils que CAR a documenté à Diffa.⁴⁰

Les autorités polonaises ont confirmé que les fusils Kbk-AKMS dont la hausse porte des marquages en arabe ont été fabriqués à la fin de la décennie 1970 et dans la décennie 1980 pour exportation vers l'Algérie, l'Égypte, l'Irak, la Libye et le Yémen (Groupe d'experts UN sur la Côte d'Ivoire, 2013, paragraphe 62).⁴¹ De plus, les données iTrace[®] recueillies en Irak et en Syrie contiennent des fusils Kbk-AKMS exclusivement fabriqués entre 1979

et 1987. Ces deux indications combinées suggèrent que les fusils Kbk-AKMS présentés dans le Tableau 6, ainsi que ceux documentés ailleurs en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel ont très probablement été exportés vers un seul et unique premier destinataire légal et détournés ultérieurement (simultanément ou séparément) depuis les arsenaux nationaux d'un seul État, vraisemblablement libyens.

L'importante dispersion géographique de ces armes pourrait s'expliquer par l'existence de plusieurs épisodes de détournement et leur écoulement sur des routes de trafic diverses. Il est toutefois important de noter que l'utilisation de ces fusils par deux ou plusieurs acteurs non-autorisés distincts ne démontre nécessairement ni l'existence d'une quelconque relation entre ces derniers, ni leur recours à un même mécanisme d'approvisionnement.

FUSILS D'ASSAUT AKM DÉTOURNÉS DES STOCKS NATIONAUX MAROCAINS

Parmi les armes saisies auprès des militants affiliés au JAS ou à l'EIAO dans la région de Diffa, CAR a documenté deux fusils AKM munis de numéros de série séparés par seulement 237 unités – 1993-AFA 2636 et 1993-AFA 2873 (voir Images 32 et 33). Ces deux armes ont été fabriquées par *Uzina Mecanica Sadu S.A.* en 1993 et exportées à destination du Maroc en décembre de

la même année, ainsi que l'ont confirmé les autorités roumaines le 6 février 2020 en réponse à une demande de traçage émise par CAR.⁴² CAR a également tenté d'identifier les utilisateurs successifs des deux fusils après qu'ils ont été livrés au Maroc, mais les autorités marocaines n'ont pas répondu aux demandes de traçage de CAR.⁴³

Image 32

Fusil AKM muni du numéro de série 1993-AFA 2636 documenté à Diffa, en octobre 2019



Image 33

Fusil AKM muni du numéro de série 1993-AFA 2873 documenté à Diffa, en octobre 2019



FUSIL D'ASSAUT VEKTOR R4 DÉTOURNÉ DES STOCKS NATIONAUX DU RWANDA

CAR a documenté un fusil d'assaut modèle Vektor R4, calibre 5,56 × 45 mm, fabriqué en Afrique du Sud, qui aurait été saisi auprès de combattants du JAS ou de l'EIAO dans le sud-est du Niger (voir Image 34). L'arme a été produite par *Lyttelton Engineering Works* (LIW, « *Lyttelton Ingenieurswerke* »), désormais *Denel Land Systems*, en Afrique du Sud, à une date inconnue, avec le numéro de série 797882A1. En s'appuyant sur une demande de traçage concernant des fusils de modèle identique et munis des numéros de série proches, CAR estime plausible que le fusil en question ait été exporté légalement d'Afrique du Sud au Rwanda, entre 1990 et 1992.

La présence de ce fusil au sein de l'échantillon est notable. Non seulement c'est l'une des deux seules armes de l'échantillon chambrées pour des munitions de calibre 5,56 × 45 mm (calibre standard OTAN) sur un total de 185 armes, mais aucune des munitions saisies auprès des militants du JAS et/ou de l'EIAO dans les régions du sud-est du Niger – et que CAR a documenté dans le pays – ne correspond à ce calibre.

CAR n'a précédemment documenté que trois autres fusils Vektor R4 en Centrafrique, en avril 2015, parmi les armes saisies par les forces de la mission de maintien

Image 34

Fusil d'assaut R4, numéro de série 797882A1



LA SIMPLE PRÉSENCE DU FUSIL R4 PARMIS LE MATÉRIEL SAISI DANS LE SUD-EST DU NIGER NE REPRÉSENTE PAS UNE PREUVE QUE L'ARME AIT ÉTÉ DÉTOURNÉE DES STOCKS NATIONAUX DU RWANDA RÉCEMMENT, NI QUE SES UTILISATEURS AU NIGER EN AIENT FAIT L'ACQUISITION AU RWANDA.

de la paix onusienne déployée dans le pays et les troupes françaises engagées dans l'Opération Sangaris. Les fusils en question étaient munis de numéros de série proches de celui du fusil documenté à Diffa, notamment : 711282A1, 796167A1 et 792539A1.

En juin 2019, le gouvernement sud-africain a répondu aux demandes de traçage émises par CAR inhérentes aux trois fusils Vektor R4 documentés en Centrafrique, indiquant que ces trois fusils avaient été exportés au Rwanda entre 1990 et 1992.⁴⁴ Cependant, au moment de la rédaction de la présente dépêche, la demande de confirmation envoyée par CAR aux autorités rwandaises demeure sans réponse.⁴⁵ En août 2020, les autorités sud-africaines ont répondu à une demande formelle de traçage concernant le Vektor R4 que CAR avait documenté à Diffa, en indiquant qu'elles avaient transmis la demande au bureau de leur Ambassadeur auprès des Nations Unies pour examen.⁴⁶ Au moment de la publica-

tion de la présente dépêche, CAR n'avait toutefois reçu aucune information supplémentaire.

CAR considère que les fusils Vektor R4 portant des numéros de série proches ont été livrés par leur fabricant aux Forces de défense d'Afrique du Sud, avant d'être assignés pour élimination dans le cadre d'un programme de l'organisation *Armaments Corporation of South Africa* (ARMSCOR). Certains fusils ont alors été reconditionnés et exportés au Rwanda.⁴⁷

La simple présence du fusil R4 parmi le matériel saisi dans le sud-est du Niger ne représente pas une preuve que l'arme ait été détournée des stocks nationaux du Rwanda récemment, ni que ses utilisateurs au Niger en aient fait l'acquisition au Rwanda. Néanmoins, le fait que les autorités sud-africaines confirment l'exportation de ce modèle de fusils au Rwanda au début des années 1990 et la documentation de fusils de même modèle en Centrafrique, tendent à suggérer la possibilité que le fusil utilisé par les militants au Niger ait été détourné des stocks nationaux du Rwanda, possiblement dès le début de la décennie 1990 et soit resté en circulation illicite en Afrique Centrale pour un certain temps avant de poursuivre son périple jusqu'en Afrique de l'Ouest, par le biais de mécanismes de trafic inconnus (Groupe d'experts UN sur la RCA, 2016b, Annexe 4.3).⁴⁸ Un autre scénario possible est celui selon lequel un autre gouvernement d'Afrique Centrale ou d'Afrique de l'Ouest aurait fait l'acquisition de lots similaires de fusils auprès de l'Afrique du Sud et que le fusil R4 documenté à Diffa ait été successivement détourné à partir des arsenaux nationaux du gouvernement concerné.

ARMES FABRIQUÉES EN AFRIQUE DU NORD

CAR a identifié 20 fusils d'assaut (11 pour cent de l'échantillon) fabriqués en Afrique du Nord qui ont été saisis auprès de combattants affiliés au JAS ou à l'EIAO dans le sud-est du Niger. Six de ces fusils sont de fabrication algérienne, les 14 autres ont été fabriqués en Égypte.

CAR n'a pu déterminer ni les circonstances dans lesquelles ces fusils ont fait l'objet de détournement, ni par quels moyens les combattants du JAS ou de l'EIAO ont pu les acquérir, ni quels ont été les détenteurs successifs de ces armes avant leur détournement (voir l'Encadré 1 pour en savoir plus sur les facteurs qui peuvent entraver un traçage efficace des armes).

Au total, CAR a identifié 50 armes (27 pour cent de l'échantillon) correspondant à des modèles et des lots de production déjà documentés en circulation illicite en Afrique de l'Ouest, notamment au Sahel et au Sahara. CAR considère probable – et, dans certains cas, certain, ainsi qu'élaboré plus haut – que ces armes ont été exportées vers ou fabriquées en Afrique du Nord.

Cependant, la simple présence dans l'échantillon documenté de fusils fabriqués en Algérie et en Égypte mérite de l'attention, car elle témoigne de la diversité de l'armement en circulation illicite dans le sud-est du Niger. Cela montre aussi que la proportion d'équipements militaires fabriqués en Afrique et utilisés dans les conflits armés qui frappent le continent n'est pas toujours marginale.

ENCADRÉ 1 — PARTIES MOBILES INTERCHANGEABLES

CAR a observé la présence d'au moins trois fusils documentés à Diffa dont les marquages des parties mobiles ne correspondaient pas au numéro de série de l'arme sur laquelle elles ont été documentées, mais plutôt au numéro de série d'autres armes saisies documentées dans le même site d'entreposage. Ces parties semblent avoir été inter-changées, mais il s'avère impossible de déterminer si la permutation de ces pièces a été réalisée avant ou après la saisie des fusils concernés.

D'un point de vue méthodologique et judiciaire, la présence d'une ou plusieurs parties mobiles obtenues à partir d'une arme sur une autre arme pourrait être significative. Si les composantes mobiles ont été permutées à n'importe quel moment successif à la saisie, cette pratique devrait être découragée, car elle nuit aux efforts d'identification correcte et de traçage du matériel saisi, empêchant l'obtention d'éléments qui pourraient s'avérer utiles pour la conduite des procédures judiciaires portant sur les armes concernées.



FUSILS D'ASSAUT MODÈLE 89-1 DE FABRICATION ALGÉRIENNE

CAR a documenté six fusils d'assaut Modèle 89-1, à Diffa (voir Image 35). Le Modèle 89-1 est la variante algérienne du fusil AKMS soviétique, fabriquée par l'Entreprise de Construction Mécanique de Khenchela (ECMK), une société publique algérienne. Les tentatives de CAR d'obtenir des clarifications sur les détenteurs précédents de ces fusils auprès des autorités algériennes se sont révélées infructueuses jusqu'à la date de publication de cette dépêche.⁴⁹

Cinq des six fusils documentés à Diffa présentent le même format de numéro de série : 0101XXXX.⁵⁰ Cette similarité des numéros de série suggère que tous ces fusils ont fait partie d'un même lot de production et ont été destinés à un même destinataire légal, avant qu'ils ne soient détournés vers la sphère illicite.

Toutefois, sans informations complémentaires relatives au procédé d'attribution des numéros de série appliqué par le fabricant, CAR n'est pas en mesure de confirmer ces inférences.

La raison d'être principale d'ECMK est de répondre aux besoins en armes à feu militaires de l'État algérien (Sebti, 2006). Il est donc possible que les six fusils documentés à Diffa aient été détournés (simultanément ou séparément) des réserves en armement nationales algériennes.

En plus des fusils documentés à Diffa, CAR n'a, à ce jour, documenté qu'un seul autre fusil Modèle 89-1, saisi dans la région d'Agadez. Toutefois, le format du numéro de série de cette arme n'est pas conforme à celui des numéros de série des fusils documentés à Diffa, ce qui ne permet pas d'établir une quelconque corrélation probante.

Image 35

Fusil Modèle 89-1 muni du numéro de série 01019649, documenté à Diffa en octobre 2019



FUSILS D'ASSAUT MISR DE FABRICATION ÉGYPTIENNE

Le fusil d'assaut modèle Misr de calibre 7,62 × 39 mm est la variante égyptienne du modèle standard AKM soviétique. L'échantillon d'armes analysé dans cette dépêche comprend 14 fusils d'assaut de ce modèle, fabriqués en Égypte entre 1972 et 1984 (voir Image 36).

Les 14 fusils en question ont été saisis des mains d'individus affiliés au JAS ou à l'EIAO. Malgré les tentatives de CAR d'obtenir des précisions au sujet du premier destinataire légal de ces fusils auprès des autorités égyptiennes, au moment de la publication de cette dépêche, une réponse à ces dernières était toujours attendue.⁵¹

Les fusils Misr documentés à Diffa présentent des marquages très distinctifs, tout à fait cohérents avec

ceux observés sur les fusils de même modèle que CAR a documenté auparavant en Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigeria.

Le Tableau 7 présente tous les fusils Misr que CAR a documenté au Niger et au Nigeria et illustre le fait que certains numéros de série sont particulièrement proches les uns des autres.⁵² Il est possible que les fusils fabriqués en 1980 et en 1984 fassent partie des mêmes lots de production et aient été transférés par lots d'exportation distincts vers un nombre restreint de premiers destinataires en Égypte ou dans un autre État de la région. Cependant, en l'absence d'information supplémentaire de la part du fabricant, cette hypothèse ne peut pas être confirmée.

Image 36

Vue rapprochée des marquages estampillés sur le fusil Misr muni du numéro de série 1183457, documenté à Diffa en octobre 2019



Tableau 7

Fusils Misr fabriqués entre 1972 et 1984 et documentés par CAR au Niger et au Nigeria.

Numéro de série	Écart entre le numéro de série et le précédent	Année de fabrication	Date de documentation	Lieu de saisie
1000972	/	1972	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1033380	32 408	1975	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1084390	51 010	1979	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1097512	13 122	1978	avril 2017	État de Katsina, Nigeria
1099962	2 450	1978	janvier 2019	État de Plateau, Nigeria
1156338	56 376	1980	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
116[illisible]	/	1980	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1164142	/	1980	juin 2019	Région de Tahoua, Niger
1169134	4 992	1980	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1169350	216	1980	juin 2019	Région d'Agadez, Niger
1170519	1 169	1980	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1173331	2 812	1980	novembre 2019	Région de Zinder, Niger
1173340	9	1980	novembre 2019	Région de Zinder, Niger
1183068	9 728	1980	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1183340	272	1980	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1183457	117	1980	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1184368	911	1980	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1188582	4 214	1981	novembre 2019	Région de Zinder, Niger
12356[illisible]	/	1981	juin 2019	Région de Tahoua, Niger
1235765	/	1981	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1236[illisible]	/	1981	novembre 2019	Région de Zinder, Niger
1236117	/	1981	avril 2016	Lieu inconnu dans le nord du Niger
1288662	52 545	1983	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1328726	40 064	1984	mai 2018	État de Kaduna, Nigeria
1328824	98	1984	mars 2017	Région d'Agadez, Niger
1328922	98	1984	octobre 2019	Région de Diffa, Niger
1328959	37	1984	avril 2018	Lieu inconnu dans le nord du Niger

À noter : Les fusils qui auraient été saisis auprès d'éléments affiliés au JAS ou à l'EIAO sont surlignés.

AUTRE MATÉRIEL DE FABRICATION RÉCENTE

Parmi l'échantillon analysé pour la présente dépêche, CAR a en outre identifié du matériel de fabrication récente, notamment sept armes et 1 958 cartouches de calibre 7,62 × 51 mm qui ne reflètent pas les modes de détournement décrits plus haut.

Ces observations sont précieuses en elles-mêmes, car elles fournissent des indications importantes sur les tendances émergentes du trafic et elles prouvent que les combattants du JAS et de l'EIAO n'ont pas uniquement recours à de l'armement hérité de conflits passés. En effet, certaines des armes et munitions en question ont été fabriquées au cours des années 2010 et n'ont pu être détournées que peu de temps après avoir été livrées à leur premier destinataire légal.

FUSIL À POMPE « JOJEFF MAGNUM » DE FABRICATION TURQUE

L'échantillon d'armes saisies que CAR a documenté à Diffa comprenait cinq armes à feu n'étant pas des armes de guerre,⁵³ dont un fusil à pompe de calibre 12, de fabrication turque, muni du numéro de série 11161, et présentant une inscription de la marque « JOJEFF » (voir Image 37).⁵⁴

Les combattants affiliés au JAS ou à l'EIAO ont probablement acquis cette arme au Nigéria. La forme, le style et l'origine de ce fusil à pompe suggèrent qu'il fait partie des armes de fabrication les plus récentes, bien que CAR ne puisse pas, en l'état, déterminer sa date de fabrication précise.⁵⁵

Depuis cinq ans, les chercheurs de CAR ont documenté des fusils et des pistolets de fabrication turque dans leurs différentes aires d'opérations. La Turquie s'est en outre affirmée comme un des plus importants partenaires commerciaux des pays du continent en matière d'armement destiné au marché civil (CAR, 2020a).

CAR ne peut confirmer l'identité du fabricant du fusil en question, mais a été en mesure de déterminer que la marque « JOJEFF » avait été enregistrée en Turquie, probablement pour le compte de l'une des nombreuses sociétés productrices et commerciales immatriculées dans la région de Konya. Plusieurs fabricants turcs produisent des armes destinées à l'exportation ; certains de ces producteurs sont des entreprises de taille conséquente dotées d'une capacité de fabrication industrielle alors que d'autres ne détiennent que des

Image 37

Fusil JOJEFF muni du numéro de série 11161, documenté à Diffa en octobre 2019



ateliers de petite dimension qui assemblent des composants produits sous des marques différentes.

Outre le fusil documenté à Diffa, l'ensemble de données iTrace® de CAR contient neuf fusils à pompe de calibre 12 et fusils semi-automatiques, qui présentent des caractéristiques similaires et la même marque « JOJEFF ». L'un d'eux a été documenté en Syrie, en juillet 2015, après avoir été vraisemblablement saisi auprès de combattants de l'État Islamique, tandis que les huit restants ont tous été documentés au Nigeria, entre avril 2017 et avril 2019.

Il est plausible que le fusil discuté ici ait rejoint le Niger après avoir été transféré et avoir transité illégalement par le Nigeria. CAR avait préalablement observé des fusils de calibre 12, de marque JOJEFF, en circulation illégale au Nigeria. En 2017, par exemple, les douanes nigérianes ont réalisé la saisie de quatre cargaisons illicites, pour un total de plus de 2 000 fusils semi-automatiques et à pompe de marque JOJEFF fabriqués en Turquie lors de la même année 2017. Les armes en question avaient été dissimulées à l'intérieur de conteneurs et expédiées par voie maritime à destination du port de Lagos (voir Image 38). Les forces de l'ordre turques et nigérianes ont par la suite découvert que

les expéditeurs avaient déclaré que le contenu des conteneurs était limité à des biens de consommation. Les investigations complémentaires de CAR ont montré que l'itinéraire emprunté est une route de trafic bien organisée impliquant des entités basées au Nigeria et en Turquie (CAR, 2020a).

Étant donné que le modèle et les marquages du fusil à pompe documenté à Diffa en octobre 2019 correspondent à ceux déjà observés et qu'il a été saisi à proximité du Nigeria voisin, il est probable que ce fusil ait illégalement transité à travers le territoire nigérian. Les circonstances d'acquisition de l'arme à feu par le JAS ou l'EIAO restent toutefois inconnues. Sa présence parmi l'équipement que CAR a documenté dans le sud-est du Niger pourrait en effet représenter une singularité, en particulier en tenant compte du fait qu'aucune des munitions documentées au sein de l'échantillon ne correspond au calibre 12. Toutefois, cette arme à feu constitue une indication supplémentaire de la nature opportuniste des mécanismes d'approvisionnement utilisés par les groupes armés opérant dans la région et de leur capacité à identifier des sources de ravitaillement en matériel à l'intérieur des territoires qui leur sont familiers, notamment par le biais des marchés clandestins à proximité.

Image 38

Une des cargaisons de fusils saisie dans le port de Lagos, en juin 2017



© Douanes du Nigeria

ENCADRÉ 2 — CORDEAU DÉTONANT FABRIQUÉ EN FRANCE EN 2004

CAR a également documenté du matériel non-conventionnel parmi les armes et les munitions saisies dans les régions de Diffa et de Zinder au Niger, dont notamment une bobine de cordeau détonant industriel de 125 mètres (voir Image 39). Ce cordeau fournit une autre illustration du fait que les combattants affiliés au JAS ou à l'EIAO au Niger sont à même de profiter de marchés illicites disponibles localement – dans le cas présent, ceux en relation avec les activités minières artisanales et non-autorisées – pour compléter et augmenter leurs capacités offensives.

Le cordeau détonant industriel peut être acquis sur le marché civil à des fins industrielles, il est ainsi courant dans les secteurs miniers et de la construction. Il n'est pas considéré comme un matériel militaire, même s'il peut être utilisé à des fins offensives, en particulier dans la fabrication d'engins explosifs improvisés (EEI). Le JAS et l'EIAO ont régulièrement déployé des EEI lors d'attaques dans les régions autour du lac Tchad, et la présence de ce cordeau parmi le matériel saisi pourrait indiquer l'intention de ces groupes de produire des EEI, bien qu'aucune information ne confirme que cette bobine de cordeau a été utilisée pour cela⁵⁶.

Ce cordeau détonant a été fabriqué en France par Davey Bickford ENAEX, en 2004. En réponse aux demandes de traçage de CAR (réponses fournies respectivement en février et en mai 2020), Davey Bickford ENAEX et l'entreprise française EPC Groupe ont indiqué que la vente du cordeau détonant a été réalisée par NITRO-BICKFORD, un ancien Groupement d'intérêt économique (GIE).

Vente réalisée, selon les informations fournies par Davey Bickford ENAEX, au bénéfice de SOMAÏR, une société nigérienne d'extraction d'uranium.⁵⁷ SOMAÏR est une filiale d'Orano S.A., multinationale française active dans les domaines de l'énergie et le combustible nucléaires, qui exploite des concessions minières près d'Arlit, dans le nord du Niger (Orano, n.d.).

En août 2021, Orano S.A. a confirmé l'acquisition, par SOMAÏR, du cordeau détonant que CAR a documenté, en précisant que le détournement aurait eu lieu après que l'entreprise a cédé le matériel à une entité tierce. Orano indique que les registres de la SOMAÏR pour la période 2004-20 font uniquement mention de deux transferts, mais que l'entreprise n'avait pas connaissance du devenir du matériel. Le premier a été effectué le 2 décembre 2004 comme un moyen de remboursement. À cette occasion, 25 000 mètres de cordeau détonant ont été transférés à la SONICHAR, une entreprise nigérienne en partie détenue par l'État qui produit de l'électricité à partir du charbon extrait de mines situées non loin des concessions de la SOMAÏR. Le second transfert est daté du 17 octobre 2017 et correspond à la cession de 1 000 mètres de cordeau détonant au 23^{ième} Bataillon Inter-Armées des FAN.⁵⁸

Au moment de la publication de la dépêche, CAR n'avait pas pu tracer le cordeau détonant au-delà des deux transferts mentionnés ci-dessus et ne pouvait déterminer les mécanismes ayant permis le détournement du cordeau détonant documenté à Diffa.

Image 39

Cordeau détonant fabriqué par Davey Bickford Enaex en France, en 2004, et documenté à Diffa en octobre 2019



MATÉRIEL CHINOIS PRODUIT APRÈS 2010

Fusils d'assaut Type 56-1 fabriqués en Chine, en 2011 et en 2013

CAR a documenté six fusils d'assaut Type 56-1, de calibre 7,62 × 39 mm, fabriqués par *Jianshe Machine Tool* en Chine, entre 2011 et 2013. CAR estime possible qu'ils aient été détournés des arsenaux nationaux d'un État riverain du lac Tchad peu de temps après avoir été livrés par l'exportateur.

Chacun des six fusils d'assaut présentent un numéro de série à huit chiffres et des marquages visibles sur le profil gauche du bloc de la hausse qui correspondent à leur calibre (7,62 mm), à l'appellation du modèle (Type 56-1), à l'année de fabrication et au code du pays de fabrication (11-CN ou 13-CN), ainsi qu'au logo du fabricant (26 inscrit dans un triangle) (Voir Image 40).

CAR a commencé à remarquer ce format de marquage sur certaines armes de fabrication chinoise, produites à partir de 2012. CAR ne peut pas être concluant dans son évaluation des relations entre les numéros de série sans des informations plus détaillées sur les pratiques de marquage pour ce modèle et cette installation de production. Néanmoins, la documentation d'un nombre relativement important d'armes avec ce qui semble être des numéros de série similaires suggère fortement un lien commun.

Les preuves dans les données de CAR ainsi que les données open-source indiquent que les deux premiers chiffres d'un numéro de série à huit chiffres constituent la date de fabrication pour les fusils Type 56-1. Plus précisément, les deux premiers chiffres sont ajoutés à 1956, et un est soustrait du total car 1956 elle-même est compté comme la première année de production. Ainsi, les fusils avec le format de numéro de série 540XXXX ont été produits en 2009, 550XXXX en 2010, 560XXXX en 2011, 570XXXX en 2012, et 580XXXX en 2013 etcetera. *Jianshe Machine Tool* a peut-être adopté ce pratique de marquage pour assurer le respect des normes établies par l'Instrument international de traçage, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU in décembre 2005.⁵⁹

Dans l'ensemble de ses zones d'opération, CAR a documenté 32 fusils Type 56-1 fabriqués par *Jianshe Machine Tool* et munis d'un numéro de série commençant par « 560 » (produits en 2011) ou « 580 » (produits en 2013). Vingt-cinq de ces armes ont été documentées en Afrique de l'Ouest, dont 12 sous saisie au Niger (voir Tableau 8).

Image 40

Bloc de la hausse et tourillon avant du fusil Type 56-1 muni du numéro de série 58007612, saisi auprès de militants affiliés au JAS/ à l'EIAO dans la forêt Madarounfa, en janvier 2017, que CAR a documenté à Niamey en février 2017

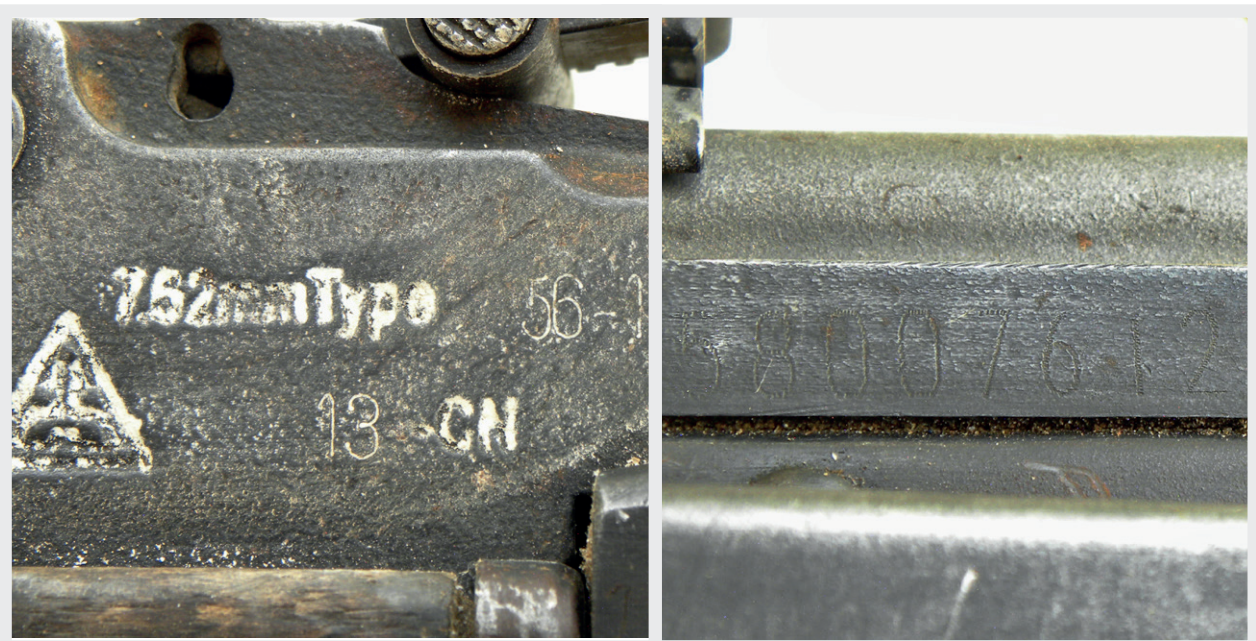


Tableau 8

Fusils Type 56-1 munis d'un numéro de série commençant par « 560 » ou « 580 » que CAR a documenté au Niger

Numéro de série	Année de fabrication	Date de documentation	Lieu de saisie
56003739	2011	octobre 2019	Diffa, Niger
56007933	2011	octobre 2019	Diffa, Niger
56041955	2011	juillet 2016	Arlit, Niger
56047966	2011	mars 2017	Dirkou, Niger
56053748	2011	octobre 2019	Diffa, Niger
56055828	2011	avril 2016	Inconnu (Région d'Agadez), Niger
56057739	2011	juin 2019	Agadez, Niger
56060594	2011	avril 2016	Inconnu, Niger
56066288	2011	juillet 2016	Arlit, Niger
58007612	2013	février 2017	Forêt de Madarounfa, Niger
58008768	2013	octobre 2019	Diffa, Niger
58008885	2013	octobre 2019	Diffa, Niger

À noter : Les fusils qui auraient été saisis auprès d'éléments affiliés au JAS ou à l'EIAO sont surlignés.

CAR n'a pas encore identifié le(s) premier(s) destinataire(s) de ces fusils Type 56-1, car au moment de la publication de cette dépêche les autorités chinoises n'avaient toujours pas répondu aux demandes formelles de traçage. En l'absence de confirmation de la part des autorités chinoises, CAR est également dans l'impossibilité de confirmer dans quelle mesure le marquage observé sur les fusils fabriqués par *Jianshe Machine Tool* reflète une pratique standardisée au sein de l'industrie militaire chinoise.⁶⁰

Le fait que certains numéros de série présentés dans le Tableau 8 soient très proches numériquement – tels que les deux fusils munis des numéros de série 58008885 et 58008768 documentés à Diffa, qui ne

présentent qu'un écart de 117 unités – semble toutefois indiquer qu'ils pourraient faire partie du même lot de fabrication et d'exportation et qu'il est donc vraisemblable qu'ils aient été détournés des réserves nationales d'un État de la région.

Un des fusils documentés à Diffa (numéro de série 56053748) présente des signes d'oblitération de marquages dont la technique est similaire à celle observée sur un groupe de fusils Type 56-1 saisis à l'issue d'une série d'attaques terroristes perpétrées par Al-Mourabitoune/AQMI en 2015 et 2016 et que CAR a documentés au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali. Cette arme fait l'objet d'une analyse plus détaillée à la page 56.

Ceinture de munitions calibre 7,62 × 51 mm, fabriquées en 2012

L'échantillon de munitions saisies documenté à Diffa en octobre 2019 contient 1 958 cartouches de calibre 7,62 × 51 mm de fabrication chinoise, produites en 2012 (voir Image 41).

Les munitions ont été saisies et documentées en-dehors de leur emballage, ce qui limite considérablement les chances de tracer ce matériel, compte tenu du

fait que les fabricants produisent chaque année des millions de cartouches identiques, munies des mêmes marques de culot, pour de nombreux destinataires différents. CAR est donc incapable d'identifier la source du détournement de ces munitions et d'établir le mécanisme d'approvisionnement ayant permis aux combattants du JAS ou de l'EIAO opérant dans le sud-est du Niger de les obtenir.

Ces cartouches - marquées 811_12 - sont remarquables à plusieurs égards. D'abord, il s'agit de la première fois que CAR les documente dans la région, malgré sa longue expérience de documentation en Afrique de l'Ouest. Depuis 2014, CAR a régulièrement documenté des munitions de calibre 7,62 × 39 mm munies d'un marquage de culot 811_12 dans plusieurs localités d'Afrique de l'Ouest, dont certaines au Niger. Toutefois, CAR n'a jamais documenté le même marquage de culot sur une munition de calibre 7,62 × 51 mm (calibre conforme au standard OTAN) dans l'espace ouest-africain, jusqu'à la documentation réalisée à Diffa qui fait l'objet de cette dépêche.

Ces munitions représentent une singularité également au vu du fait que la vaste majorité des armes de type

militaire qui circulent dans la région sont plutôt chambrées pour l'utilisation de munitions des calibres conformes aux standards du Pacte de Varsovie. En 2018, cependant, CAR a bien documenté une cartouche de calibre 7,62 × 51 mm munies du marquage de culot 811_11 (correspondant au même fabricant et à une production réalisée en 2011) qui avait été saisie auprès d'acteurs armés non autorisés dans l'État de Zamfara, au Nigeria, à une date inconnue.

De plus, le fait que les cartouches 811_12 documentées à Diffa sont de fabrication récente et ont été saisies en grand nombre suggère qu'elles aient probablement été capturées ou autrement obtenues illicitement par des militants auprès des stocks d'une force de sécurité déployée dans la région autour du lac Tchad.

Image 41

Ceinture de munitions marquées 811_12, documentées à Diffa en octobre 2019



ARMES PRÉSENTANT DES MARQUAGES OBLITÉRÉS

CAR documente fréquemment des armes ou des munitions dont les marquages d'identification ont été volontairement oblitérés, à la distinction de matériel dont les marquages se sont effacés au fil du temps en raison de la corrosion et de l'usure due à l'emploi. CAR définit une oblitération volontaire comme étant l'élimination délibérée des marquages d'identification. Cet objectif est réalisable par divers moyens tels que le meulage, le limage, la corrosion chimique ou l'estampillage. L'oblitération est souvent effectuée dans l'intention de dissimuler l'origine d'une arme ou d'empêcher sa traçabilité.

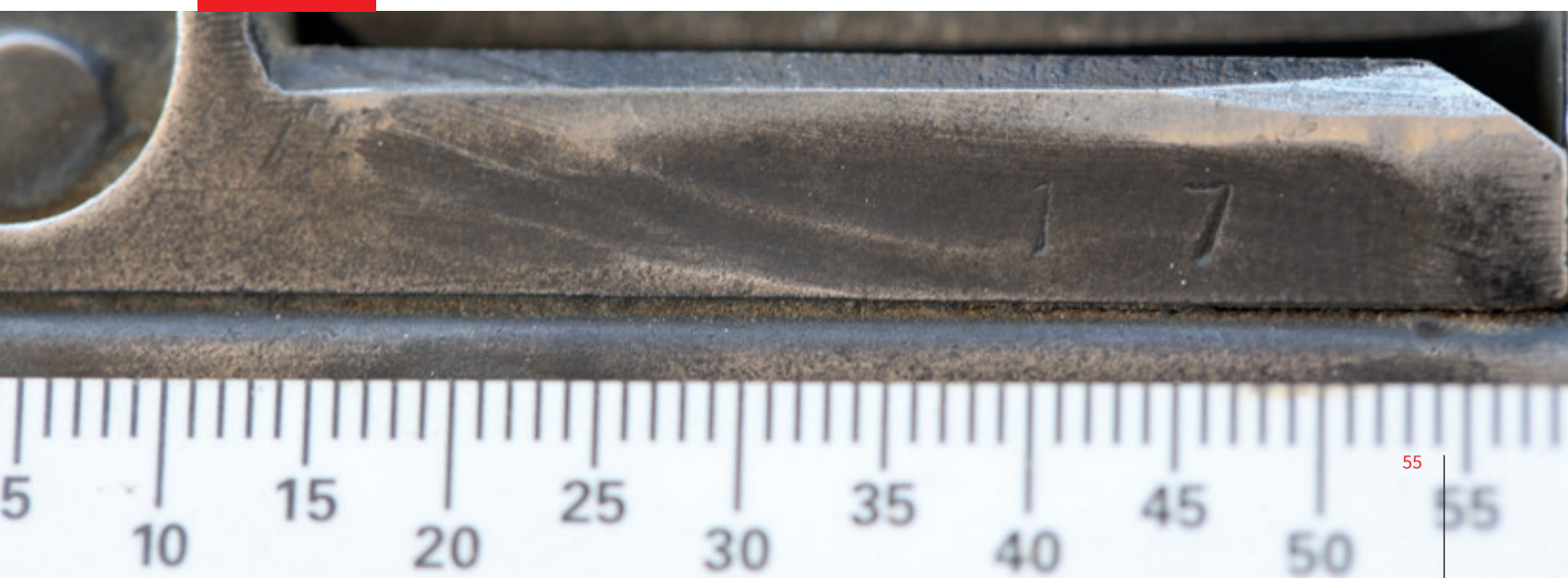
Dans la documentation réalisée à Diffa en octobre 2019, CAR a recensé neuf armes qui présentaient des traces d'oblitération volontaire, totale ou partielle, de leurs marquages d'identification. Parmi ces neuf armes, trois correspondent à des modèles ou des lots de fabrication présentant des signes d'oblitération volontaire obtenue à l'aide de techniques similaires que CAR a déjà documentés ailleurs au Niger ou dans la sous-région. Ces trois armes sont discutées de manière détaillée ci-dessous.

CAR interprète la faible proportion d'armes présentant des marquages volontairement oblitérés (5 pour cent de l'échantillon complet) comme une indication du recours limité aux marchés clandestins par les éléments affiliés au JAS ou à l'EIAO, lorsqu'ils s'approvisionnent

LA FAIBLE PROPORTION D'ARMES PRÉSENTANT DES MARQUAGES VOLONTAIREMENT OBLITÉRÉS COMME UNE INDICATION DU RECOURS LIMITÉ AUX MARCHÉS CLANDESTINS PAR LES ÉLÉMENTS AFFILIÉS AU JAS OU À L'EIAO, LORSQU'ILS S'APPROVISIONNENT EN ARMES.

en armes. Alors que les individus impliqués dans la criminalité organisée pourraient être enclins à dissimuler l'identité des armes qu'ils obtiennent illégalement pour éviter des poursuites judiciaires, les combattants des mouvements insurrectionnels ou terroristes ont peu de motivation à en faire de même. Les combattants affiliés au JAS et à l'EIAO combattent ouvertement l'autorité des États et sa légitimité ; la possession des armes capturées lors d'affrontements avec les forces armées et de sécurité nationales, et l'utilisation de ces mêmes armes pour cibler ces mêmes forces constituent des symboles efficaces pour consolider leurs revendications et servir leur stratégie de communication.

▼ Un fusil d'assaut avec son numéro de série oblitéré, Diffa, Niger, octobre 2019.



FUSILS D'ASSAUT TYPE 56-1, SÉRIE 560XXXXX

L'un des fusils d'assaut Type 56-1 que CAR a documenté à Diffa – le fusil muni du numéro de série 56053748 – présente une oblitération volontaire totale des marquages du profil gauche du bloc de la hausse (arme reprise dans le Tableau 8). L'oblitération semble avoir été effectuée à l'aide d'une mèche de meulage métallique ou en pierre montée sur un outil manuel, tel qu'un emporte-pièce, pour éliminer le logo de l'usine, le nom du modèle, le calibre, la date de fabrication et le code du pays (voir Image 42).

L'arme fait partie d'un groupe de fusils que CAR a documenté à maintes reprises, tous munis d'un numéro de série à huit chiffres commençant par « 560 ». Tous présentent également des traces d'oblitération volontaire des marquages situés sur le bloc de la hausse. Plusieurs de ces armes ont été récupérées à la suite d'attaques terroristes de grande envergure ou à des opérations antiterroristes perpétrées en Afrique de l'Ouest ces dernières années. D'autres fusils Type 56-1 similaires que CAR a documenté en Afrique de l'Ouest présentent, outre des signes d'oblitération volontaire des marquages du bloc de la hausse, leur dissimulation sous une couche de peinture noire (voir Image 43).

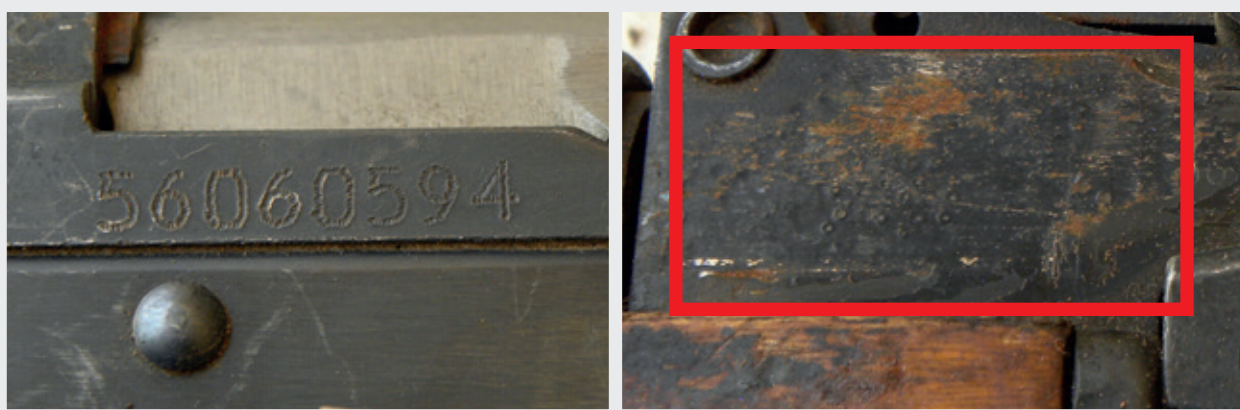
Image 42

Fusil Type 56-1 muni du numéro de série 56053748 documenté à Diffa, en octobre 2019, et saisi auprès de combattants du JAS ou de l'EIAO au Niger. Les marquages sur le bloc de la hausse ont été oblitérés volontairement



Image 43

Fusil Type 56-1 muni du numéro de série 56060594, documenté à Niamey en avril 2016 et saisi au nord du Niger auprès d'acteurs non autorisés et non identifiés. Les marquages du bloc de la hausse ont été oblitérés et recouverts de peinture noire



Les armes de cet ensemble distinctif ont été utilisées lors d'une vague d'attentats terroristes revendiqués par al-Mourabitoun et AQMI. Les incidents ont eu lieu en Afrique de l'Ouest entre août 2015 et mars 2016. Depuis lors, CAR a documenté un total de 22 fusils Type 56-1 saisis au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger (voir Carte 3). Au moins 17 de ces 22 fusils ont été saisis dans le cadre d'attentats ou d'opérations antiterroristes, dont le fusil récupéré à Diffa. Au moins 15 des 17 fusils liés à des activités terroristes ont fait l'objet d'oblitération volontaire en utilisant un moyen de meulage similaire.

Parmi l'équipement saisi auprès des combattants de l'État Islamique en Syrie, en 2015, CAR a également documenté deux fusils Type 56-1 fabriqués par *Jianshe Machine Tool* en 2011, munis de numéros de série de format 560XXXX et dont les marquages ont été partiellement oblitérés. CAR n'est toutefois pas en mesure

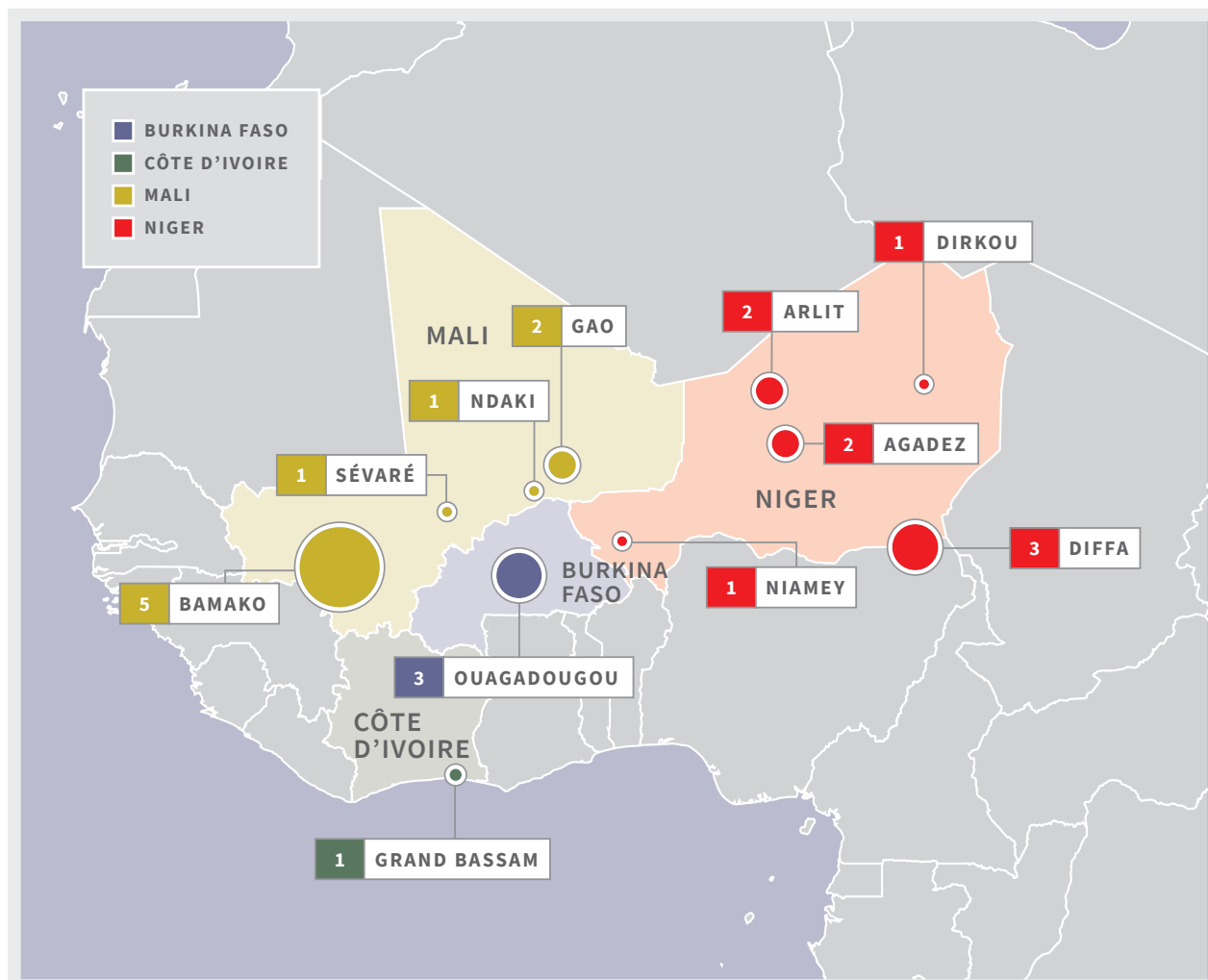
LES ARMES DE CET ENSEMBLE DISTINCTIF ONT ÉTÉ UTILISÉES LORS D'UNE VAGUE D'ATTENTATS TERRORISTES REVENDIQUÉS PAR AL-MOURABITOUN ET AQMI.

de déterminer si ces deux fusils et ceux que CAR a documentés en Afrique de l'Ouest faisaient partie d'un seul et même lot d'exportation initial.⁶¹

La présence au sein de l'échantillon documenté à Diffa d'un fusil Type 56-1 dont les marquages du bloc de la hausse ont été oblitérés pourrait indiquer que les groupes terroristes qui opèrent dans l'ensemble de la région ont recours aux mêmes mécanismes d'approvisionnement.

Carte 3

Fusils Type 56-1 produits par Jianshe Machine Tool en 2011, munis de numéros de série de format 560XXXX, que CAR a documenté en Afrique de l'Ouest, entre 2014 et 2019



FUSIL D'ASSAUT TABUK AU NUMÉRO DE SÉRIE OBLITÉRÉ

Lors de la documentation réalisée à Diffa, CAR a identifié un fusil d'assaut de calibre 7,62 × 39 mm modèle Tabuk – variante du fusil Zastava M70B, produite en Irak par l'entreprise *Al-Qadissiya Establishments* – dont le numéro de série (sur le tourillon avant) et les marquages du producteur (sur le bloc de la hausse) ont été entièrement oblitérés. Toutefois, sur le cylindre à gaz de l'arme CAR a pu relever le numéro 2048971 qui correspond probablement au numéro de série d'origine du fusil (voir Image 44).⁶²

L'analyse du moyen utilisé pour oblitérer les marques, et la comparaison avec les autres fusils Tabuk que CAR a observé, indiquent que le fusil documenté à Diffa fait partie d'un groupe de fusils Tabuk, tous fabriqués en 1987, que CAR a documentés exclusivement en Afrique de l'Ouest (voir Tableau 9).

Contrairement aux méthodes d'oblitération décrites au sujet des fusils Type 56-1 mentionnés plus haut, la technique utilisée pour effacer les marquages des fusils Tabuk implique l'utilisation d'une mèche de meulage en pierre montée sur un emporte-pièce manuel. Malgré l'absence de marquages sur le tourillon avant et sur le bloc de la hausse de ces fusils Tabuk, le personnel de CAR a souvent été en mesure de récupérer leurs numéros de série marqués sur les cylindres à gaz. Il est probable qu'il s'agisse des numéros de série complets des fusils correspondants ; néanmoins, compte tenu du fait que le cylindre à gaz est amovible et peut être changé, une telle conclusion ne peut pas être confirmée de manière définitive.

Les fusils Tabuk présentant des signes d'oblitération similaires ont été documentés, en premier lieu, par le

personnel des Nations Unies au Mali. Ces armes ont notamment été utilisées lors d'une attaque contre les forces de sécurité maliennes au centre du pays en janvier 2016, revendiquée par le Front de Libération du Macina, un groupe terroriste lié à al-Mourabitoune. À la connaissance de CAR, ce type d'arme n'avait pas été documenté ailleurs avant cette date. Les forces de sécurité maliennes ont saisi une autre arme de même modèle affichant des signes d'oblitération similaires, à Tombouctou, en avril 2016. Depuis lors, CAR a documenté 13 fusils Tabuk supplémentaires, tous saisis au Nigeria et au Niger (voir Tableau 9).

Si l'hypothèse de CAR selon laquelle les marquages du cylindre à gaz correspondent au numéro de série principal de l'arme soit correcte, alors les fusils Tabuk présentés dans le Tableau 9 semblent être munis de numéros proches (avec un écart de seulement 21 unités pour les fusils numéros 2048538 et 2048559). Ces armes pourraient donc provenir d'un même lot de fabrication et pourraient avoir été exportées vers un seul et même destinataire légal avant d'avoir fait l'objet de détournement. En outre, les similarités témoignant d'une même technique d'oblitération des marquages de ces fusils – au Mali, au Niger et au Nigeria – pourraient indiquer leur transit auprès d'une seule et même source illicite.

CAR n'a pas encore identifié le ou les États qui pourraient être les derniers utilisateurs légaux de ces fusils ; leur répartition au Mali, au Niger, et au Nigeria, ainsi que la proximité de leurs numéros de série, permettent toutefois d'envisager que ces armes aient été détournées dans l'un de ces pays ou dans un pays limitrophe.

Image 44

Fusil Tabuk affichant des marques oblitérées et le numéro 2048971 sur son cylindre à gaz, documenté à Diffa, en octobre 2019



Tableau 9

Fusils Tabuk présentant des marquages oblitérés et documentés par CAR en Afrique de l'Ouest entre 2016 et 2019

Numéro de série probable (récupéré à partir du cylindre à gaz)	Date de documentation	Lieu de documentation ou de saisie	Pays de documentation ou de saisie	Contexte de documentation ou de saisie
Irrécupérable	avril 2016	Niamey	Niger	Documenté auprès du SCLCT/CTO
Irrécupérable	avril 2016	Tombouctou	Mali	Documenté sous saisie auprès des Forces Armées du Mali
Irrécupérable	mars 2017	Dirkou	Niger	Documenté sous saisie auprès des Forces Armées du Niger
Irrécupérable	mars 2017	Dirkou	Niger	Documenté sous saisie auprès des Forces Armées du Niger
Irrécupérable	avril 2017	État de Katsina	Nigeria	Fusil déposé lors d'un programme de collecte
Irrécupérable	juin 2019	Tahoua	Niger	Documenté sous saisie auprès des Forces Armées du Niger
Irrécupérable	juin 2019	Tahoua	Niger	Documenté sous saisie auprès des Forces Armées du Niger
2047907	mars 2018	État de Zamfara	Nigeria	Fusil déposé lors d'un programme de collecte
2048069	juin 2019	Tahoua	Niger	Documenté sous saisie auprès des Forces Armées du Niger
2048173	mars 2018	État de Zamfara	Nigeria	Fusil déposé lors d'un programme de collecte
2048538	juin 2019	Agadez	Niger	Documenté sous saisie auprès des Forces Armées du Niger
2048559	mars 2018	État de Zamfara	Nigeria	Fusil déposé lors d'un programme de collecte
2048971	octobre 2019	Diffa	Niger	Saisi auprès de militants djihadistes
205XXXX*	janvier 2016	Mopti	Mali	Saisi par les forces antiterroristes auprès du Front de Libération du Macina
2051487	novembre 2019	Zinder	Niger	Saisi auprès de militants djihadistes

*CAR dispose du numéro de série complet du fusil en question (205XXXX), mais ne fait référence qu'au numéro partiel, car les enquêtes judiciaires sont en cours.

FUSIL TYPE AK-63F AVEC LE NUMÉRO DE SÉRIE OBLITÉRÉ

CAR a documenté à Diffa un fusil d'assaut de calibre 7,62 × 39 mm présentant les marquages du sélecteur de tir « ∞ / 1 » et la marque « A » comme indice de réglage de la hausse (voir Image 45). Ces caractéristiques sont propres aux fusils de fabrication hongroise produits lors de la période du Pacte de Varsovie. Le numéro de série de l'arme – qui figure normalement sur le profil gauche du tourillon avant – et les marquages d'identification des pièces mobiles ont tous été volontairement oblitérés, rendant le traçage conventionnel auprès du fabricant impossible. L'oblitération a été probablement

réalisée à l'aide d'un outil de meulage manuel ou un coupe-disque.

Toutefois, un marquage partiellement visible sur le côté gauche du boîtier de culasse ressemble à l'ancien symbole de l'arsenal national irakien : la lettre arabe « ج » à l'intérieur d'un triangle. Bien que le traçage de l'arme auprès de son fabricant s'avère impossible, la présence de ce poinçon indique que le fusil a été importé en Irak avant le début du conflit de 2003 et incorporé dans l'arsenal national irakien (CAR, 2017, p. 15).

En se basant sur les caractéristiques de l'arme et les marquages visibles, CAR l'a identifiée comme un fusil de type AK-63F. Dans l'ensemble, depuis 2017, CAR a documenté quatre fusils aux caractéristiques de fabrication similaire au Niger, comme présenté dans le Tableau 10. L'ancien poinçon de l'arsenal national irakien est visible sur deux de ces armes, notamment celle susmentionnée qui a été documentée à Diffa.

Les circonstances dans lesquelles l'arme a été détournée et son acquisition successive par les militants du JAS ou de l'EIAO dans le sud-est du Niger restent à déterminer.

Tableau 10

Fusils de type AK-63F que CAR a documentés au Niger, entre 2017 et 2019

Numéro de série	Date de saisie et de documentation	Présence du poinçon de l'arsenal national irakien
EV 6244 ⁶³	Saisi en 2014 à Dirkou – Documenté en 2017	Non
H 63411	Saisi en 2018 à Ouallam – Documenté en 2018	Oui
S 68734 ⁶⁴	Saisi à Diffa (date inconnue) – Documenté en 2019	Non
Effacé	Saisi à Diffa (date inconnue) – Documenté en 2019	Oui

À noter : Les fusils qui auraient été saisis auprès d'éléments affiliés au JAS ou à l'EIAO sont surlignés.

Image 45

Fusil type AK-63F muni de marquages correspondant aux fusils de fabrication hongroise, avec le numéro de série oblitéré et la marque de l'arsenal irakien (mis en surbrillance), documenté à Diffa en octobre 2019



CONCLUSION

La documentation des armes et munitions saisies réalisée par CAR dans le sud-est du Niger met en évidence la diversité du matériel militaire détenu par les militants affiliés au JAS et à l'EIAO. L'hétérogénéité de l'échantillon, qui inclut une panoplie de types et de modèles différents, s'explique par une combinaison de mécanismes d'approvisionnement et de détournement distincts.

Il ressort de l'analyse de CAR que l'approvisionnement des combattants affiliés au JAS et à l'EIAO résulte surtout d'une stratégie opportuniste et tire parti des différentes sources, notamment les arsenaux nationaux des États riverains du lac Tchad et engagés dans le conflit qui touche la même région, les réseaux de trafic régionaux, les armes issues de conflits régionaux antérieurs, la contrebande de petite échelle et les marchés clandestins locaux.

Les équipements militaires que ces groupes radicaux sont en mesure de se procurer sont essentiellement des butins de guerre, obtenus grâce aux attaques menées contre les forces armées et de sécurité déployées dans les régions autour du lac Tchad. Le JAS et l'EIAO ont ainsi pu s'approprier indûment du matériel qui a été légalement acheminé au Niger, au Nigeria et au

L'APPROVISIONNEMENT DES COMBATTANTS AFFILIÉS AU JAS ET À L'EIAO RÉSULTE SURTOUT D'UNE STRATÉGIE OPPORTUNISTE ET TIRE PARTI DES DIFFÉRENTES SOURCES.

Tchad et que les gouvernements de ces mêmes pays ont vraisemblablement acquis pour lutter contre ces mêmes groupes. Les saisies d'armes et de munitions de fabrication récente et que les militants affiliés au JAS et à l'EIAO ont détourné tout aussi récemment indiquent également que les capacités des États de la région à sécuriser leurs arsenaux sont limitées, en particulier dans les zones de conflit les plus éloignées des capitales, où ils sont confrontés aux menaces principales.

Compte tenu du fait que les combattants affiliés au JAS et à l'EIAO profitent de matériel détourné à partir des réserves d'armement des États de la région, ils ne semblent pas s'appuyer sur des réseaux de trafic dont la portée géographique dépasse largement leurs zones

▼ Une chercheur de terrain de CAR documentant des fusils d'assaut, Niamey, mars 2021.



d'opération. Les preuves fournies dans cette dépêche montrent toutefois que ces groupes sont en mesure d'acquérir – et acquièrent – des armes et des munitions par le biais de réseaux illicites étendus et pourraient partager certaines sources d'approvisionnement avec d'autres groupes armés non-étatiques actifs dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et dans le Sahel. Le fait que les militants du sud-est du Niger possèdent des fusils d'assaut provenant des mêmes séries de fabrication ou qui présentent des signes d'oblitération des marquages similaires à ceux observés sur des fusils utilisés par des factions terroristes actifs dans des zones éloignées du lac Tchad laisse envisager l'existence possible d'un certain degré d'interconnexion entre ces différents groupes.

L'analyse et le traçage des armes issues de l'échantillon que CAR a collecté ne fournissent aucune indication qui permettrait de penser que les branches du JAS et de l'EIAO actives dans la région du lac Tchad bénéficient systématiquement et directement de mécanismes d'approvisionnement internationaux. Les données de CAR indiquent que ces groupes terroristes opèrent dans des zones où un marché clandestin est disponible et offre plusieurs opportunités de ravitaillement. Il est peu probable qu'ils aient coordonné le trafic de longue portée pour acquérir des armes ; au contraire, d'autres acteurs pourraient avoir déplacé les armes de marchés illégaux plus éloignés vers ceux de proximité.

Par ailleurs, ces tendances démontrent la nécessité de développer et d'adopter localement des solutions adéquates d'enregistrement et de contrôle des armements. Cela permettrait non seulement de réduire davantage les risques de détournement, mais également d'assurer un suivi immédiat après les détournements éventuels, de mieux comprendre les

circuits de trafic utilisés par les différents groupes et de recueillir des éléments de preuve concernant leurs interactions mutuelles.

CAR souhaite également marquer sa gratitude envers les autorités étatiques et le personnel des entreprises qui ont participé au processus d'identification et de traçage du matériel discuté dans cette dépêche. Le traçage demeure un élément vital pour reconstituer les chaînes de contrôle du matériel détourné. CAR continue à encourager une plus grande participation et une coopération accrue, à tous les niveaux, de la part de tous les acteurs pertinents dans ce domaine.

Dans leur ensemble, les éléments de preuve présentés dans cette dépêche démontrent l'importance d'accroître la portée de la coopération en matière de lutte anti-terroriste, notamment entre les acteurs impliqués dans la gestion de la crise sécuritaire qui frappe les régions autour du lac Tchad. Cela permettrait, en particulier, de faciliter les échanges d'informations, d'harmoniser les pratiques de collecte et de conservation des données et de mieux coordonner des réponses communes dans le but de mieux prévenir les détournements de matériel par les groupes terroristes.

PAR AILLEURS, CES TENDANCES DÉMONTRENT LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER ET D'ADOPTER LOCALEMENT DES SOLUTIONS ADÉQUATES D'ENREGISTREMENT ET DE CONTRÔLE DES ARMEMENTS.

▼ La documentation de munitions saisies, Niamey, mars 2019.



NOTES DE BAS DE PAGE

- 1 Le nom « Boko Haram » est très répandu depuis 2007, mais n'a jamais été adopté par le groupe lui-même, qui n'avait aucun nom officiel avant 2010 et était auparavant surnommé *Talibans ou Yussufia* (les adeptes de Mohammed Yusuf). Dans la présente dépêche, il ne sera donc fait référence qu'à *Jama'atu Ahlis Sunnah Lidda'awati wal-Jihad* (JAS).
- 2 Le 23 février 2020, le Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant ISIL (Da'esh), Al-Qaïda, les individus et les groupes associés, a ajouté le JAS et l'EIAO à la liste d'entités et d'individus soumis à des sanctions (gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes), conformément à la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité. Pour davantage d'éléments, voir ONU (2020).
- 3 Pour des références supplémentaires, voir par exemple, MSF (2022); OCHA (2021); and UNHCR (2021).
- 4 Le matériel documenté par CAR à Diffa, Niamey et Zinder qui compose l'échantillon complet est disponible sur iTrace® (www.itrace.com).
- 5 Les trois saisies mentionnées dans ce paragraphe comprenaient une saisie de 1 076 cartouches à balles traçantes de calibre 7,62 × 51 mm dans leur emballage d'origine, fabriquées par la société britannique Kynoch en 1965 ; une saisie de 2 932 cartouches de calibre 7,62 × 51 mm fabriquées en Chine par l'usine d'État 61 en 1993 et en 1994 ; et une saisie de 1 958 cartouches de calibre 7,62 × 51 mm fabriquées en Chine par l'usine d'État 811 en 2012.
- 6 CAR n'a pas été en mesure d'identifier la date de fabrication pour tous les équipements documentés dans cet échantillon. Certains éléments ne présentent aucun code ou caractéristique indiquant une date, tandis que sur d'autres les marques de la date de fabrication ont été enlevées avec le temps et l'usure ou par une oblitération délibérée (à ce sujet, voir notamment la section 'Armes présentant des marquages oblitérés', p. X).
- 7 En conformité avec l'Article 4 de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes qui a été adopté en 2006 et qui est entré en vigueur en septembre 2009, en cas d'acquisitions répondant à des besoins légitimes ou lors de la participation à des opérations de maintien de la paix, les États membres de la CEDEAO peuvent demander une exemption au régime général d'interdiction de transfert (établi à l'Article 3). En vertu des dispositions contenues dans l'Article 5.3, une fois accordé par la Commission de la CEDEAO, le Certificat d'exemption doit accompagner la demande de licence d'exportation ainsi que le Certificat de l'utilisateur final. Voir Convention CEDEAO (2006, articles 3 et 5).
- 8 Le 10 septembre 2020, le gouvernement bulgare a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 16 juin 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) Arsenal JSCo a fabriqué la mitrailleuse moyenne MG-1M munie du numéro de série BA 55 1158 qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, en 2015 ; et 2) le gouvernement bulgare a autorisé l'exportation de l'arme auprès du ministère de la Défense du Nigeria, l'utilisateur final déclaré, en 2015. Le gouvernement bulgare a informé CAR que la demande d'exportation était accompagnée d'un certificat d'exemption de la CEDEAO et que les autorités bulgares ont reçu un certificat de vérification de livraison confirmant la réception du matériel exporté.
- 9 Le 4 novembre 2020, CAR a adressé une demande formelle de traçage au Comité Présidentiel du Nigeria sur armes légères et de petit calibre (PresCom), sollicitant des éclaircissements concernant les circonstances de détournement de cette arme. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR n'avait pas reçu de réponse. En l'absence de réponse à la demande de traçage, CAR ne peut pas déterminer les circonstances dans lesquelles l'arme a été détournée.
- 10 Le 12 octobre 2020, les autorités serbes ont répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 9 avril 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) Zastava oruzje a.d. a fabriqué le pistolet CZ 999 Scorpion muni du numéro de série 16149 qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) le 9 mars 2014, Zastava oruzje a.d. a exporté ce pistolet conformément à la licence d'exportation numéro 740/2013 du 23 janvier 2014 auprès de la

Marine nigérienne, déclarée utilisateur final ; 3) Zastava oruzje a.d. a exporté l'arme dans le cadre d'un envoi plus important comprenant :

- a) 250 000 munitions de calibre 9 × 19 mm ;
- a) 500 000 munitions de calibre 7,62 × 39 mm ;
- c) 2 000 fusils d'assaut AK-47 ; et
- d) 1 500 pistolets CZ999 Browning.

4) Les autorités serbes ont reçu un certificat de vérification de livraison, délivré par l'État-Major de la Marine nigérienne, confirmant la réception de la cargaison par la Marine nigérienne, le 12 mars 2014 ; et 5) le Contre-amiral le Ibas, Chef du personnel de la Marine nigérienne, a signé le certificat de vérification de livraison daté du 7 avril 2014.

- 11 L'acronyme NAF est couramment utilisé pour désigner la Force Aérienne Nigérienne. Voir, par exemple, le site internet officiel de cette Force (NAF, n.d.).
- 12 Le 26 janvier 2021, le gouvernement du Nigeria a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 mars 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) l'Armée nigérienne était en possession de la mitrailleuse FN MAG portant la marque NAF-MG-0242, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) entre 2013 et 2017, Boko Haram s'est emparé de cette mitrailleuse des troupes nigériennes durant des combats au nord-est et au sud-est du Nigeria ; et 3) ni le Gouvernement Fédéral du Nigeria ni l'Armée nigérienne n'a autorisé l'exportation ou le transfert de cette mitrailleuse.
- 13 Le 26 janvier 2021, le gouvernement du Nigeria a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 mars 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) l'Armée nigérienne était en possession de la mitrailleuse HK21 munie du numéro de série EN 50937, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) entre 2013 et 2017, Boko Haram s'est emparé de cette mitrailleuse des troupes nigériennes durant des combats au nord-est et au sud-est du Nigeria ; et 3) ni le Gouvernement Fédéral du Nigeria ni l'Armée nigérienne n'a autorisé l'exportation ou le transfert de cette mitrailleuse.

Le 26 janvier 2021, le gouvernement du Nigeria a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 mars 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) l'Armée nigérienne était en possession du fusil Type 56 muni du numéro de série 5203280, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) entre 2013 et 2017, Boko Haram s'est emparé de ce fusil des troupes nigériennes durant des combats au nord-est et au sud-est du Nigeria ; et 3) ni le Gouvernement Fédéral du Nigeria ni l'Armée nigérienne n'a autorisé l'exportation ou le transfert de ce fusil.

Le 26 janvier 2021, le gouvernement du Nigeria a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 mars 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) l'Armée nigérienne était en possession du fusil Type 56 muni du numéro de série 5203051, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) entre 2013 et 2017, Boko Haram s'est emparé de ce fusil des troupes nigériennes durant des combats au nord-est et au sud-est du Nigeria ; et 3) ni le Gouvernement Fédéral du Nigeria ni l'Armée nigérienne n'a autorisé l'exportation ou le transfert de ce fusil.

- 14 La fabrication britannique de la mitrailleuse est suggérée par le format de son numéro de série et par la présence du code « EN » qui désigne producteur Royal Ordnance Factories, de Enfield (Royaume-Uni).
- 15 Le 18 mai 2020, le gouvernement britannique a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 9 avril 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) le gouvernement britannique ne détient aucune information concernant la mitrailleuse HK21 numéro de série « EN 50937 » qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, car les autorités britanniques chargées de l'octroi des licences d'exportation ne détiennent aucune donnée concernant les numéros de série ou les quantités de matériel exporté ; 2) les autorités britanniques chargées de l'octroi des licences d'exportation détiennent les informations complètes et relatives aux licences d'exportation octroyées depuis 2007 et des données incomplètes pour les licences octroyées entre 2000 et 2007 ; et 3) depuis 2000, les autorités britanniques chargées des licences d'exportation ont octroyé 28 licences d'exportation portant sur des mitrailleuses HK21, des éléments ou des accessoires connexes aux 17 États ou dépendances de la Couronne suivants :

- Allemagne ;
- Brésil ;
- Canada ;

- Émirats arabes unis ;
 - États-Unis d'Amérique ;
 - Finlande ;
 - Îles Anglo-Normandes ;
 - Île Maurice ;
 - Japon ;
 - Jordanie ;
 - Kenya ;
 - Norvège ;
 - Pays-Bas ;
 - Philippines ;
 - Qatar ;
 - Sri Lanka ;
 - Suisse.
- 16 En plus des munitions détaillées dans cette section, CAR a documenté 30 cartouches de munitions portant des marquages indiquant une production probable au Nigeria. Comme celles-ci étaient documentées sans éléments d'emballage, CAR n'a pas été en mesure de les traçer conformément à sa méthodologie.
- 17 Le 26 janvier 2021, le gouvernement nigérian a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 mars 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) l'Armée nigériane était en possession de la caisse de munitions P1A1 marquée 3341 qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) entre 2013 et 2017, Boko Haram s'est emparé de ces munitions des troupes nigérianes durant des combats au nord-est et au sud-est du Nigeria ; et 3) ni le Gouvernement Fédéral du Nigeria ni l'Armée nigériane n'a autorisé l'exportation ou le transfert de ce matériel.
- 18 Initialement, le numéro de contrat relatif à la caisse a été identifié comme étant le 3341. Le 22 février 2022, CAR a adressé une demande de traçage formel au Comité Présidentiel du Nigeria sur armes légères et de petit calibre (PresCom), demandant des clarifications au sujet des circonstances relatives au détournement de la caisse. Au moment de la publication de cette dépêche, les vérifications étaient toujours en cours. Par conséquent, CAR est dans l'impossibilité d'évaluer la légalité du/des transfert/s en question.
- 19 Le 9 septembre 2020, Kynamco Limited a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 7 septembre 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) Kynamco Limited ne dispose d'aucune information concernant les balles traçantes L5A3 correspondant aux lots de fabrication 196, 198 et 199, qui font l'objet de la demande de traçage de CAR, car Kynamco Limited utilise le nom Kynoch uniquement comme marque commerciale ; 2) Kynamco Limited fabrique des munitions pour le tir sportif et des munitions spéciales pour l'industrie et n'a jamais produit de munitions de type militaire ; et 3) Kynamco Limited a été créée en 1994 et ne possède aucun document de la société Eley/Kynoch.
- 20 En réponse à une demande de traçage sur l'origine et le transfert de la mitrailleuse HK21 munie du numéro de série 50937, le gouvernement du Royaume-Uni a confirmé que les autorités britanniques d'octroi de licences d'exportation détenaient des informations complètes au sujet des licences d'exportation octroyées depuis 2007 et des archives incomplètes pour ce qui est des exportations réalisées entre 2000 et 2007.
- Le 26 janvier 2021, le gouvernement du Nigeria a toutefois répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 mars 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) l'Armée nigériane était en possession des balles traçantes L5A3 correspondant aux lots de fabrication numéro 196, 198 et 199, qui font l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) entre 2013 et 2017, Boko Haram s'est emparé de ces munitions des troupes nigérianes durant des combats au nord-est et au sud-est du Nigeria ; et 3) ni le Gouvernement Fédéral du Nigeria ni l'Armée nigériane n'a autorisé l'exportation ou le transfert de ces balles.
- 21 Le 26 janvier 2021, le gouvernement nigérian du Nigeria a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 mars 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) l'Armée nigériane était en possession des obus de mortier marqués 1-08-313, qui faisaient l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) entre 2013 et 2017, Boko Haram s'en est accaparé auprès des troupes nigérianes durant les affrontements dans le nord-est et le sud-est du Nigeria ; et 3) ni le Gouvernement Fédéral du Nigeria ni l'Armée nigériane n'a autorisé l'exportation ou le transfert de ces obus de mortier.

- 22 Une version antérieure de ce rapport a mal identifié le fabricant comme étant H&W (aujourd'hui Pyrotechnic Specialties Inc.) basé aux États-Unis. Le 18 septembre 2020, CAR a émis une demande formelle de traçage concernant ces caisses et ces munitions anti-émeute aux gouvernements du Nigeria et des États-Unis d'Amérique. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, toutefois, CAR n'avait toujours pas reçu de réponses. En l'absence de réponses aux demandes de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du/des transfert/s en question.
- 23 Le 17 décembre 2020, CAR a émis une demande formelle de traçage à *Transhawk Global Services Limited*, afin d'obtenir des informations sur le transfert des deux cartons documentés à Diffa. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, toutefois, CAR n'avait toujours pas reçu de réponse. En l'absence de réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du/des transfert/s en question.
- 24 Le personnel responsable de l'installation d'entreposage où la documentation a été réalisée n'a pas été autorisée CAR à ouvrir les cartons scellés.
- 25 Le 6 novembre 2020, CAR a émis une demande formelle de traçage à l'entreprise *Defence Science and Technology Organization (DESTO)*, au sujet de ces cartouches à gaz CS. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, toutefois, CAR n'avait toujours pas reçu de réponse. En l'absence de réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du/des transfert/s en question.
- 26 Le 26 janvier 2021, le gouvernement du Nigeria a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 mars 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) l'Armée nigérienne était en possession du fusil Type 56 portant le numéro de série 5203051, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) entre 2013 et 2017, Boko Haram s'est emparé de ce fusil des troupes nigériennes durant des combats au nord-est et au sud-est du Nigeria ; et 3) ni le Gouvernement Fédéral du Nigeria ni l'Armée nigérienne n'a autorisé l'exportation ou le transfert de ce fusil.

Le 26 janvier 2021, le gouvernement nigérien a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 mars 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) l'Armée nigérienne était en possession du fusil Type 56 portant le numéro de série 5203280, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) entre 2013 et 2017, Boko Haram s'est emparé de ce fusil des troupes nigériennes durant des combats au nord-est et au sud-est du Nigeria ; et 3) ni le Gouvernement Fédéral du Nigeria ni l'Armée nigérienne n'a autorisé l'exportation ou le transfert de ce fusil.

- 27 Le 4 janvier 2021, le gouvernement français a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 décembre 2019. Cette réponse a confirmé que : 1) Manurhin a fabriqué le fusil d'assaut SG 542 muni du numéro de série 46279, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR et 2) entre 1985 et 1987, le gouvernement français a autorisé l'exportation de l'arme au Tchad, dans le cadre d'un envoi de 2 200 fusils d'assaut Manurhin SG 542. De plus, le gouvernement français a informé CAR que à l'heure actuelle l'Armée Nationale Tchadienne n'utilise plus ce type d'arme.

Le 3 février 2021, le gouvernement français a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 6 janvier 2021. Cette réponse a confirmé que : 1) Manurhin a fabriqué le fusil d'assaut SG 542 muni du numéro de série 50145, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR et 2) entre 1985 et 1987, le gouvernement français a autorisé l'exportation de l'arme au Tchad, dans le cadre d'un envoi de 2 200 fusils d'assaut Manurhin SG 542. De plus, le gouvernement français a informé CAR que à l'heure actuelle l'Armée Nationale Tchadienne n'utilise plus ce type d'arme.

Le 4 janvier 2021, le gouvernement français a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 décembre 2019. Cette réponse a confirmé que : 1) Manurhin a fabriqué le fusil d'assaut SG 542 muni du numéro de série 54364, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR et 2) entre 1985 et 1987, le gouvernement français a autorisé l'exportation de l'arme au Tchad, dans le cadre d'un envoi de 2 200 fusils d'assaut Manurhin SG 542. De plus, le gouvernement français a informé CAR que à l'heure actuelle l'Armée Nationale Tchadienne n'utilise plus ce type d'arme.

Le 4 janvier 2021, le gouvernement français a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 décembre 2019. Cette réponse a confirmé que : 1) Manurhin a fabriqué le fusil d'assaut SG 542 muni du numéro de série 62011, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR et 2) entre 1985 et 1987, le gouvernement français a autorisé l'exportation de l'arme au Tchad, dans le cadre d'un envoi de 2 200 fusils

d'assaut Manurhin SG 542. De plus, le gouvernement français a informé CAR que à l'heure actuelle l'Armée Nationale Tchadienne n'utilise plus ce type d'arme.

Le 4 janvier 2021, le gouvernement français a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 décembre 2019. Cette réponse a confirmé que : 1) Manurhin a fabriqué le fusil d'assaut SG 542 muni du numéro de série 62118, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR et 2) entre 1985 et 1987, le gouvernement français a autorisé l'exportation de l'arme au Tchad, dans le cadre d'un envoi de 2 200 fusils d'assaut Manurhin SG 542. De plus, le gouvernement français a informé CAR que à l'heure actuelle l'Armée Nationale Tchadienne n'utilise plus ce type d'arme.

Le 4 janvier 2021, le gouvernement français a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 décembre 2019. Cette réponse a confirmé que : 1) Manurhin a fabriqué le fusil d'assaut SG 542 muni du numéro de série 62257, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR et 2) entre 1985 et 1987, le gouvernement français a autorisé l'exportation de l'arme au Tchad, dans le cadre d'un envoi de 2 200 fusils d'assaut Manurhin SG 542. De plus, le gouvernement français a informé CAR que à l'heure actuelle l'Armée Nationale Tchadienne n'utilise plus ce type d'arme.

Le 4 janvier 2021, le gouvernement français a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 décembre 2019. Cette réponse a confirmé que : 1) Manurhin a fabriqué le fusil d'assaut SG 542 muni du numéro de série 62648, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR et 2) entre 1985 et 1987, le gouvernement français a autorisé l'exportation de l'arme au Tchad, dans le cadre d'un envoi de 2 200 fusils d'assaut Manurhin SG 542. De plus, le gouvernement français a informé CAR que à l'heure actuelle l'Armée Nationale Tchadienne n'utilise plus ce type d'arme.

Le 4 janvier 2021, le gouvernement français a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 décembre 2019. Cette réponse a confirmé que : 1) Manurhin a fabriqué le fusil d'assaut SG 542 muni du numéro de série 64292, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR et 2) entre 1985 et 1987, le gouvernement français a autorisé l'exportation de l'arme au Tchad, dans le cadre d'un envoi de 2 200 fusils d'assaut Manurhin SG 542. De plus, le gouvernement français a informé CAR que à l'heure actuelle l'Armée Nationale Tchadienne n'utilise plus ce type d'arme.

Le 4 janvier 2021, le gouvernement français a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 décembre 2019. Cette réponse a confirmé que : 1) Manurhin a fabriqué le fusil d'assaut SG 542 muni du numéro de série 64784, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR et 2) entre 1985 et 1987, le gouvernement français a autorisé l'exportation de l'arme au Tchad, dans le cadre d'un envoi de 2 200 fusils d'assaut Manurhin SG 542. De plus, le gouvernement français a informé CAR que à l'heure actuelle l'Armée Nationale Tchadienne n'utilise plus ce type d'arme.

Le 4 janvier 2021, le gouvernement français a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 décembre 2019. Cette réponse a confirmé que : 1) Manurhin a fabriqué le fusil d'assaut SG 542 muni du numéro de série 64943, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR et 2) entre 1985 et 1987, le gouvernement français a autorisé l'exportation de l'arme au Tchad, dans le cadre d'un envoi de 2 200 fusils d'assaut Manurhin SG 542. De plus, le gouvernement français a informé CAR que à l'heure actuelle l'Armée Nationale Tchadienne n'utilise plus ce type d'arme.

- 28 Le 5 décembre 2019, CAR a envoyé une demande de traçage aux autorités israéliennes concernant le Galil AR muni du numéro de série 2041973. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR était toujours en attente d'une réponse. En l'absence d'une réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du transfert en question.
- 29 Entre le 22 avril 2016 et le 3 novembre 2020, CAR a adressé à la Mission Permanente d'Israël à l'ONU des demandes formelles de traçage concernant les quatre Galil indiqués. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR était toujours en attente de réponses. En l'absence d'une réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du/des transfert/s en question.
- 30 Les rapports du Groupe d'experts des Nations Unies concernant la RCA fournissent la preuve que des fusils d'assaut Galil munis de numéros de série au format identique à celui des fusils que CAR a documenté au Niger ont été exportés depuis Israël à destination du gouvernement tchadien, en 2007 et 2009. Voir les rapports du Groupe d'experts UN sur la RCA (2014, paragraphes 156-159 et Annexe 48 ; 2016, Annexe 32).
- 31 Pour plus d'informations sur ce fusil, voir Tubiana et Gramizzi (2018, p.99)

- 32 CAR a documenté le fusil, qui aurait été saisi dans la région d'Agadez dans des circonstances inconnues, alors qu'il était sous l'autorité de la Gendarmerie Nationale, à Niamey, en janvier 2017.
- 33 Pour plus de détails sur l'interception du *Letfallah II*, voir les rapports du Groupe d'experts des Nations Unies concernant la Libye (2013 ; 2014).
- 34 Le 10 septembre 2020, CAR a envoyé une demande formelle de traçage à la Mission Permanente de la Fédération de Russie auprès de l'ONU, sollicitant des informations sur l'origine et l'exportation de ce fusil. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR était toujours en attente d'une réponse. En l'absence d'une réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du transfert en question.
- 35 Le 12 août 2020, le gouvernement roumain a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 7 juillet 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) l'entreprise *Cugir Factory* a fabriqué le fusil d'assaut AKM muni du numéro de série 1983 NI 0227, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, en 1983 ; et 2) étant donné que le fusil a été fabriqué il y a plus de 30 ans, le fabricant n'a pas pu fournir de détails concernant l'exportation du fusil.
- Le 12 août 2020, le gouvernement roumain a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 7 juillet 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) l'entreprise *Cugir Factory* a fabriqué le fusil d'assaut AKM muni du numéro de série 1984 NX 8694, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, en 1984 ; et 2) étant donné que le fusil a été fabriqué il y a plus de 30 ans, le fabricant n'a pas pu fournir de détails concernant l'exportation du fusil.
- Le 28 septembre 2016, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 septembre 2016. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a confirmé : 1) *UM Sadu* a fabriqué le fusil d'assaut muni du numéro de série 1984-AN 0148, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) *UM Sadu* a livré le fusil au ministère de la Défense roumain ; et 3) le Département pour le commerce extérieur du ministère de la Défense ne peut pas fournir d'informations inhérentes à l'exportation de ce fusil, car selon la législation roumaine, les informations relatives aux biens militaires soumis aux instruments de traçabilité internationaux sont conservées durant au moins 30 ans par les fabricants et au moins 20 ans par les exportateurs et les importateurs de ces biens militaires.
- Le 12 août 2020, le gouvernement roumain a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 7 juillet 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) *UM Sadu* a fabriqué le fusil d'assaut AKM muni du numéro de série 1984-AM 2815, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, en 1984 ; et 2) étant donné que le fusil a été fabriqué il y a plus de 30 ans, le fabricant n'a pas pu fournir de détails concernant l'exportation du fusil.
- 36 Le 28 septembre 2016, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 septembre 2016. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a indiqué que le fusil AKM muni du numéro de série 1983 NI3672, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR n'a pas été fabriqué en Roumanie.
- Le 28 septembre 2016, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 septembre 2016. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a indiqué que le fusil AKM muni du numéro de série 1983 NI9879, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR n'a pas été fabriqué en Roumanie.
- Le 28 septembre 2016, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 septembre 2016. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a indiqué que le fusil AKM muni du numéro de série 1983 NK3272, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR n'a pas été fabriqué en Roumanie.
- Le 28 septembre 2016, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 septembre 2016. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a indiqué que le fusil AKM muni du numéro de série 1983 NK6017, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR n'a pas été fabriqué en Roumanie.
- 37 Le 20 novembre 2017, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 octobre 2017. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a indiqué que le fusil AKM muni

du numéro de série 1983 NH 7149, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR n'a pas été fabriqué en Roumanie.

Le 20 novembre 2017, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 octobre 2017. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a indiqué que le fusil AKM muni du numéro de série 1983 NK 2455, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR n'a pas été fabriqué en Roumanie.

Le 20 novembre 2017, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 octobre 2017. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a indiqué que le fusil AKM muni du numéro de série 1983 NK 5693, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR n'a pas été fabriqué en Roumanie.

Le 28 septembre 2016, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 septembre 2016. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a indiqué que le fusil AKM muni du numéro de série 1983 NF 9604, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR n'a pas été fabriqué en Roumanie.

Le 14 décembre 2017, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 octobre 2017. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a indiqué que : 1) *UM Cugir* a fabriqué le fusil AKM muni du numéro de série 1984 NX 9473, qui faisait l'objet d'une demande de traçage de CAR, en 1984 ; et 2) étant donné que le fusil a été fabriqué et exporté il y a plus de 30 ans, l'exportateur n'a pas pu fournir de détails concernant l'exportation du fusil.

Le 14 décembre 2017, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 octobre 2017. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a indiqué que : 1) *UM Sadu* a fabriqué le fusil AKM muni du numéro de série 1984-AM 1994, qui faisait l'objet d'une demande de traçage de CAR, en 1984 ; et 2) étant donné que le fusil a été fabriqué et exporté il y a plus de 30 ans, l'exportateur n'a pas pu fournir de détails concernant l'exportation du fusil.

Le 14 décembre 2017, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 23 octobre 2017. Dans sa réponse, le gouvernement roumain a indiqué que : 1) *UM Sadu* a fabriqué le fusil AKM muni du numéro de série 1984-AN 4976, qui faisait l'objet d'une demande de traçage de CAR, en 1984 ; et 2) étant donné que le fusil a été fabriqué et exporté il y a plus de 30 ans, l'exportateur n'a pas pu fournir de détails concernant l'exportation du fusil.

Le 22 septembre 2020, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 4 septembre 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) *Cugir Factory* a fabriqué le fusil d'assaut AKM muni du numéro de série 1984 NX 7597, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, en 1984 ; et 2) étant donné que le fusil a été fabriqué il y a plus de 30 ans, le fabricant n'a pas pu fournir de détails concernant l'exportation du fusil.

Le 22 septembre 2020, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 4 septembre 2020. Cette réponse a confirmé que : 1) *UM Sadu* a fabriqué le fusil d'assaut AKM muni du numéro de série 1984-AN 1661, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, en 1984 ; et 2) étant donné que le fusil a été fabriqué il y a plus de 30 ans, le fabricant n'a pas pu fournir de détails concernant l'exportation du fusil.

- 38 Le reste de l'échantillon comprend également deux autres fusils de même modèle fabriqués en 1961 et en 1994.
- 39 CAR considère que deux fusils Kbk-AKMS proviennent du même lot de fabrication lorsqu'ils ont été produits la même année et ils sont munis d'un numéro de série composé du même code alphabétique (deux lettres). Le 27 avril 2020, CAR a adressé une demande formelle de traçage au sujet de ces 14 fusils au gouvernement polonais. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR était toujours en attente de réponse. En l'absence d'une réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du/des transfert/s en question.
- 40 Le 27 avril 2020, CAR a envoyé une demande formelle de traçage au gouvernement polonais concernant le fusil muni du numéro de série 1978 MG35257. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR était toujours

en attente de réponse. En l'absence d'une réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du transfert en question.

- 41 Une source confidentielle diplomatique a également confirmé à CAR, en 2016, que les fusils d'assaut Kbk-AKMS fabriqués en 1976 et en 1977 présentant une hausse marquée en arabe ont été également exportés, au cours de la même période, vers l'Algérie.
- 42 Le 6 février 2020, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 14 janvier 2020. Cette réponse confirme que : 1) *UM Sadu* a fabriqué le fusil AKM muni du numéro de série 1993-AFA 2873, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, en 1993 ; 2) une entreprise roumaine a exporté le fusil au Maroc en décembre 1993 ; et 3) compte tenu de l'année de fabrication du fusil, l'exportateur n'a pu fournir davantage de détails concernant l'exportation du fusil.
- Le 6 février 2020, le gouvernement roumain a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 14 janvier 2020. Cette réponse confirme que : 1) *UM Sadu* a fabriqué le fusil AKM muni du numéro de série 1993-AFA 2636, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, en 1993 ; 2) une entreprise roumaine a exporté le fusil au Maroc en décembre 1993 ; et 3) compte tenu de l'année de fabrication du fusil, l'exportateur n'a pu fournir d'autres détails concernant l'exportation du fusil.
- 43 Le 28 février 2020, CAR a envoyé une demande formelle de traçage à la Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'ONU. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR était toujours en attente d'une réponse. En l'absence d'une réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du/des transfert/s en question.
- 44 Le 28 juin 2019, le gouvernement sud-africain a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 22 avril 2016. Cette réponse confirme que le gouvernement sud-africain a exporté le fusil muni du numéro de série 792539A1, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, vers la République de Rwanda entre 1990 et 1992.
- Le 28 juin 2019, le gouvernement sud-africain a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 22 avril 2016. Cette réponse confirme que le gouvernement sud-africain a exporté le fusil muni du numéro de série 711282A1, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, vers la République de Rwanda entre 1990 et 1992.
- Le 28 juin 2019, le gouvernement sud-africain a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 22 avril 2016. Cette réponse confirme que le gouvernement sud-africain a exporté le fusil muni du numéro de série 796167A1, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, vers la République de Rwanda entre 1990 et 1992.
- 45 Le 7 août 2020, CAR a envoyé une demande formelle de traçage à la Mission Permanente du Rwanda auprès de l'ONU concernant les fusils Vektor R4 documentés en RCA. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR était toujours en attente d'une réponse. En l'absence d'une réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du/des transfert/s en question.
- 46 Le 17 août 2020, les autorités sud-africaines ont répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR concernant ce fusil, en indiquant qu'elles avaient transmis la demande au bureau de l'Ambassadeur d'Afrique du Sud auprès de l'ONU pour examen. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR n'avait pas reçu de réponse. En l'absence de réponse de traçage, CAR ne peut pas évaluer la légalité du ou des transfert/s en question.
- 47 Source confidentielle. Information archivée.
- 48 Considération basée sur les observations de CAR et les données publiées par le Groupe des Experts des Nations Unies concernant la RCA en décembre 2016 (en particulier, Annexe 4.3 du rapport S/2016/1032).
- 49 Le 27 avril, le 3 juillet, le 17 août et le 2 novembre 2020, CAR a envoyé des demandes formelles de traçage à la Mission Permanente d'Algérie à l'ONU concernant ces fusils modèle 89-1. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR était toujours en attente d'une réponse. En l'absence d'une réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du/des transfert/s en question.
- 50 Les numéros de série en question sont : 01017416, 01018182, 01019649, 01019886, et 01019996. Le fusil supplémentaire est muni du numéro de série 14009605, ce qui indique qu'il appartient à un lot de fabrication distinct. Par conséquent, au moment de la rédaction de cette dépêche, aucune connexion pertinente n'a pu être établie.

- 51 CAR a émis des demandes formelles de traçage à la Mission Permanente d'Égypte à l'ONU en avril et en septembre 2020, sollicitant des informations concernant les détenteurs connus des fusils mentionnés dans le Tableau 7. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR était toujours en attente d'une réponse. En l'absence d'une réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du/des transfert/s en question.
- 52 CAR ne peut pas divulguer les détails des fusils Mirs documentés au Burkina Faso et au Mali, car au moment de la rédaction de la présente dépêche ces armes faisaient l'objet d'enquêtes et étaient placées sous scellé judiciaire.
- 53 Outre le fusil à pompe de calibre 12 présenté dans cette section, l'échantillon comprend deux pistolets semi-automatiques (un CZ999 et un Llama Especial), un revolver Wembley et un pistolet à blanc ME 800 General.
- 54 Il est possible que la marque corresponde à un client ou un marché particulier. CAR a documenté plusieurs fusils de fabrication turque de construction très similaire, dont la marque et les décorations externes sont toutefois différentes.
- 55 Le 27 avril 2020, CAR a émis une demande formelle de traçage pour cette arme au fabricant turc présumé. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR était toujours en attente d'une réponse. En l'absence d'une réponse à la demande de traçage, CAR n'est pas en mesure d'évaluer la légalité du transfert en question.
- 56 Pour des illustrations concrètes de l'utilisation des EEI par le JAS et/ou l'EIAO, voir par exemple Counter-IED Report (2018).
- 57 Le 24 février 2020, Davey Bickford ENAEX a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 décembre 2019. Cette réponse confirme que : 1) Davey Bickford ENAEX a fabriqué le cordeau détonant Daveycord portant le numéro de lot 1755205452 / 6359903.8, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) Davey Bickford ENAEX a vendu le cordeau détonant à EPC Groupe ; 3) EPC Groupe est responsable des ventes africaines pour Davey Bickford ENAEX ; 4) EPC Groupe a vendu le cordeau détonant numéro de lot 1755205452 / 6359903.8 à SOMAIR, une société minière au Niger ; 4) Davey Bickford ENAEX n'a pas été en contact direct avec SOMAIR ; 5) Davey Bickford ENAEX n'a jamais vendu de cordeau détonant pour des applications militaires en Afrique ; et 6) toutes les exportations de Davey Bickford ENAEX nécessitent une licence d'exportation et une déclaration délivrées au Ministère français des Armées.
- Le 20 mai 2020, EPC Groupe a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 3 avril 2020. Cette réponse indiquait que : 1) NITRO-BICKFORD était un Groupe d'intérêt économique (GIE) créé en 1972 par deux sociétés associées, à savoir DAVEY-BICKFORD et NITROCHIMIE, dans le but de commercialiser les produits des sociétés membres du GIE. Le GIE a été dissout en février 2011 ; 2) La société EPC est un producteur d'explosifs industriels destinés aux industries minières et de la construction ; 3) NITROCHIMIE est une filiale de EPC et fait toujours partie de EPC Groupe ; 4) c'est par le biais de NITRO-BICKFORD GIE que DAVEY-BICKFORD, le fabricant du cordeau détonant de Daveycord portant le lot 1755205452 / 6359903.8 qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR, a vendu la bobine de cordeau détonant ; 5) EPC Groupe n'a pas acheté le cordeau détonant ; 6) selon la Directive 2008/43/CE de la Commission Européenne, il incombe aux fabricants de conserver les informations de traçabilité des explosifs industriels durant une période de 10 ans. Les fabricants d'explosifs ont une obligation de protéger les données pertinentes contre tout dommage ou destruction accidentelle ou délibéré et ils n'ont l'obligation de fournir des informations qu'aux autorités compétentes de l'État membre responsable ; 7) les documents comptables, douaniers, et de transport du GIE ont des délais de conservation de 3, 5 ou 10 ans ; 8) étant donné que le GIE NITRO-BICKFORD n'est pas le fabricant du cordeau détonant, le GIE n'existait pas il y a presque 10 ans et le produit en question était fabriqué il y a plus de 15 ans, le GIE n'a pas l'obligation de conserver des informations de traçabilité ; et 10) qu'à partir des numéros d'identification de traçabilité de la bobine, le GIE NITROBICKFORD n'aurait pas été en mesure d'identifier le client des produits, vendus pour ordre et pour compte de ses associés, sans interroger l'associé-fabricant c'est-à-dire DAVEY-BICKFORD. En conséquence, qu'EPC Groupe et sa filiale, ne disposent pas des informations nécessaires, ni les documents et archives – dont les durées légales de conservation sont dépassées – pour apporter des éléments de réponse aux questions posées par CAR.
- 58 Le 5 août 2021, le Groupe Orano a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 28 mai 2020. Cette réponse confirme que : 1) SOMAIR, une filiale de Orano, a reçu le cordeau détonant numéro de lot '1755205452 / 6359903.8', mentionné dans la demande de traçage de CAR, à partir de Davey Bickford ENAEX

; 2) SOMAÏR a instauré, avec les sociétés COMINAK et SONICHAR un système de prêt/remboursement sur les cordeaux détonants. Ce système permet aux sociétés, en cas de rupture de leur matériel, de ne pas interrompre leurs activités ; 3) De 2004 à 2020, les SOMAÏR a participé à huit transactions

SOMAÏR a prêté 500 mètres de cordeau détonant à la COMINAK, le 2 septembre 2004;

SOMAÏR a prêté 3 000 mètres de cordeau détonant à la COMINAK, le 4 novembre 2004;

SOMAÏR a remboursé la SONICHAR avec 25 000 mètres de cordeau détonant, le 2 décembre 2004;

SOMAÏR a prêté 2 000 mètres de cordeau détonant à la COMINAK, le 19 janvier 2005;

SOMAÏR a prêté 5 000 mètres de cordeau détonant à la COMINAK, le 13 avril 2007;

SOMAÏR a prêté 3 000 mètres de cordeau détonant à la SONICHAR, le 22 avril 2010;

SOMAÏR a prêté 5 000 mètres de cordeau détonant à la SONICHAR, le 22 mai 2018;

SOMAÏR a cédé 1 000 mètres de cordeau détonant au 23^{ème} Bataillon Inter-Armes à Akokan, le 17 octobre 2007;

et 4) les 25.000 mètres de cordeau détonant vendus à la SONICHAR le 2 décembre 2004, ainsi que les 1 000 mètres de cordeau détonant, accordés au 23^{ème} Bataillon Inter-Armes (Armée de l'État du Niger), le 17 octobre 2007, n'ont pas fait l'objet d'une traçabilité, de la part de la SOMAÏR, sur leur utilisation. Il est donc impossible de situer les responsabilités au sujet du détournement du matériel que CAR a documenté. De plus, le Groupe Orano a informé CAR que les sociétés SOMAÏR et COMINAK appliquent des procédures de traçage interne identiques et que les procédures de traçage de SOMAÏR – y compris en matière d'entrées et sorties de matières explosives, d'habilitation du personnel à percevoir des explosifs, d'évaluation des quantités nécessaires à chaque chantier et de suivi des consommations– ont été parfaitement et rigoureusement respectées.

- 59 L'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (couramment appelé ITI ou IIT) stipule que « les États au moment de la fabrication (...) un marquage distinctif indiquant le nom du fabricant, le pays de fabrication et le numéro de série, ou bien conservent tout autre marquage distinctif et d'usage facile comportant des symboles géométriques simples combinés à un code numérique et/ou alphanumérique, permettant à tous les États d'identifier facilement le pays de fabrication; ils encouragent l'inscription d'informations supplémentaires telles que l'année de fabrication, le type/modèle d'arme et le calibre » (AGNU, 2005, art. 8(a)). Les marques figurant sur le bloc de la hausse des fusils Type 56-1 examinées ici semblent être parfaitement conformes aux dispositions de l'IIT, car elles incluent le calibre de l'arme, la désignation de son modèle, un code identifiant le fabricant et des informations concernant à la fois le pays et l'année de fabrication.
- 60 CAR a adressé des demandes formelles de traçage aux autorités chinoises concernant tous les fusils chinois Type 56-1 présentés dans le Tableau 8. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR n'avait reçu aucune réponse. En l'absence de réponse de traçage, CAR ne peut pas évaluer la légalité du ou des transfert/s en question.
- 61 Le 10 septembre 2020, CAR a émis des demandes formelles de traçage aux autorités chinoises concernant tous les fusils Type 56-1 documentés à Diffa en 2019. Au moment de la rédaction de la présente dépêche, CAR était encore en attente de réponse. En l'absence de réponse de traçage, CAR ne peut pas évaluer la légalité du ou des transfert/s en question.
- 62 Le cylindre à gaz étant amovible, CAR n'est pas en mesure de confirmer que le marquage correspond au numéro de série qui a été oblitéré sur le tourillon avant. Toutefois, CAR considère que les marques composées de cinq chiffres correspondent probablement au numéro de série d'origine du fusil, car les données contenues dans iTrace[®] provenant d'Irak confirment que ce format est compatible avec le numéro de série des fusils Tabuk fabriqués durant les années 1980.
- 63 Le 11 novembre 2020, le gouvernement hongrois a répondu promptement à une demande formelle de traçage émise par CAR le 28 octobre 2020. Cette réponse indiquait que : 1) le détenteur actuel de la marque FÉG, FÉG Defense Systems Inc. et l'autorité hongroise chargée de l'octroi des licences ne disposent d'aucune information concernant le fusil d'assaut AK-63F muni du numéro de série EV 6244, qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) FÉG Defense Systems Inc. a réalisé une analyse technique de ce fusil et en a conclu que le fusil a été assemblé avec des pièces de différentes origines :

- a) le tourillon avant [la pièce traçable principale], la boîte de culasse, le tourillon arrière, le canon et le cylindre à gaz sont de fabrication hongroise ;
 - b) la hausse est vraisemblablement de fabrication est-allemande ;
 - c) la poignée-pistolet est vraisemblablement de fabrication roumaine ou russe ;
 - d) le garde-main inférieur est probablement de dessin roumain (le garde-main supérieur est vraisemblablement jumelé au garde-main inférieur) ;
 - e) la position des marques et les méthodes de marquage employées sur le porte-culasse et sur l'ensemble récupérateur ne correspondent pas aux marques hongroises d'origine ; et
- 3) étant donné qu'archive inhérente au numéro de série en question n'est disponible, ni le gouvernement hongrois ni FÉG Defense Systems Inc. n'ont pu fournir de détails concernant l'exportation de ce fusil.

64 Le 12 mars 2020, le gouvernement hongrois a répondu à une demande formelle de traçage émise par CAR le 5 décembre 2019. Cette réponse confirme que : 1) ni détenteur actuel de la marque Fegyver- és Gépgyártó Részvénytársaság (FÉG), FÉG Defense Systems Inc., ni l'autorité hongroise chargée de l'octroi des licences d'exportation ne disposent d'informations concernant le fusil d'assaut muni du numéro de série « S 68734 », qui faisait l'objet de la demande de traçage de CAR ; 2) le numéro de série des fusils modèle AMM fabriqués par FÉG est constitué de deux lettres suivies de quatre chiffres (AA 1111) ; 3) les parties mobiles et les caractéristiques du fusil sont conformes aux fusils d'assaut AMM/AK-63-F de fabrication hongroise :

- a) les marques du sélecteur de tir ;
 - b) les composants en bois (garde-mains inférieur et supérieur, la poignée-pistolet et la crosse) qui sont en bois de hêtre cintré à la vapeur ;
 - c) le cylindre à gaz, la hausse, le porte-culasse et le canon ;
- 4) la tête de culasse marquée « 455927 » n'est pas de fabrication hongroise (les têtes de culasse fabriquées par FÉG sont munies d'une marque à quatre chiffres) ; 5) la tête de culasse a été remplacée et ajustée pour un canon réinstallé (indiqué par l'espacement des marques) ; 6) le style de la boîte de culasse et des tourillons indique que le fusil a été probablement fabriqué avant 1970 ; et 7) bien que FÉG Defense Systems Inc. a remarqué des concordances avec les données disponibles dans les archives inhérentes aux marques partielles, notamment pour ce qui est des codes « 1661 » sur le couvre-culasse et « 039 » sur l'ensemble récupérateur, les concordances possibles entre les numéros de série partiels sont trop nombreuses pour identifier de manière définitive le fusil auquel ces pièces appartenaient à l'origine, la décennie de fabrication, ou le premier utilisateur final.

RÉFÉRENCES

- AFP (Agence France-Presse). 2018. 'Boko Haram envahit deux bases militaires dans le Nord-Est' 27 décembre. <<https://www.voaafrrique.com/a/boko-haram-envahit-deux-bases-militaires-dans-le-nord-est-/4718912.html>>
- AGNU (Assemblée générale des Nations Unies). 2005. Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites ('Instrument de traçage international – IIT). Adopté le 8 décembre 2005. <https://unoda-web.s3.amazonaws.com/wp-content/uploads/2020/02/ITI_French.pdf>
- BBC News. 2018. 'Islamic State-linked Militants "Seize Nigeria's Baga Town"' 28 décembre. <<https://www.bbc.com/news/world-africa-46705837>>. Document disponible uniquement en anglais.
- CAR (Conflict Armament Research). 2016. Enquête sur les transferts d'armes transfrontalières dans le Sahel. Rapport. Novembre. <https://www.conflictarm.com/download-file/?report_id=2649&file_id=2430>.
- . 2017. *Weapons of the Islamic State: A Three-year Investigation in Iraq and Syria*. Dépêche de terrain. Décembre. <<https://www.conflictarm.com/dispatches/nigerias-herder-farmer-conflict/>>. Document disponible uniquement en anglais.
- . 2020. *Nigeria's Herder-farmer Conflict: Domestic, Regional, and Transcontinental Weapon Sources*. Dépêche de terrain. Janvier. <<https://www.conflictarm.com/dispatches/nigerias-herder-farmer-conflict/>>. Document disponible uniquement en anglais.
- . 2022. Sélection des principales offensives menées dans les régions autour du lac Tchad, signalées entre octobre 2019 et octobre 2021. Liste de références non publiée. Archivée.
- Convention CEDEAO (Convention de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes). 2006. Abuja, 14 juin. <<https://www.unrec.org/docs/harm/ECOWAS/Convention%20de%20la%20CEDEAO%20sur%20les%20armes%20legeres%20et%20de%20petit%20calibre....pdf>>
- Counter-IED Report. 2018. 'Boko Haram Planning IED Attacks In Maiduguri—Police Warn.' 16 mars. <<https://counteriedreport.com/tag/boko-haram/>>. Document disponible uniquement en anglais.
- Groupe d'experts UN sur la Côte d'Ivoire (Groupe d'experts des Nations Unies concernant la Côte d'Ivoire). 2013. Rapport final du Groupe d'experts établi conformément au paragraphe 16 de la résolution 2045 (2012) du Conseil de sécurité. S/2013/228 du 17 avril 2013. <https://digitallibrary.un.org/record/753188/files/S_2013_228-FR.pdf>
- Groupe d'experts UN sur la Libye (Groupe d'experts des Nations Unies concernant la Libye). 2013. Rapport final du Groupe d'experts établi conformément à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité. S/2013/99 du 9 mars 2013. <https://digitallibrary.un.org/record/747541/files/S_2013_99-FR.pdf>
- . 2014. Rapport final du Groupe d'experts établi conformément à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité. S/2014/106 du 19 février 2014. <https://digitallibrary.un.org/record/766738/files/S_2014_9196-FR.pdf>
- . 2017. Rapport final du Groupe d'experts établi conformément à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité. S/2017/466 du 1^{er} juin 2017. <https://digitallibrary.un.org/record/1288668/files/S_2017_466-FR.pdf>

- Groupe d'experts UN sur la RCA (Groupe d'experts des Nations Unies concernant la République Centrafricaine). 2014. Rapport final du Groupe d'experts établi conformément à la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité. S/2014/762 du 29 octobre 2014. <https://digitallibrary.un.org/record/782335/files/S_2014_762-FR.pdf>
- . 2016a. Rapport de mi-mandat du Groupe d'experts du Groupe d'experts reconduit conformément à la résolution 2262 (2016) du Conseil de sécurité. S/2016/694 du 11 août 2016. <https://digitallibrary.un.org/record/838705/files/S_2016_694-FR.pdf>
- . 2016b. Rapport final du Groupe d'experts du Groupe d'experts reconduit conformément à la résolution 2262 (2016) du Conseil de sécurité. S/2016/1032 du 5 décembre 2016. <https://digitallibrary.un.org/record/852457/files/S_2016_1032-FR.pdf>
- Hoinathy, Remadji. 2020. 'Is Counter-terrorism History Repeating Itself in Lake Chad Basin?' Institute for Security Studies. 15 avril. <<https://issafrica.org/iss-today/is-counter-terrorism-history-repeating-itself-in-lake-chad-basin>>. Document disponible uniquement en anglais.
- MSF (Médecins Sans Frontières). 2022. 'Lake Chad Crisis: Over 10 Million People Heavily Dependent on Aid for Survival.' 14 janvier. <<https://www.msf.org/lake-chad-crisis-depth>>. Document disponible uniquement en anglais.
- NAF (Nigerian Air Force – Force Aériennes du Nigeria). N.d. Site web <<https://airforce.mil.ng>>
- Niger. 2014. DÉCRET N° 2 0 1 4 -7 3 7 /P R N du 03 décembre 2014 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI). <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/ihl-nat.nsf/implementingLaws.xsp?documentId=D0EBE96B0CCF813DC125812C004F5B65&action=openDocument&xp_countrySelected=NE&xp_topicSelected=GVAL-992BUP&from=state&SessionID=DN51QI67MW>
- OCHA (Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies). 2021. 'Bassin du Lac Chad : Aperçu Humanitaire.' Mise à jour du 29 novembre 2021. <<https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/west-and-central-africa/infographic/lake-chad-basin-humanitarian-snapshot-29-november>>.
- ONU (Nations Unies). 2020. Lettre du Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État Islamique d'Iraq et du Levant (Da'esh), Al-Qaïda et les personnes, groupes entreprises et entités qui leur sont associés. SCA/2/20 (04). <<https://finance.belgium.be/sites/default/files/News/SCA-2-20%20%2804%29%20-%20French.pdf>>
- Orano. n.d. 'Orano in Niger.' <<https://www.orano.group/fr/orano-dans-le-monde/niger>>
- Poly Technologies. n.d. 'Company Profile.' <www.cccme.org.cn/shop/cccme1800/introduction.aspx>. Document disponible uniquement en anglais.
- Premium Times. 2014. 'Nigeria: Exclusive—Boko Haram Sacks Entire Nigerian Army Battalion, Confiscates All Arms, Ammunition.' 12 novembre. <<https://data2.unhcr.org/en/news/10977>>. Document disponible uniquement en anglais.
- Sebti, N. 2006. 'Guenāizia, Aillot-Marie et les contrats d'armes.' Publié sur Algeria-Watch, le 13 décembre 2009 <<https://algeria-watch.org/?p=32105>>
- Tubiana, Jérôme et Claudio Gramizzi. 2018. *Lost in Trans-Nation: Tubu and Other Armed Groups and Smugglers along Libya's Southern Border*. Small Arms Survey et Conflict Armament Research. Décembre. <<https://www.smallarmssurvey.org/resource/lost-trans-nation-tubu-and-other-armed-groups-and-smugglers-along-libyas-southern-border>> Document disponible uniquement en anglais et arabe.
- UNHCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés). 2021. 'Situation Nigeria.' Portail opérationnel. Mise à jour du 31 décembre 2021. <<https://data2.unhcr.org/fr/situations/nigeriasituation>>



Address
CAR Headquarters
PO Box 74665
London
WC1A 9PE
United Kingdom

Telephone
+44 (0)20 3355 6575
Email
admin@conflictarm.com

Twitter
@conflictarm
Instagram
@carinthe field

www.conflictarm.com